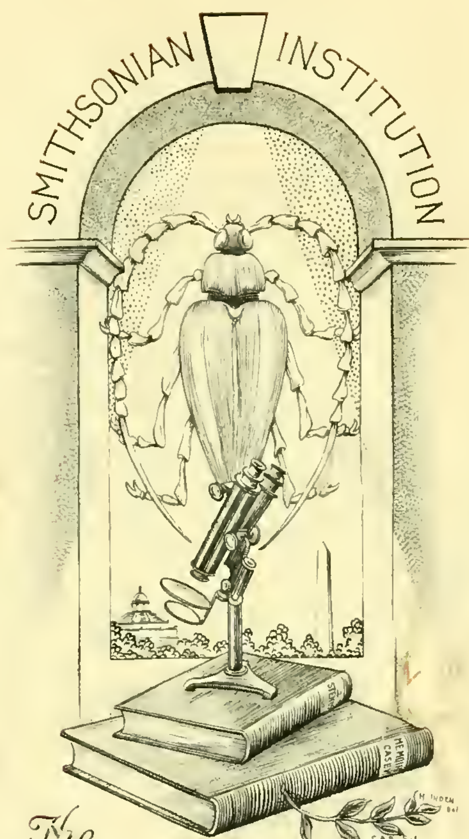

SMITHSONIAN INSTITUTION


THE LIBRARY
SMITHSONIAN INSTITUTION

COLÉOPTÈRES

DE FRANCE

Association typographique lyonnaise. — Regard, rue Tupin, 31.

HISTOIRE NATURELLE

DES

COLÉOPTÈRES

DE FRANCE

PAR

E. MULSANT

Sous-Bibliothécaire de la ville de Lyon,
Professeur d'histoire naturelle au Lycée,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, etc.

ET CL. REY

Membre des Sociétés Linnéenne et d'Agriculture
de Lyon

SCUTICOLLES



PARIS

F. SAVY, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Rue Hautefeuille, 24

1867

A MONSIEUR REICHE

Membre et ancien Président de la Société entomologique de France,
Membre de la Société Impériale des Naturalistes
de Moscou, etc., etc.

MONSIEUR,

Nous ne voulons pas ici vous parler de vos travaux ; de quels entomologistes ne sont-ils pas connus et appréciés ? Mais vous n'avez pas borné la gloire de votre nom à nous révéler et à décrire, avec un

soin consciencieux, vos nombreuses découvertes et celles de quelques-uns de vos amis ; vous avez mis votre savoir, votre obligeance et vos collections au service de tous les hommes intelligents qui les ont réclamés. Nous avons souvent profité de vos lumières et de vos richesses ; permettez-nous de vous offrir ici un témoignage de notre gratitude, en vous renouvellant l'assurance de nos sentiments affectueux.

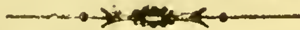
E. MULSANT, CL. REY.

Lyon, le 4 février 1867.

TABLEAU MÉTHODIQUE

DES

SCUTICOLLES DE FRANCE



1re BRANCHE.

DERMESTAIRES.

1er RAMEAU. **DERMESTATES.**

Genre *Dermestes*, LINNÉ.

vulpinus, FABRICIUS.
Frischii, KUGELANN.
murinus, LINNÉ.
undulatus, BRAHM.
sardoüs, KUSTER.
mustelinus, ERICHSON.
atomarius, ERICHSON.
laniarius, ILLIGER.
pardalis, BILBERG.
tessellatus, ERICHSON.
aurichalceus, KUSTER.
gulo, MULSANT et GODART.
bicolor, FABRICIUS.
lardarius, LINNÉ.
ater, OLIVIER.

Genre *Attagenus*, LATREILLE.

(s.-g. *Attagenus*.)

piceus, OLIVIER.
fulvipes, MULSANT et REY.
stygialis, MULSANT et REY.
Schæfferi, HERBST.
pellio, LINNÉ.

(s.-g. *Lanorus*.)

vigintiguttatus, FABRICIUS.
trifasciatus, FABRICIUS.

2e RAMEAU. **MEGATOMATES.**

Genre *Megatoma*, HERBST.

undata, LINNÉ.

Genre *Mesalia*, MULSANT et REY.

Guillebelli, MULSANT et REY.

Genre *Hadrotoma*. Erichson.

marginata, Paykull.
variegata, Kuster.
fasciata, Fairmaire.
nigripes, Fabricius.
depressa, Mulsant et Rey.

2e BRANCHE.

TROGODERMAIRES.

1er RAMEAU. **TROGODERMATES.**

Genre *Trogoderma*, Latreille.

(s.-g. *Asidora*.)

fuscicornis, Mulsant et Rey.

(s.-g. *Trogoderma*.)

testaceicornis, Perris.
albo-notata, Reiche.
elongatula, Fabricius.

(s.-g. *Phradonoma*.)

villosula, Duftschmidt.

Genre *Tiresias*, Curtis.

serra, Fabricius.

Genre *Anthrenus*, Geoffroy.

scrophulariae, Linné.
funestus, Mulsant et Rey.
delicatus, Kiesenwetter.
{ pimpinellæ, Fabricius.
{ *Isabellinæ*, Kuster.
goliath, Saulcy.
verbasci, Linné.
muscorum, Linné.
fuscus, Ollivier.

Genre *Trinodes*, Latreille.

hirtus, Fabricius.

2e RAMEAU. **ORPHILATES.**

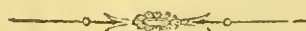
Genre *Orphilus*, Erichson.

niger, Rossi.

TRIBU

DES

SCUTICOLLES



CARACTÈRES : *Antennes* insérées à découvert sur les côtés du front, près du bord interne antérieur des yeux ; terminées par une massue ordinairement de trois articles, mais parfois d'un nombre différent ; moins longuement prolongées que les angles postérieurs du prothorax ; susceptibles de se cacher, dans le repos, sous les côtés de ce dernier, ou destinées à se loger dans une cavité ou dans un sillon du repli de celui-ci ; habituellement de onze articles, rarement de huit ou même de cinq. *Tête* petite ou médiocre ; penchée ou verticale ; engagée dans le prothorax au moins jusqu'aux yeux. *Parties de la bouche* peu saillantes : les inférieures, parfois cachées. *Mâchoires* à deux lobes, souvent soudés, au moins à leur base : l'interne, armé, chez plusieurs, d'un crochet corné. *Prothorax* notablement plus large que long ; embrassant, en devant, les côtés de la tête, ou l'encapuchonnant un peu ; offrant toujours la partie médiane de sa base prolongée en arrière. *Elytres* voilant le dessus de l'abdomen. *Ventre* de cinq articles, tous libres. *Pieds* courts : cuisses et tibias susceptibles souvent de se contracter contre le ventre dans l'état de repos. *Hanches antérieures* plus ou moins saillantes, coniques ou oblongues, contiguës ou séparées : les postérieures transverses lamelliformes. *Tarses* de cinq articles, simples : les quatre postérieurs au moins non susceptibles de se replier contre le tibia.

Outre les autres caractères qui servent à distinguer ces insectes de ceux des Tribus voisines, ceux-ci présentent une disposition commune à toutes les espèces : celle d'avoir le prothorax prolongé en arrière en forme d'écusson, dans la partie médiane de sa base : de là, le nom de SCUTICOLLES donné aux coléoptères de cette Tribu.

ÉTUDE DES PARTIES EXTÉRIEURES DU CORPS.

Il est utile, avant d'arriver à la description des genres et des espèces de ces insectes, d'examiner en détail les diverses parties de leur corps, et de jeter un coup d'œil sur les principales modifications qu'elles subissent.

La *Tête*, toujours plus ou moins penchée ou verticale, est toujours engagée jusqu'aux yeux dans le prothorax, et parfois presque encapuchonnée par lui.

L'*Epistome* est le plus souvent confondu avec le front, et offre rarement des traces de la suture frontale.

Le *Labre* est transverse et toujours apparent.

Les *Mandibules* courtes ou peu saillantes, quelquefois voilées par la partie antérieure du prosternum, sont armées et destinées à agir l'une contre l'autre comme des tenailles robustes; ordinairement leur bord intérieur est garni d'une bordure membraneuse.

Les *Mâchoires* sont divisées en deux lobes coriaces, mais souvent soudés sur une partie plus ou moins étendue de leur base : l'externe, un peu plus grand et plus large, est obliquement coupé et frangé à son extrémité : l'interne est souvent armé, à sa partie antéro-interne, d'un crochet corné, plus ou moins voilé par les cils qui garnissent le bord antérieur de ce lobe.

Les *Palpes maxillaires* peu allongées; les 1er et 3e articles plus courts, et le 4e subcylindrique.

Le *Menton* est ordinairement plus long que large, tantôt légèrement échancré en devant, tantôt entier.

La *Languette*, souvent recouverte par le menton, est membraneuse, ciliée, et de forme variable.

Les *Palpes labiaux* ont trois articles, dont le basilaire est, en général, à peine apparent : le dernier, en ellipse ou en ovale émoussé ou subtronqué à l'extrémité, s'insère sur la partie antéro-interne du 2e, plutôt qu'à l'extrémité de celui-ci.

Les *Yeux*, situés sur les côtés de la tête, sont entiers ou légèrement

échancrés par les joues; le plus souvent subhémisphériques, quelquefois ovalaires ou oblongs, comme on le voit chez les Anthrènes.

Les *Antennes*, l'organe toujours le plus diversifié chez les insectes, sont toujours terminées par une massue; mais elles varient dans le nombre de leurs articles, dans leur configuration et dans leur manière de se tenir dans l'état de repos. Elles sont toujours assez courtes pour ne pas se prolonger jusqu'aux angles postérieures du prothorax. Le plus souvent elles ont onze articles; mais parfois elles n'en ont que huit ou même cinq, comme on le voit chez quelques espèces du genre Anthrène. Le 1er des articles, qui constitue la base de la tige, est subglobuleux et ordinairement un peu plus gros que le 2e : les suivants ont un diamètre plus étroit, sont moniliformes et plus ou moins serrés jusqu'à la massue. Celle-ci se montre le plus souvent composée de trois articles (mais parfois l'article précédent semble en faire partie) ou même elle en présente un nombre variable, soit dans les genres différents, soit dans les mêmes espèces, suivant les sexes, comme on le voit chez les Trogodermes. Ces articles de la massue varient dans leurs formes et leurs proportions: le dernier acquiert parfois, au moins chez les ♂, une longueur exagérée. Dans le repos, l'insecte tient ordinairement les antennes étendues sous les côtés du prothorax; mais souvent le repli de ce dernier ou les côtés de l'antépectus, sont creusés d'une cavité particulière pour recevoir ces organes.

Le *Front* est ordinairement chargé d'un stomate ou œil lisse, qui manque chez les Dermestes.

Le *Prothorax*, toujours transversal, embrasse, en devant, la tête sur les côtés, et semble, par là, l'encapuchonner un peu; il s'élargit d'avant en arrière, et se montre ordinairement, à sa base, de la largeur de celle des élytres, dont il embrasse un peu les épaules. Quelquefois, comme on le voit chez les Anthrènes, il laisse apercevoir latéralement une partie du sillon destiné à recevoir les antennes. La partie médiane de sa base est toujours prolongée en arrière en un angle scutiforme, ou tronqué à sa partie postérieure: dans le premier cas, l'écusson se trouve voilé, rapetissé ou peu distinct: dans le second, il est plus apparent, et la largeur de la troncature varie suivant les genres. L'espace compris entre cette partie médiane et chaque angle posté-

rieur, est tantôt en ligne oblique et rectiligne, tantôt elle forme un arc dirigé en avant, plus ou moins léger. Par suite de son élargissement d'avant en arrière, le prothorax est toujours plus convexe à son bord antérieur que vers sa base ; quelquefois sa partie longitudinale médiane offre une sorte de dos qui rend sa convexité plus inégale.

L'*Ecusson* varie dans ses dimensions, comme nous l'avons dit.

Les *Elytres*, subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou deux tiers de leur longueur, sont arrondies ou subarrondies postérieurement, prises ensemble : elles sont médiocrement convexes, au moins sur le dos, et voilent le dessus de l'abdomen. Leur *repli*, en général graduellement rétréci d'avant en arrière sur les côtés de la poitrine, plus rarement d'une largeur presque égale, est réduit à une tranche sur les côtés du ventre. Dans sa partie antérieure, il forme souvent un angle droit ou obtus avec le bord externe des élytres, d'autres fois il semble continuer leur courbure et s'appliquer sur toute sa largeur sur les parties latérales de la poitrine.

Les *Ailes* existent généralement.

Le dessous du corps, toujours en harmonie avec les habitudes des insectes, présente, suivant les genres, des modifications remarquables.

Le *Prosternum*, petit ou médiocre et atteignant à peine en arrière la moitié des hanches, chez les Dermestes et les Orphiles, se rétrécit le plus souvent en une pointe, prolongée au-delà de ces parties basilaires des pieds antérieurs, et souvent reçue dans une entaille ou échancrure du mésosternum. A sa partie antérieure, le prosternum laisse parfois à la bouche toute sa liberté, comme les Dermestes et les Attagènes en offrent l'exemple ; d'autres fois il s'avance en une sorte de mentonnière voilant le menton et les mâchoires, comme dans les Mégatomes et quelques genres suivants, en ne laissant visible que le labre, comme chez les Anthrènes et les Trinodes.

L'*Antépectus*, par suite de l'inclinaison des bords latéraux du prothorax, est souvent concave sur les côtés pour recevoir les antennes, dans l'état de repos ; d'autres fois il est creusé d'excavations destinées à les loger, dans les moments de frayeur ou d'immobilité.

Le *Mésosternum* varie dans ses proportions et dans sa forme. Chez les uns, il est tantôt plus long que large ; chez les autres, sa largeur

excède sa longueur et il refoule alors plus visiblement les hanches intermédiaires sur les côtés. Dans le premier cas, il est tantôt linéaire, comme chez les Dermestes, tantôt entaillé en devant pour recevoir la pointe du mésosternum, comme on le voit chez les Attagènes, les Mégatomes et les Hadrotomes. Chez les espèces ayant cette partie plus développée en largeur, le mésosternum, rarement entier, comme les Orphiles en offrent l'exemple, est le plus souvent entaillé en devant, ou même presque divisé en deux, comme on le voit chez les Anthrènes et autres genres voisins.

Le *Metasternum* est large.

Les *Postépisternums* sont subparallèles.

Les *Epimères du Postpectus* sont en partie voilées par les élytres. Chez les Dermestes, à leur angle antéro-interne, elles forment une petite pièce triangulaire en dehors de l'angle antéro-externe des postépisternums. Dans ce même genre et quelques autres, leur extrémité postérieure est plus ou moins libre : chez les Mégatomes, les Hadrotomes, les Anthrènes et plusieurs Attagènes, elle est voilée par l'extrémité des postépisternums. Chez les Orphiles, dont les hanches postérieures s'étendent à peu près jusqu'aux côtés de la poitrine, elles sont peu apparentes.

Les *Pieds*, généralement courts ou médiocres, restent ordinairement cachés sous le corps, quand l'insecte s'arrête, frappé d'un sentiment d'effroi : quelquefois même, comme on le voit chez les Anthrènes, les cuisses, contre lesquelles se replient les jambes, sont reçues dans des rainures pour leur permettre de se coller plus exactement au corps.

Les *Hanches antérieures* sont obconiques, obtusément terminées à leur extrémité, saillantes, tantôt contiguës ou à peu près dans leur seconde moitié, comme on le voit chez les Dermestes ; d'autres fois elles laissent apparaître, dans toute sa longueur, le prosternum, qu'elles compriment plus ou moins.

Les *Hanches intermédiaires* sont ovalaires, obliques, enfoncées, tantôt rapprochées l'une de l'autre, quand le mésosternum est étroit, comme chez les Dermestes, les Attagènes et les deux genres suivants : elles sont, au contraire, plus ou moins distantes, quand le mésosternum acquiert en largeur une plus grande dimension, comme les Trogodermes, les Anthrènes et quelques autres genres en donnent l'exemple.

Les *Hanches postérieures*, peu séparées entre elles, sont lamelliformes, transverses, et s'étendent parfois à peu près jusqu'aux côtés de la poitrine chez les Orphiles.

Les *Trochanters* sont médiocres, et égalent au plus le quart de la longueur des cuisses, chez les postérieures.

Les *Cuisses* sont creusées, sur leur tranche inférieure, d'une rainure ou d'un sillon, destiné à recevoir la jambe dans l'état de repos.

Les *Tibias* se montrent armés, principalement chez les Dermestes, de petites dents ou épines, sur leur tranche extérieure ; ils sont inermes ou presque inermes chez les espèces des derniers genres. Ordinairement ils sont grêles : quelquefois, chez certains Attagènes, les antérieurs sont comprimés, un peu dilatés et arqués sur leur tranche externe. Habituellement ils sont terminés par deux éperons, quelquefois courts, surtout aux jambes de devant.

Les *Tarses* sont simples ; toujours de cinq articles, dont les proportions varient suivant les genres : le dernier est terminé par deux crochets. Dans l'état de flexion des pieds, c'est-à-dire quand l'insecte rapproche de son corps ces organes de la marche, les tarses sont ordinairement libres : chez les Orphiles cependant, les antérieurs, par exception, se relèvent, pour se loger dans un sillon du côté interne de la jambe.

L'*Abdomen* offre sept arceaux sur le dos, cinq sur le ventre : les six premiers au moins voilés par les élytres, sont membraneux et portent chacun sur les côtés une paire de stigmates, dont l'antérieur est moins petit que les autres : ceux du ventre sont cornés et le plus souvent presque égaux ; parfois cependant le premier est égal aux deux suivants réunis, comme on le voit chez les Orphiles.

VIE ÉVOLUTIVE.

Les larves de quelques insectes de cette tribu ont depuis longtemps attiré l'attention des naturalistes. Blankaart (1), Gœdart (2) et Frisch (3), en ont mentionné quelques-unes. Herbst (4) et surtout De

(1) Blankaart, *Schou-Burg der Rupsen, etc.*, 1688.

(2) Gœdart, *Métamorph. nat.*, 1700.

(3) Frisch, *Beschreib. von all. Insect*, t. iv. Berlin, 1720 et suiv.

(4) Herbst, *Natursyst. aller Insect.* 1785 et suiv.

Geer (1) en ont donné des descriptions et des figures plus soignées. Depuis le commencement de ce siècle, elles ont été étudiées avec plus de soin par divers entomologistes, dont nous aurons soin de mentionner les travaux.

Leur *Tête*, généralement petite, cornée, convexe, penchée ou subperpendiculaire, offre un *Epistome*, séparé du front par une suture frontale ; un *Labre* distinct ; des *Mandibules* courtes, cornées et terminées par un bord obtus ; des *Mâchoires* terminées par un ou deux lobes, dont l'interne est tantôt grêle, tantôt armé d'un crochet ; des *Palpes maxillaires* de trois articles ; un *Menton* coriace ; une *Languette* membraneuse ; des *Palpes labiaux* courts et de deux articles.

Le *Corps* est composé de douze anneaux, dont les trois premiers ou thoraciques, portent chacun en dessous une paire de pieds : il est revêtu d'une peau écailleuse, chez les uns, coriace chez les autres, plus ou moins garnie de poils.

Les *Pieds* sont courts, assez robustes et terminés par un seul ongle.

Les *stigmates* sont au nombre de neuf paires : la première, située sur les côtés du bord antérieur du médipectus : les autres sur les côtés des huit premiers segments de l'abdomen.

Mais en dehors de ces caractères généraux, les larves de nos Scuticolles présentent des formes et des singularités particulières, signalées par Latreille et par divers autres écrivains, et qui les ont fait répartir par M. Brullé (2), et plus tard avec plus de précision par Erichson (3) en trois catégories. MM. Chapuis et Candèze (4) ont donné la traduction suivante du travail du naturaliste de Berlin.

I. Dernier segment de l'abdomen armé en dessus, à son bord postérieur, de deux pointes cornées. Anus tubuleux, servant à pousser l'insecte en avant. Corps densement recouvert de longs poils hérissés, dont la plupart, sous un fort grossissement, paraissent ramifiés. (*Dermestes*).

II. Dernier segment de l'abdomen inerme. Anus non tubuleux, ne servant pas à la progression. Corps allongés recouverts de téguments

(1) De Geer, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insect.*, t. iv, 1774.

(2) *Hist. nat. des Insectes*, t. v, (1835), p. 367 et suiv.

(3) *Naturg. d. Ins. Deutsch.* t. iii (1848), p. 422.

(4) *Catalogue des larves de Coléoptères* (1855), p. 98.

cornés, et ordinairement de petites écailles collées à la peau ; garni au bord postérieur des anneaux de poils dirigés en arrière, presque glabre ou peu poilu sur le reste. Extrémité de l'abdomen garni d'un faisceau de longs poils. Segment anal ne servant pas à la progression. (*Attagenus.*)

III. Dernier segment de l'abdomen inerme : anus ne servant pas à la progression. *Corps* ovalaire ou ovale oblong, médiocrement convexe : plus ou moi s poilu : terminé par un faisceau de poils renflés à leur extrémité ; ordinairement paré en outre, sur les côtés des derniers segments abdominaux, de faisceaux de poils couchés et rapprochés dans l'état de repos, mais pouvant se relever et diverger en forme de houppe, sous la volonté de l'insecte. (*Trogoderma, Tiresias, Anthrenus.*)

A ces catégories on peut ajouter la suivante :

IV. Dernier segment de l'abdomen inerme. Anus ne servant pas à la progression. *Corps* ovalaire ; médiocrement convexe; non terminé par un faisceau de poils ; hérissé, principalement sur chaque tiers externe du dessus du corps, de soies raides et inégalement longues, garni sur les côtés des derniers arceaux de soies inclinées. (*Trinodes.*)

Ces larves de nos Scuticolles chargées par la Providence de la disparition des matières animales privées de vie, et surtout de leurs parties desséchées ont, par là même, des habitudes souvent funestes à nos intérêts. Aussi, comme tous les êtres malfaisants, travaillent-elles dans l'ombre, et cherchent-elles à se cacher pour se livrer à leur industrie. Celles des Dermestes, plus fortement armées, sont aussi les plus voraces.

Quelquefois, ministres d'une Providence qui veille au bien-être de l'homme, elles pullulent sous les cadavres des animaux abandonnés dans les champs à l'influence des agents extérieurs, chargés d'en hâter la décomposition. Quand les vers des mouches carnivores ont détruit les matières fluides ou molles de ces restes délaissés; quand les Silphes et autres nécrophages sont venus prêter leur secours à ces premiers artisans de destruction, pour faire disparaître plus promptement ces foyers d'infection, elles s'occupent à ronger les peaux, les tendons et autres organes d'une certaine consistance,[1] et à réduire ces restes inanimés à l'état de squelette. Elles osent même parfois outrager nos dépouilles mortelles : les momies égyptiennes montrent souvent, sous les bandelettes dont elles sont enveloppées, des Dermestes, sous leurs di-

vers états, qui étaient venus chercher fortune aux dépens de ces corps embaumés, objets d'un culte pieux (1).

Quelques larves de ces insectes, et principalement celle du lard, sont communes dans nos maisons; elles y visitent nos viandes desséchées et diverses autres provisions alimentaires, surtout la graisse de nos porcs. Les poils dont les côtés de leurs corps sont hérissés, préservent leurs stigmates de l'influence fâcheuse que pourrait exercer, sur ces orifices respiratoires, l'oléine dont ce lard est chargé. Elles abondent dans nos séchoirs réservés aux dépouilles de nos animaux de boucherie; elles dévastent nos richesses naturelles, collectées parfois avec tant de soins et de peines : elles dévorent les chrysalides, objets de nos espérances, et, à défaut de substances animales, rongent au besoin le liége de nos boîtes et de nos bouchons; on les accuse même d'avoir détruit, une fois, une cargaison entière de ces substances subéreuses (2).

D'autres larves de Dermestes vivent dans les nids de diverses chenilles, dans ceux des bourdons (3) ou de quelques autres hyménoptères (4), pour dévorer les enveloppes abandonnées, après chaque mue, par ces insectes, dans leur jeune âge, ou pour se repaître de leur corps durant l'état de nymphe.

Les larves des Attagènes s'attachent principalement aux peaux des mammifères et des oiseaux. Elles en lacèrent le derme, tondent les poils et les plumes, et font ainsi perdre à nos animaux empaillés toute leur valeur. Quels ravages n'occasionnaient-elles pas autrefois dans nos cabinets d'Histoire naturelle, quand l'art de la taxidermie n'avait pas encore trouvé le moyen d'opposer à leurs dents avides des préservatifs empoisonnés? Et même, malgré ces précautions, combien de mal ne font-elles pas encore, si notre négligence laisse trop longtemps ces objets sans être visités!

Quelques-unes de ces larves ne sont que trop connues des pelletiers, dont les richesses sont exposées à leur voracité. Pour en débarrasser ou plutôt pour en préserver leurs marchandises, les possesseurs de celles-ci

(1) Westwood, *Introd., To the modern Classif.*, t. I, p. 158.
(2) Westwood, loc. cit.
(3) Hampe. *Wien. Entom. Zeitschr.* t. V, 1861, p. 69.
(4) Latr. *Hist. nat. des Fourmis,* p. 320.

ont soin, à certaines époques, de faire baguetter, hors de leurs dépôts, les peaux soupçonnées d'être infectées d'œufs, d'où sortiraient bientôt des vers rongeurs. Mais comment pouvoir prendre ces précautions dans des commerces établis sur une large échelle ? Il y a un certain nombre d'années, elles commirent de tels dégâts dans les magasins de fourrures de la Compagnie d'Hudson, à Londres, qu'une récompense de 20,000 livres sterling (1) fut promise à celui qui trouverait le moyen de délivrer ces peaux de ces disséqueurs redoutables.

Les larves des Mégatomes et de quelques genres voisins, se rencontrent principalement sous les écorces, ou dans les galeries creusées dans les troncs de nos arbres, ou dans le vieux bois, par divers insectes. Elles cherchent, dans ces retraites obscures, pour en faire leur profit, les pellicules desséchées, abandonnées par les vers lignivores, artisans de ces dédales, celles des araignées qui se cachaient dans ces lieux ténébreux, ou les restes des petits cloportes, qui y ont passé leurs derniers jours.

Celles des Anthrènes, plus nuisibles et plus funestes, sont le fléau de nos cabinets d'Histoire naturelle et les ennemis les plus redoutables de nos collections ; elles dépilent et déplument nos mammifères et oiseaux empaillés, et portent surtout la dévastation parmi nos trésors entomologiques. Elles pénètrent dans le corps de nos insectes, pour se soustraire à nos regards. Un peu de poussière tombée au pied de l'épingle, et formée par leurs excréments et par quelques débris des organes attaqués, peut seule d'abord révéler leur présence, quand les coléoptères ou les papillons sont dans des boîtes placées horizontalement. Si ces objets sont piqués dans des cartons disposés d'une manière verticale, il devient parfois difficile de reconnaître dans quel individu se trouve logé l'ennemi. Dans tous les cas, si notre vigilance est en défaut, la destruction des membranes de l'insecte attaqué occasionne bientôt la chute des parties solides, quand celles-ci ne sont pas elles-mêmes dévorées.

Une espèce d'Ichneumonide, comme l'a remarqué de Geer, fait la guerre à ces larves rongeuses, en déposant dans leur sein un œuf parasite, qui devient la cause de leur mort ; mais, dans nos armoires

(1) Westwood, l. c.

et nos cartons, ce petit vengeur de nos droits vient rarement au secours de nos trésors menacés.

On a souvent cherché les moyens de préserver de la dent meurtrière de ces vers destructeurs nos richesses tirées du règne organique. Dans ce but, on place souvent dans nos cabinets d'histoire naturelle du camphre et diverses autres subtances odorantes; mais la plupart de celles-ci ne peuvent qu'atténuer ou neutraliser les effluves exhalés par les objets plus ou moins précieux conservés dans nos meubles, elles n'empêchent pas à la larve qui s'y est introduite de continuer ses ravages. Quelques odeurs pénétrantes, cependant, comme l'huile de houille, l'acide phénique et le chloroforme, font périr ces dangereux parasites dans les cartons hermétiquement fermés.

Nos Scuticolles, dans le jeune âge, changent plusieurs fois de peau avant de passer à leur seconde métamorphose; les dépouilles qu'ils abandonnent sont ordinairement boursouflées au point de ressembler à la larve elle-même.

Quand celles-ci se transforment en nymphe, plusieurs, comme celles des Dermestes, se cachent parmi les poils, les plumes ou les peaux attaqués par elles, ou se voilent de leurs excréments. Ces larves se font généralement un cercueil de leur dernière enveloppe, qui présente sur le dos une fente longitudinale, suffisamment élargie dans son milieu, pour laisser apercevoir la nymphe, reposant comme dans un berceau, et libre dans cette sorte de sépulcre.

Cette nymphe, d'un blanc plus ou moins pur dans l'origine, n'offre rien de bien particulier. Elle montre distinctes, selon l'usage, toutes les parties de l'animal futur; puis après un repos dant la durée varie, suivant les espèces, de huit jours à plus d'un mois, l'insecte se dégage du linceul qui l'enveloppait et se montre sous sa forme la plus glorieuse.

MOEURS ET HABITUDES DES INSECTES PARFAITS.

Nos Scuticolles, dont les habitudes avaient tant d'analogie dans le jeune âge, ne conservent pas tous, sous leur dernier costume, leur même genre de vie.

Les Dermestes, dont la mission était de travailler à la destruction des matières animales privées de vie, abondent encore, la plupart, sous les

animaux jetés à la voirie; fréquentent les charniers de nos équarrisseurs, y dépouillent de leur périoste et de quelques restes de muscles et de tendons les os disséminés dans ces lieux dégoûtants; se plaisent dans nos abattoirs publics, dans lesquels ils trouvent à faire de nombreux profits, et viennent, jusque dans nos maisons, souiller de leurs dents avides quelques-unes de nos provisions alimentaires.

Divers Attagènes et de Mégatomes de nos pays se rencontrent encore dans nos habitations ou dans nos magasins, parmi les substances dont ils se repaissaient dans leurs premiers jours; mais souvent on les voit aussi, sur les fleurs, venir demander à leur coupe odorante ou parfumée une nourriture plus délicate ou plus exquise.

Les Trogodermes et quelques autres se cachent ordinairement sous les écorces détachées de l'aubier, ou dans les sombres dédales pratiqués dans le tronc des arbres par des larves destructrices de nos bois; elles semblent y rechercher quelques-unes de ces pellicules qui flattaient leur appetit à l'état de larve.

Quant aux Anthrènes, plus généralement oublieuses de leurs mauvais penchants, et converties à une vie nouvelle, elles désertent nos collections, dans lesquelles elles ont laissé des preuves souvent si déplorables de leurs dégâts, pour voler sur les ombelles et autres fleurs de nos champs, et faire à ces ornements de la terre une cour intéressée.

La nature les a parées, pour cette phase heureuse de leur existence, d'une robe élégante et coquette; elle a revêtu leur corps, comme les ailes des papillons, d'écaillettes luisantes, dont les joyeuses couleurs constituent sur leur cuirasse des dessins variés ou singuliers. Les espèces lucifuges, au contraire, montrent, en général, des teintes sombres ou vulgaires, en harmonie avec les lieux dans lesquels elles se plaisent. Quelques-unes de ces dernières, comme on le voit chez la plupart des Dermestes, ont le dessous du corps revêtu d'un duvet serré, d'une blancheur lactée ou rosée, laissant des taches de couleur noire dont le nombre, la forme et l'étendue servent à faciliter la distinction des espèces.

Chez les insectes de ce même genre, les mâles présentent, sur la ligne médiane des troisième et quatrième arceaux du ventre, ou seulement sur celui-ci, un signe orbiculaire, une espèce de rondelle,

chargée d'un fascicule de poils, et dont l'usage n'est pas encore bien déterminé.

Chez la plupart des genres, les mâles se reconnaissent à leurs antennes moins courtes, dont le dernier article présente souvent un allongement insolite, ou dont la massue est formée de pièces plus nombreuses.

Nos Scuticolles, dépourvus de moyens de défense, sont en général timides et peureux. Quand on les approche, les uns prennent d'abord une marche incertaine ou tremblotante, puis inclinent la tête, cachent leurs antennes sous les côtés de leur thorax, et s'arrêtent immobiles en présentant l'attitude du suppliant ou du vaincu qui demande grâce ; les autres replient leurs pattes et les filets articulés dont leur tête est ornée, dans les rainures destinées à les recevoir, et trompent, en se laissant rouler à terre, la main prête à les saisir.

Plusieurs de ces insectes se rencontrent dans toutes les provinces de notre belle France ; quelques espèces, cependant, recherchent d'une manière particulière la zone plus favorisée sur laquelle le soleil du midi exerce son heureuse influence. D'autres semblent avoir été importées des contrées étrangères, avec les cornes des bœufs et surtout avec les peaux de ces animaux, et s'être naturalisées dans notre pays. Le commerce des pelleteries, et les fourrures faisant partie du bagage des voyageurs, ont contribué à en transporter, dans des régions très-différentes, un certain nombre d'autres, qui sont devenues cosmopolites.

Sous leur dernière forme, nos Scuticolles, comme la plupart des autres coléoptères, ne sont pas destinés à prolonger longtemps leur existence. Les mâles, surtout, périssent bientôt, quand ils sont devenus inutiles. Les femelles, chargées d'assurer l'avenir de leur postérité, ont une vie un peu plus longuement prolongée. Les espèces vivant, dans leur dernière condition, des aliments dont elles se nourrissaient à l'état de larve, déposent dans les lieux où elles se trouvent, ou dans des substences analogues, les graines fécondes chargées de perpétuer leur race. Celles, comme les Anthrènes, qui demandaient aux fleurs leur ambroisie, font leurs adieux à ces gracieuses productions de la terre, dont elles étaient les courtisans passagers, pour s'occuper de leurs devoirs maternels. Leur odorat d'une délicatesse extrême leur sert alors

de guide. Elles sont attirées vers nos cabinets d'histoire naturelle, bien que souvent nos trésors entomologiques ne laissent échapper aucune odeur perceptible à nos sens. L'exiguïté de leur corps, plus petit qu'une graine de chenevis, leur permet de s'insinuer dans les passages étroits laissés par les chassis de nos croisées, et si elles ne peuvent pénétrer dans les cartons renfermant nos insectes, elles collent leurs œufs sur le bord des ouvertures des couvercles, et abandonnent à la jeune larve le soin de se faufiler jusqu'aux objets précieux, que ses organes masticateurs s'efforcent de réduire en poussière.

Dès que la mission de ces mères est accomplie, elles ne tardent pas à disparaître à leur tour de la scène, en laissant, comme les méchants et les coupables, pour souvenir de leur passage sur la terre, les traces, plus ou moins profondes, du mal qu'elles ont fait pendant leur existence.

HISTORIQUE.

1758. Linné, soit dans la 10e édition de son *Systema Naturæ*, soit dans la deuxième de sa *Fauna suecica* (1761), renferma presque tous nos Scuticolles connus à cette époque, dans son genre *Dermestes*, comprenant beaucoup d'autres insectes étrangers à cette tribu : une seule espèce fut rejetée avec les Byrrhes.

1762. Geoffroy, dans son *Histoire abrégée des Insectes*, sépara sous le nom d'*Anthrènes*, les espèces de ces insectes ayant les antennes terminées par une masse solide.

1767. L'illustre suédois, dans la 12e édition de son *Systema Naturæ*, admit cette séparation, mais donna aux Anthrènes le nom générique de *Byrrhus*, appliqué par le naturaliste de Paris à d'autres coléoptères enlevés au genre *Dermeste*, tel qu'il était composé dans les premiers écrits de Linné.

1774. De Geer, dans le 4e volume de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes*, comprit tous nos Scuticolles dans son genre *Dermestes*, resserré dans des limites plus naturelles que ne l'avaient fait ses prédécesseurs.

1775. Fabricius, dans son *Systema Entomologiæ*, admit le genre *Anthrenus*, de Geoffroy, et à l'exemple de Linné, son illustre maître, renferma les autres espèces de cette tribu parmi les Dermestes. Il ne chan-

gea rien à cette disposition dans les ouvrages suivants, même dans son *Systema Eleutherathorum*, publié en 1801, et son genre *Dermestes* continua à rester composé d'éléments discordants.

1792. Herbst, cependant, dans le tome IV de son *Natursystem aller Insekten*, avait créé le genre *Megatoma*, et ce travail était bien connu du professeur de Kiel.

Cette nouvelle coupe était la première modification apportée à la classification de nos Scuticolles. Schrank, Olivier et les autres auteurs de la seconde moitié du XVIIIe siècle, s'étaient contentés jusqu'alors de marcher sur les traces de leurs devanciers.

Toutefois, le genre *Megatoma* n'ayant pas été admis par Fabricius, qui tenait à cette époque le sceptre de l'entomologie, Panzer, Paykull et divers autres autres contemporains le laissèrent aussi dans l'oubli.

1796-97. Latreille, dans ses *Caractères génériques*, dans lesquels il faisait l'essai d'une distribution des insectes par familles, fit entrer les *Anthrènes* dans la cinquième famille des Coléoptères et les *Dermestes* dans la sixième.

1798. Duméril, dans son *Tableau de Classification des Insectes*, accolé au premier volume de l'*Anatomie comparée* de G. Cuvier, comprit nos Scuticolles dans sa famille des Clavicornes, et plaça, près l'un de l'autre, les genres *Anthrène* et *Dermeste*, qui se trouvaient plus ou moins séparés dans les ouvrages des auteurs précédents.

1801. Lamarck, dans ses *Animaux sans vertèbres*, suivit cet exemple.

1804. Latreille, dans le tome IX de son *Histoire naturelle des Crustacés et des Insectes*, fit entrer nos Scuticolles parmi ses Nécrophages, constituant la 10e famille de ses Coléoptères pentamères.

Ces Nécrophages furent réparties en cinq sections, que l'auteur éleva au rang de Familles, dans le *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*. Voici le tableau primitif de ces divisions :

I. Sternum en mentonnière. Pattes parfaitement contractiles. *Byrrhiens* (Genres *Hister*, *Byrrhus*, *Anthrenus*).

II. Sternum en mentonnière. Antennes ayant un article de leur base dilaté en forme d'oreilles Otiophores (Genre *Dryops*).

III. Sternum en mentonnière. Pattes imparfaitement contractiles. Antennes sans article dilaté à leur base. Ripicoles (Genres *Elmis*, *Heterocerus*).

IV. Point de sternum en mentonnière. Corps convexe. Mandibules refendues à leur pointe. DERMESTINS (Genre *Dermeste, Attagenus, Scaphidium, Cholera*).
V. Point de sternum en mentonnière. Bouche avancée ou élargie au bout. Mandibules non refendues à leur pointe. NECROPHAGES proprement dits (Genres *Silpha, Necrophorus*).

Dans cet ouvrage, dans lequel le Naturaliste de Brives commençait à révéler son génie observateur, les Anthrènes se trouvaient notablement éloignées des Dermestes; ce dernier genre était restreint dans des limites plus naturelles et plus étroites, et l'auteur créait inutilement le genre *Attagène*, puisqu'il le regardait comme correspondant à celui de *Megatoma* de Herbst.

1806. Duméril, entraîné peut-être par l'exemple de Latreille, séparait dans sa *Zoologie analytique*, de la famille des CLAVICORNES, dans laquelle figuraient les *Dermestes*, les *Anthrènes*, placées par lui dans celle des SOLIDICORNES.

1807. Latreille, dans le second volume de son *Genera*, remania sa famille des NÉCROPHAGES, devenue la 10ᵉ de celle des Coléoptères. Elle fut divisée en quatre tribus: 1° *Silphales*; 2° *Nitidulaires*; 3° *Scaphidiles*; 4° *Dermestins*. Cette dernière renferma les genres *Dermeste* et *Attagène*.

Les *Anthrènes* se trouvèrent reléguées dans la 11ᵉ famille, celle des BYRRHIENS, comprenant les genres *Megatoma* (de Herbst), *Throscus*, *Anthrenus*, *Byrrhus* et *Nosodendron*.

1808. Gyllenhal, dans ses *Insecta suecica*, donna le nom de DERMESTIDES à la 6ᵉ famille de ses Coléoptères pentamères. Ces insectes avaient pour caractères :

Antennes courtes, terminées par une massue de 3 et rarement 4 articles. *Corps* oblong, convexe, le plus souvent pubescent.

Cette famille se composa des genres *Dermestes*, *Trixagus* (*Throscus* de Latreille), *Anthrenus*, *Cryptophagus*, *Scaphidium* et *Byrrhus*.

1810. Latreille, dans ses *Considérations sur l'ordre naturel des Animaux*, continua à séparer nos SCUTICOLLES en deux familles : celle des DERMESTINS et celle des BYRRHIENS.

Les insectes de la première, n'ayant pas le sternum en mentonnière, comprirent les *Dermestes* et les *Attagènes*, auxquels ils restituaient le

nom de *Megatoma*. Les Coléoptères de la seconde furent repartis dans les genres *Anthrenus*, *Throscus*, *Byrrhus*. *Hister*, *Nosodendron*, *Elmis*, *Dryops*. *Heterocerus* et *Georissus*.

1812. Lamarck, soit dans son *Extrait du Cours de zoologie*, soit dans le tome V (1817) de son *Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*, répartit nos SCUTICOLLES dans deux familles différentes. Celle des BYRRHIENS, de son dernier ouvrage, donna place aux *Anthrènes* et aux *Mégatomes*. Les *Dermestes* prirent rang parmi les NÉCROPHAGES.

1817. Latreille, dans le 3e volume du *Règne animal* de Cuvier, modifia de nouveau ses travaux précédents.

La 4e famille de ses Coléoptères pentamères fut celle des *Clavicornes*, ayant :

Quatre palpes ; des élytres recouvrant l'abdomen ; des antennes plus grosses vers l'extrémité, souvent même en massue perfoliée ou solide, plus longues que les palpes maxillaires, avec la base à peine recouverte.

Cette famille fut divisée en deux sections :

1o Antennes grossissant insensiblement ;

2o Antennes très-courtes constituant, à partir du 3e article, une massue composée d'articles serrés (G. *Dryops*, *Heterocerus*).

La 1re section fut partagée de la manière suivante :

α Palpes maxillaires très-avancés, aussi longs que la tête ou les palpes labiaux. (G. *Clerus*, etc.).

αα Palpes maxillaires plus courts que la tête et plus longs que les labiaux.

β Antennes très-coudées (G. *Hister*).

ββ Antennes droites.

γ Pieds saillants, bouche non avancée en mentonnière.

δ Mandibules allongées et arquées à leur extrémité (G. *Necrophorus*, *Silpha*, etc.).

γγ Mandibules courtes, sans arqures (G. *Dermestes*, *Dorcatoma*).

αα Pieds contractiles, prosternum avancé en mentonnière (*G. Throscus*, *Anthrenus*, *Nosodendron*, *Byrrhus*, etc.).

1817. La même année, dans le tome VII, du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, il divisa ses CLAVICORNES en huit tribus : 1o *Palpeurs* : 2o *Clairones* ; 3o *Histérides* ; 4o *Peltoïdes* ; 5o *Nitidulaires* ; 6o *Dermestins* ; 7o *Byrrhiens* ; 8o *Macrodactyles*.

1821. Le comte Dejean, dans le *Catalogue* de ses *Coléoptères*, plaça une partie de nos SCUTICOLLES parmi ses *Nécrophages* et l'autre parmi ses *Clavicornes*.

1825. Latreille, dont les idées de classification ont été très-mobiles, retouchait de nouveau ses travaux précédents dans ses *Familles naturelles du Règne animal*.

La 4e famille de ses Coléoptères Pentamères, celle des CLAVICORNES, fut réduite à six tribus, un peu différemment réparties que dans son tableau précédent : 1° *Histéroïdes ;* 2° *Peltoïdes ;* 3° *Palpeurs ;* 4° *Dermestins ;* 5° *Byrrhiens ;* 6° *Macrodactyles*.

Les *Dermestins* furent divisés comme suit :

α Bouche de la plupart découverte, point de fossette longitudinale sur les côtés inférieurs du corselet pour recevoir les antennes (G. *Dermeste* et *Attagène*, qu'il rétablissait, en prenant pour type le *D. undatus* des auteurs).

αα Prosternum recouvrant une partie de la bouche, antennes pouvant se loger du moins en grande partie, dans des fossettes (G. *Mégatome, Trogoderme* qu'il regardait comme synonyme du G. *Trinodes* de Mégerle et de Dejean), *Globicorne*).

Les *Byrrhiens* comprirent les genres *Anthrène, Nosodendre*, etc.

1829. Latreille, dans la seconde édition du *Règne animal* de Cuvier, divisait encore d'une manière différente sa famille des CLAVICORNES. Il la partageait en deux sections : la première comprenait les tribus suivantes : 1° *Palpeurs ;* 2° *Histéroïdes ;* 3° *Silphales ;* 4° *Scaphidites ;* 5° *Nitidulaires ;* 6° *Engidites ;* 7° *Dermestins ;* 8° *Byrrhiens*.

Les *Dermestins* se composèrent des genres *Aspidiphorus, Dermestes, Megatoma, Limnichus, Attagenus, Trogoderma, Anthrenus, Globicornis*.

L'illustre professeur de Paris avait enfin senti la nécessité de rattacher les Anthrènes aux Dermestins ; mais il avait réuni à la même famille divers genres qui s'en trouvent aujourd'hui exclus avec raison.

1829. La même année, Curtis, dans son *Guide to an Arrangement of Bristish Insects*, avait aussi senti les affinités qui unissent nos SCUTICOLLES, puisqu'il plaçait, à la suite les uns des autres, les genres suivants : *Dermestes, Megatoma, Attagenus, Anthrenus*.

1830. Stephens, dans le tome III de ses *Illustrations*, continuait, à l'exemple de la plupart des auteurs précédents, à séparer nos Scuti-

colles dans les deux familles des *Dermestides* et des *Byrrhides* de Leach.

Dans la première figuraient les *Troscus*, les *Dermestes*, *Megatoma*, *Attagenus*, et il créait le genre *Tiresias*. Dans la seconde, se trouvaient placés les *Anthrènes* et les *Trinodes*.

1833. Dejean, entraîné par l'exemple de Latreille, sentit, dans la seconde édition de son *Catalogue*, la convenance de réunir dans sa famille des Clavicornes, nos Scuticolles disséminés auparavant en deux familles. Les genres y furent inscrits dans l'ordre suivant :

Dermestes, *Attagenus*, *Megatoma*, *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Trinodes*.

Il ne changea rien à cette disposition dans la dernière édition (1837) du même ouvrage.

1835. M. Brullé, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, partagea sa tribu des Clavicornes en huit familles : Elmiens, Byrrhiens, Dermestiens, Nitiduliens, Silphiens, Histériens, Scaphidiens, Psélaphiens.

Les Dermestiens étaient distingués par leur corps souvent long et étroit, souvent ovoïde ; leurs pattes rétractiles, à l'exception des tarses ; leurs jambes allongées et grêles ; leurs antennes de formes variables.

Ce savant avait adopté la manière de voir de Latreille, relativement aux genres qui devaient entrer dans cette famille, et il donna, de ces coupes génériques, le tableau suivant :

α Antennes de onze articles.
β Massue des antennes serrées.
γ Cette massue conique (cavités du prothorax courtes). *Anthrenus*.
γγ Cette massue globuleuse (cavités du prothorax longues) *Globicornis*.
ββ Massue des antennes lâche.
δ Articles de la massue grenus. Antennes grossisant peu à peu. *Limnichus*.
δδ Articles de la massue en scie.
ε Massue de quatre articles. *Trogoderma*.
εε Massue de trois articles.
θ Ces articles inégaux, le dernier le plus long.
ι Prothorax avancé vers la bouche. *Megatoma*.
ιι Prothorax non avancé. Tête libre. *Attagenus*.
θθ Articles de la masse égaux entre eux *Dermestes*.
αα Antennes de dix articles seulement. Palpes renflés inférieurement *Aspidiphorus*.

1838. M. Heer, dans sa *Fauna Coleopterorum helvetica*, composa sa

famille des DERMESTIDES des genres *Dermestes*, *Megatoma*, *Tiresias*, *Attagenus*, *Limnichus*, *Trogoderma* et *Anthrenus*.

Le genre *Trinodes* fut laissé parmi les *Nitidulides*.

1835. M. Westwood, dans son *Introduction to the modern Classification of Insects*, suivit la voie la plus naturelle qui s'ouvrait, et donna un résumé des travaux connus, et des détails nouveaux et intéressants sur les premiers états et les noms de ces Coléoptères.

1840. M. de Castelnau, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, éloigna de la tribu des DERMESTINS divers genres qui s'y trouvaient dans la méthode de Latreille; il forma de ces insectes deux sections :

1° DERMESTITES. Antennes libres. Genres *Aspidiphorus*, *Dermestes*, *Megatoma*.

2° ATTAGENITES. Antennes logées dans une cavité. Genres *Trogoderma*, *Anthrenus*, *Globicornis*.

1839. La même année, Stephens, dans son *Manuel*, retrancha les *Throsques* de sa famille des *Dermestides*, pour les faire entrer dans celle des *Buprestides*.

1844. M. L. Redtenbacher, dans ses *Genres pour la Faune des Insectes d'Allemagne*, donna à sa famille des DERMESTES les caractères suivants :

Tarses de cinq articles simples. *Antennes* à massue très-courte, de trois ou quatre articles. *Palpes* filiformes, plus courts que les antennes. *Ventre* de cinq arceaux. *Pieds* rétractiles. *Tête* verticale.

Elle fut divisée comme il suit :

a Prothorax creusé sur les côtés d'une excavation pour loger les antennes.

b Massue des antennes de trois articles.

c Corps ovale-oblong. *Massue* des antennes dentée à son côté interne. *Prothorax* creusé, sous les côtés, d'un long sillon, pour loger le antennes. — *Tiresias*.

cc Corps ovoïde. *Massue* des antennes, globuleuse et presque solide. *Prothorax* creusé, sous les angles antérieurs, d'une fossette pour loger les antennes. — *Anthrenus*.

bb Massue des antennes de quatre articles. — *Trogoderma*.

aa Prothorax non creusé sur les côtés d'une excavation pour loger les antennes.

d *Antennes* de dix articles.
e *Corps* ovoïde ou elliptique. — *Limnichus.*
ee *Corps* presque globuleux, élargi et ventru postérieurement. — *Aspidiphorus.*
dd *Antennes* de onze articles.
f Dernier article de la massue à peine plus grand que le précédent. — *Dermestes.*
ff Dernier article de la massue, visiblement ou beaucoup plus long que le précédent.
g *Corps* brièvement ovoïde, hérissé de longs poils. *Mandibules* fendues à l'extrémité. — *Trinodes.*
gg *Corps* allongé en ovale-oblong.
h *Palpes* maxillaires à peine plus longs que les mâchoires mêmes; à dernier article ovoïde. — *Megatoma.*
hh *Palpes* maxillaires beaucoup plus longs que les mâchoires à dernier article aciculé. — *Attagenus.*

1845. M. Blanchard, dans son *Histoire naturelle des Insectes*, partagea sa tribu des Dermestiens en quatre familles : 1° *Mycétophagides* ; 2° *Dermestides* ; 3° *Byrrhides* ; 4° *Agathidiides.*

Les *Dermestides* comprirent les genres *Dermestes, Attagenus, Megatoma, Trogoderma, Anthrenus, Aspidiphorus, Globicornis.*

Les *Byrrhides* renfermèrent les genres *Nosodendron, Byrrhus, Trinodes.*

1848. Depuis le dernier ouvrage de Latreille, les espèces de tous nos Scuticolles se trouvaient à peu près réunies dans une famille dont les Dermestes semblent être les principaux représentants; mais cette Famille ou Tribu, comprenait diverses coupes génériques qui s'y trouvaient déplacées, lorsque Erichson, dans le 3e volume de son *Histoire naturelle des Insectes d'Allemagne*, donna à sa famille des Dermestins les caractères suivants :

Antennes insérées sur le front, droites, terminées par une massue. — *Hanches antérieures* coniques, saillantes : les postérieures en forme de lame. *Tarses* de cinq articles. — *Ventre* de cinq arceaux, libres.

Il restreignit cette famille dans des limites plus naturelles, et donna des genres qui la composent le tableau suivant :

I. *Front* sans ocelle. — *Dermestes.*
II. *Front* pourvu d'une ocelle.

A *Mésosternum* étroit. *Hanches intermédiaires* rapprochées.
 b *Bouche* libre. *Attagenus.*
 bb *Bouche* en partie cachée par le prosternum, avancée en forme de mentonnière.
  c *Languette* faiblement élargie. *Megatoma.*
  cc *Languette* comprimée, perpendiculaire. *Hadrotoma.*
AA *Mésosternum* large. *Hanches intermédiaires* éloignées l'une de l'autre.
 d *Mésosternum* fendu. *Bouche* cachée par le prosternum avancé en mentonnière.
  e *Labre* et *Mandibules* à découvert.
   f *Languette* faiblement élargie. *Trogoderma*
   ff *Languette* comprimée, perpendiculaire. *Tiresias.*
 dd *Labre* seul à découvert.
  g Une *fossette* destinée à loger les antennes : celle-ci située sous le bord du prothorax. *Anthrenus.*
  gg *Point* de *fossette* pour loger les antennes. *Trinodes.*
 dd *Mésosternum* non fendu. *Bouche* voilée par les hanches de devant. *Orphilus.*

Ce travail était un progrès réel. La famille des DERMESTINS, correspondant à notre tribu des SCUTICOLLES, se trouvait enfin enfermée dans ses limites naturelles, et l'auteur l'enrichissait du genre *Orphilus* et de celui d'*Hadrotoma*, correspondant en partie à celui de *Globicornis* de Latreille.

Jacquelin du Val, dans son beau *Genera*, a suivi la manière de voir du célèbre professeur de Berlin.

M. Louis Redtenbacher, dans sa *Faune d'Autriche*, et M. Lacordaire, à son exemple, dans son *Genera*, ont cru devoir admettre parmi les DERMESTIDES, le genre *Byturus*, ballotté d'une manière variable, suivant les auteurs, mais qui doit être évidemment évincé de nos SCUTICOLLES, pour être plus naturellement placé dans une autre Tribu ou Famille, peut-être dans celle des Nitidulaires, dans laquelle lui donne place, M. de Kiesenwetter (1).

Nous diviserons nos SCUTICOLLES en deux branches :

Mésosternum { Plus long que large. . . . . DERMESTAIRES.
Mésosternum { Plus large que long . . . . TROGODERMAIRES.

(1) Berlin, *Entom. Zeitsch*, 1862, p. 416.

PREMIÈRE BRANCHE.

LES DERMESTAIRES.

Caractères : *Mésosternum* plus long que large.

Les Dermestaires peuvent être partagés en deux rameaux :

		Rameaux.
Prosternum	non avancé en forme de mentonnière, et laissant les parties inférieures de la bouche à découvert. . . .	Dermestates.
	avancé en forme de mentonnière, et voilant les parties inférieures de la bouche.	Mégatomates.

PREMIER RAMEAU.

LES DERMESTATES.

Caractères : *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière, et laissant les parties inférieures de la bouche à découvert. *Yeux* entiers : situés sur les côtés de la tête ; semi-globuleux. *Repli des élytres* horizontal ou subhorizontal sur les côtés de la poitrine ; formant, près de sa base, vers le bord latéral des élytres, un angle presque droit.

Les Dermestates se répartissent dans les deux genres suivants :

		Genres.
Front	sans ocelle. Repli des élytres non tranchant sur les côtés du ventre. 1er article des tarses postérieurs, une fois environ plus court que le 2e	*Dermestes*.
	muni d'un ocelle. Repli des élytres réduit à une tranche sur les côtés du ventre. 1er article des tarses postérieurs deux fois au moins plus court que le 2e.	*Attagenus*.

Genre *Dermestes*, Dermeste ; Linné.

Linné, Syst. nat., 10e édit., 1758, t. I, p. 354. — 12e édit., t. I, p. 561.

(δέρμα, peau ; εσθω, je dévore.)

Caractères : *Mésosternum* plus long que large ; non entaillé à sa partie antérieure, pour recevoir la pointe du prosternum. *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière ; laissant libres les parties de la bouche ; à peine prolongé jusqu'à la moitié des hanches de devant. *Tête*

penchée. *Front* sans ocelle. *Yeux* semi-globuleux, situés sur les côtés de la tête; entiers. *Antennes* courtes; de 11 articles : le 1er, subglobuleux, d'un diamètre un peu moins petit que les 2e à 6e ou 7e : les 4e à 8e serrés : les trois derniers constituant une massue. *Prothorax* élargi d'avant en arrière, en ligne courbe, au moins sur la première moitié de ses côtés : sans sinuosité à ces derniers; tronqué ou obtusément en arc dirigé en arrière sur le quart ou presque le tiers médiaire de sa base, et plus prolongé en arrière sur cette partie médiaire qu'aux angles postérieurs ; échancré entre cette troncature et chaque angle postérieur : le point le plus avancé de cette échancrure ordinairement moins rapproché de la ligne médiane que des angles postérieurs : ceux-ci, généralement un peu dirigés en arrière. *Repli des élytres* horizontal, formant avec le bord externe des élytres un angle à peu près droit ; prolongé en se rétrécissant presque jusqu'à l'angle sutural. *Antépectus* creusé après son bord antérieur, entre les hanches de devant et les côtés, d'une fossette transverse, plus ou moins prononcée, pour loger les antennes dans l'état de repos. *Epimères du postpectus* longitudinales, offrant ordinairement visible leur angle antéro-interne à côté de l'angle antéro-externe des postépisternums. *Ventre* à 1er arceau, examiné vers la moitié de la longueur des hanches postérieures, au moins aussi long que le 2e. *Tibias* très-visiblement spinosules sur leur tranche externe. *Tarses* à 1er article une fois environ plus court que le 2e.

Les Dermestes, d'une taille généralement moins faible que les autres insectes de cette Tribu, sont aussi les ouvriers les plus actifs et les mieux organisés pour les œuvres de destruction auxquelles ont été dévolus nos Scuticolles; leur mandibules robustes, leurs mâchoires armées d'un crochet corné, même à l'état de larve, leur permettent de ronger les peaux les plus desséchées, les matières tendineuses les plus dures, et d'entamer même la corne.

On les bénirait s'ils se bornaient à contribuer à faire disparaître les restes dégoûtants des animaux livrés à la voirie; mais malheureusement ils ne déploient que trop souvent à nos dépens leur zèle et leur industrie. Ils détruisent nos provisions alimentaires tirées du règne animal, et portent, surtout dans leur jeune âge, la dévastation dans

les dépôts de pelleteries et dans les collections des mammifères et d'oiseaux.

La plupart de ces petits animaux ont le dessous du corps revêtu d'un duvet serré, le plus souvent d'une blancheur de lait, laissant divers espaces noirs ou presque dénudés.

Plusieurs mâles se distinguent des femelles par l'existence d'un signe orbiculaire, portant un faisceau de poils, et situé sur les 3e et 4e arceaux du ventre ou seulement sur le dernier (1).

On ne connaît pas encore la destination spéciale de cet organe : peut-être est-il destiné à produire un bruit particulier, destiné à faciliter dans l'obscurité la rencontre de ces insectes.

Leurs larves ont le *Corps* oblong ; composé, outre la tête, de douze segments, dont les trois premiers sont thoraciques et portent chacun en dessous une paire de pieds ; la *Tête* engagée dans l'anneau thoracique : les *Antennes* courtes, coniques, de quatre articles : des *Ocelles*, ordinairement au nombre de six ; le *Labre* transverse : les *Mandibules* cornées ; les *Mâchoires* munies d'un crochet corné à leur lobe interne : les *Palpes* courts, coniques ; les *Maxillaires*, de trois articles ; les *Labiaux*, de deux ; le *Dessus du corps* hérissé de poils assez longs, médiocrement serrés et divergents ; le dernier arceau dorsal armé de deux pointes recourbées ; l'*Anus* tubiforme ; les *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Ces larves, souvent si nuisibles, se tiennent cachées pour commettre leurs dégâts : elles rejettent des excréments unis par des filaments, comme en grains de chapelet, et changent plusieurs fois de peau avant de passer à l'état de nymphe.

La durée de leur existence vermiforme varie suivant les conditions plus ou moins heureuses dans lesquelles elles se trouvent. Si on les trouble dans leur repos, si elles sont forcées de supporter des jeû-

(1) Ces organes ont été signalés pour la première fois, et comme étant particuliers aux mâles, par l'abbé J.-B. Vasco (*Mém. de l'Acad. de Turin*, t. III, 1798-1799, — *Turin*, 1790, p. 227). Ces signes, suivant MM. Siebold et Stannius (*Manuel d'Anat. comparée trad.*, t. I, p. 642) correspond inférieurement à un corps musculeux ; mais peut-être ces organes n'ont-ils pas l'usage que ces savants leur attribuent.

nes plus ou moins rigoureux, elles demeurent plus longtemps avant de subir leur seconde métamorphose.

Le tableau suivant servira à faciliter la distinction des espèces de notre pays :

a. Médi et postpectus revêtus d'un duvet blanc grisâtre, ou grisâtre flavescent.
- *b*. Postépisternums marqués chacun d'une ou de deux taches noires.
  - *c*. Postépisternums marqués chacun d'une seule tache noire, située sur le bord latéral.
    - *d*. Elytres munies chacune d'une petite épine à l'angle sutural. Dernier arceau ventral noir sur sa toute partie médiane. *Vulpinus*.
    - *dd*. Elytres sans épine à l'angle sutural. Dernier arceau du ventre noir sur la partie médiane antérieure. *Frischi*.
  - *cc*. Postépisternums marqués chacun de deux taches noires, l'une sur le bord latéral, l'autre à leur angle antéro-interne.
    - *e*. Dernier arceau ventral, paré de deux taches ou d'une bordure antérieure de duvet blanc ou cendré, ou grisâtre flavescent.
      - *f*. Epimères du postpectus revêtues d'un duvet blanc ou grisâtre.
        - *g*. Postépisternums offrant chacun la tache noire de leur angle antéro-interne unie à celle de leur bord latéral, en laissant revêtue de blanc l'épimère du postpectus. *Murinus*
        - *h*. Ventre non marqué de deux points noirs, sur le bord postérieur de leur 4e arceau, qui est revêtu d'un duvet blanc ou grisâtre.
          - *i*. Prothorax revêtu d'un duvet roussâtre épais, moucheté de taches noires ou brunes. 2e arceau du ventre non marqué sur son duvet blanc d'un point noir près de chaque bord latéral.
            - *k*. Ecusson noir sur son disque, bordé de duvet roux. *Pardalis*
            - *kk*. Ecusson uniformément garni d'un duvet cendré, ou cendré roussâtre. *Undulatus*.
          - *ii* Prothorax non revêtu d'un duvet roussâtre épais, moucheté de taches noires. 2e arceau du ventre, marqué sur son duvet blanc d'un

point noir, rapproché de chaque bord externe. *Atomarius*.

hh. Ventre marqué de deux points noirs sur le bord postérieur du 4e arceau, qui est revêtu d'un duvet blanc ou cendré; ces points situés entre la ligne médiane et chaque bord latéral. 2e et 3e arceaux souvent marqués de points semblables.

l. Dernier arceau ventral marqué de deux taches blanches. *Sardous*.

ll. Dernier arceau ventral bordé seulement d'un duvet blanc à son bord antérieur. *Laniarius*.

ee. Dernier arceau ventral noir. *Mustelinus*.

ff. Epimères du postpectus noires. Tache noire de l'angle antéro-interne des postépisternums étendue sur l'épimère et unie en forme d'équerre à une tache noire couvrant la moitié antérieure du bord externe des postépisternums. *Tessellatus*.

bb. Postépisternums revêtus d'un duvet grisâtre, ou grisâtre flavescent, sans tache noire.

m. 2e à 4e arceaux du ventre, marqués sur les côtés d'une tache noire, contrastant avec leur duvet grisâtre ou d'un cendré flavescent. Dernier arceau ventral marqué de deux taches de duvet pareil liées à son bord antérieur. *Holosericeus*.

mm. 2e à 4e arceaux du ventre sans taches noires sur les côtés.

n. Elytres noires.

o. Ventre entièrement revêtu d'un duvet grisâtre flavescent, assez épais, luisant; à couleur foncière, obscure sur les deux ou trois premiers arceaux. *Gulo*.

oo. Ventre à couleur foncière d'un rouge de cuir, garni d'un duvet grisâtre flavescent peu épais. *Bicolor*.

nn. Elytres obscures, parées chacune d'une bande d'un cendré roussâtre sur les deux cinquièmes antérieurs. Ventre noir. *Lardarius*.

AA Médi et postpectus et ventre noirs. *Ater*.

1. **Dermestes vulpinus**; Fabricius.

Prothorax et élytres noirs, garnis d'une pubescence mélangée de poils noirs et de poils cendrés : le prothorax revêtu sur les côtés d'un duvet d'un cendré blanchâtre plus long et plus épais, dirigé de dehors en dedans :

les élytres munies d'une petite épine à l'angle sutural. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire, en carré plus long que large, du quart à la moitié de leur côté externe : les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : le dernier, noir en devant, roux postérieurement, paré, entre la ligne médiane et chacun des côtés, d'une bande de duvet blanc, postérieurement racourcie et liée à un point blanc plus antérieur. Cuisses postérieures noires, revêtues de duvet blanc sur leurs deux tiers basilaires.

♂ 4e arceau du ventre offrant sur sa ligne médiane un petit signe lisse et circulaire, chargé d'un faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes vulpinus. Fabr., Spec. ins., t. I, p. 64, 9. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314. 12. — Oliv., Enc. méth., t. VI, p. 266, 4 ? — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 147, 2. — Steph., Illustr., t. III, p. 129, 4. — Id. Man., p. 143, 1153. — Brullé, Hist. nat., t. V, p. 389. — Erichs., Naturg. di Ins. Deutsch.. t. III, p. 426, 1. — Kuster, Kaef. Europ., 3. 28. (en partie). — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 42, 1. pl. 250, fig. a A.-C. — Wollast. Ins. mader., p. 202, 160. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 218. — Jacquelin du Val, Gener., fig. 296. — Chevrolat, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1863, p. 615.
Dermestes maculatus. de Geer, Mém., t. IV, p. 223, 2.
Dermestes senex. (Dahl), Germar, Ins. spec., p. 88, 144.
Dermestes lupinus. (Eschscholtz) (Dejean), Catal., 1837, p. 139. — Erichson, *in* Wiegem., Arch. 1843, t. I, p. 205. — Mannerh., Bullet. de Mosc., 1843, p. 85, 181.

Long. 0,0072 à 0,0100 (3 l. 1/4 à 4 l. 1/2). — Larg. 0,0033 à 0,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).

Corps oblong et suballongé. *Tête* noire ; densement ponctuée ; glabre ou presque glabre de chaque côté du vertex, garnie sur le reste de sa surface d'un duvet cendré, fauve ou roussâtre, mi-doré parfois à certain jour. *Antennes* d'un rouge brun ou d'un brun rouge, parfois plus obscures sur la massue que sur la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'au tiers de ses côtés, subparallèle ou légèrement incourbé postérieurement ; à cils jaunâtres ou mi-dorés au bord postérieur de la partie médiane et obtusément tronquée de sa base ; plus convexe en

devant qu'en arrière; densement ponctué; noir; garni sur son disque d'un duvet peu épais, formé de poils noirs, mélangés de poils cendrés; revêtu sur les côtés d'un duvet épais, cendré ou cendré blanchâtre, dont les poils sont dirigés transversalement, de dehors en dedans; cette partie duveteuse couvrant chaque tiers externe du bord antérieur et ordinairement chaque dixième externe de sa base, quelquefois rétréci d'avant en arrière jusqu'aux angles postérieurs; muni à ceux-ci d'une mèche de poils dirigés en arrière en forme de dent. *Ecusson* noir; pointillé; revêtu d'un duvet cendré ou d'un cendré roussâtre, mi-doré. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; armées à l'angle sutural d'une petite épine, ordinairement plus faible chez la ♀; médiocrement convexes; densement ponctuées; noires, garnies d'un duvet formé de poils fins, couchés, noirs, entremêlés de poils cendrés. *Dessous du corps* revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, serré, laissant noires : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses dans l'état de repos; 2° une tache en carré plus long que large, couvrant du quart à la moitié du bord externe du postépisternum; 3° une tache de chaque côté des quatre premiers arceaux du ventre : celle des 2 à 4e arceaux en forme de gros point : celle du premier, grande, en espèce de carré plus long que large, couvrant la moitié de la longueur de cet arceau sur les côtés et les deux tiers plus intérieurement : le dernier arceau noir en devant, roux ou d'un roux fauve postérieurement, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc naissant chacune du bord antérieur, postérieurement raccourcies, et liées par leur angle postéro-externe à un point de duvet blanc marginal et parfois nul. *Pieds* noirs : trochanter et deux tiers basilaires des cuisses (des postérieures, au moins,) revêtus de duvet blanc.

Cette espèce habite les provinces tempérées et surtout méridionales de la France. On la trouve dans les environs de Lyon, et surtout en Provence, dans les maisons, et plus habituellement sous les petits cadavres des animaux.

Obs. Elle est facile à reconnaître entre les suivantes, à la petite épine dont l'angle sutural de ses élytres est armé.

La couleur foncière varie suivant le développement de la matière

colorante noire. Quand celle-ci n'a pas eu le temps de se développer suffisamment, le corps passe au brun-rouge ou même au rouge-brun ou brunâtre.

Dans les parties plus méridionales de l'Europe, en Corse, en Sardaigne et en Espagne, on trouve des individus dont le prothorax et les élytres sont uniformément revêtus d'un duvet assez épais, cendré, grisâtre : le prothorax offre aussi sur les côtés les poils du duvet dirigés de dehors en dedans, mais cette partie duveteuse est de même couleur et par conséquent peu distincte du reste. La tête est également revêtue de duvet jusqu'à son bord postérieur, au lieu d'offrir presque dénudées les parties latérales du vertex. De tels individus semblent au premier aspect devoir constituer une espèce particulière (*D. rattulus*) : mais le dessous de leur corps est tellement identique avec celui du *D. vulpinus*, qu'ils ne sont probablement qu'une variété de celui-ci. Leur élytre est de même munie d'une petite épine à l'angle sutural.

Avant le *D. vulpinus* doit être placée l'espèce suivante :

Dermestes carnivorus; Fabricius. *Tête revêtue d'un duvet blanc cendré. Prothorax et élytres noirs, brièvement garnis d'un duvet concolore ; le prothorax revêtu, en devant et largement sur les côtés, d'un duvet d'un blanc cendré ; les élytres parées chacune près de la base, d'une tache d'un duvet roux, s'appuyant sur le calus, étendue au moins jusqu'à la moitié interne de leur largeur; postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire, du quart à la moitié de leur bord latéral : le second paré d'une tache noire au côté de chacun des quatre premiers arceaux : le cinquième entièrement blanc : cuisses et tibias revêtus d'un duvet blanc : les cuisses marquées d'une tache noire sur leur dernier tiers.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux ventral sans signe particulier.

Dermestes carnivorus, Fabricius, Syst. Eleuth., t. I, p. 312. — Oliv., Entom., t. II, n° 9, p. 7, 2, pl. II, fig. 8. — Jacq. du Val, Gen. I, p. 400. — Chevrolat, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1863, p. 615.

Dermestes versicolor, Casteln., Hist. nat., t. II, p. 33, 4.

Patrie : Cuba, la Guadeloupe, la Nouvelle-Grenade : mais importé une fois à Paris avec des peaux provenant de ces pays, et trouvé dans la capitale, par M. Aubé ; mais il ne peut être considéré comme un insecte de France.

Obs. Cette espèce est très-distincte des autres par l'angle antéro-interne de ses épimères, qui est noir et par le 5e arceau ventral, entièrement revêtu de duvet blanc.

Après le *D. vulpinus* se place l'espèce suivante :

Dermestes cadaverinus ; Fabricius. *Dessus du corps noir, revêtu d'un duvet roux, et, postérieurement de deux taches de duvet blanc. Prothorax et élytres garnis d'un duvet cendré grisâtre ; le prothorax largement revêtu sur les côtés d'un duvet plus fin et plus serré, d'un cendré blanchâtre. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués chacun d'une tache noire carrée vers le milieu de leur bord latéral : le second, de chaque côté de ses arceaux : le dernier noir sur les deux tiers antérieurs de sa partie médiane, roux postérieurement sur celle-ci. Cuisses revêtues de duvet blanc sur leurs deux tiers basilaires, noires postérieurement.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'un signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes cadaverinus, Fabr., Syst. entom., p. 55, 3. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 312, 8. — Schœnh., Syst. ins., t. II, p. 85, 3.

Long. 0,0090 (4 l.) — Larg. 0,0042 (1 l. 7/8).

Patrie : La Russie méridionale, l'Arabie, les Indes, le Mexique et quelques autres parties de l'Amérique méridionale. (De Bonvouloir.)

Obs. Suivant Erichson, le *D. domesticus* (Gebler), Germar, Insect. Spec., p. 83, 143, semble n'être qu'une variété immature du *D. cadaverinus* ; suivant Küster, il faudrait le rapporter à notre *D. noxius*.

Cet insecte a pu être parfois importé en France : mais il ne peut être considéré comme une espèce habitant notre pays,

2. **Dermestes sibericus**; Erichson.

Prothorax et élytres noirs : le prothorax revêtu en devant et plus largement sur les côtés d'un duvet épais blanc ou blanc cendré. Elytres garnies d'un duvet formé de poils fins, noirs, couchés, entremêlés de poils blancs. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une tache noire presque carrée du quart à la moitié de leur côté externe ; le second, paré d'une tache noire sur les côtés des arceaux et d'une bande longitudinale de même couleur, élargie postérieurement sur la partie médiane du dernier. Cuisses postérieures revêtues d'un duvet blanc sur leurs trois cinquièmes basilaires, avec une tache noire près des trochanters.

♂ 4e arceau ventral offrant sur sa ligne médiane un petit signe lisse et circulaire, chargé d'un faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes sibericus (Mannerheim), Erichson, Naturg. di Ins. Deutsch., t. III, p. 427, note 2. — Kuster, Kaef. Europ., XXII, 29.

Long. 0,0067 à 0,0082 (3 l. à 3 l. 7/8). — Larg. 0,0033 (1 l. 1/2).

Corps oblong ou suballongé. *Tête* ordinairement noire : densement ponctuée ; revêtue d'un duvet brun ou d'un brun fauve, parée de quatre taches de duvet blanc : une au côté interne de chaque œil et deux sur le front. *Antennes* d'un rouge brun ou de couleur marron sur leur tige, ordinairement moins claires sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle ensuite ; cilié de poils jaunâtre, mi-dorés sur la partie médiane de sa base ; plus convexe en devant qu'en arrière ; densement ponctué ; noir, revêtu en devant et sur les côtés d'un duvet blanc : cette partie duveteuse constituant une bordure, depuis le milieu du bord antérieur jusqu'à la base, dont elle couvre chaque sixième externe ; presque glabre sur le reste de sa surface. *Ecusson* noir, revêtu de poils d'un roux fauve. *Elytres* subparallèles presque jusqu'aux deux tiers de leur longueur, subarrondies, prises ensemble, postérieurement ; inermes à l'angle su-

tural; médiocrement convexes; densement ponctuées; noires; garnies de poils fins, concolores, entremêlés de poils d'un blanc cendré. *Dessous du corps* noir; revêtu d'un duvet blanc, épais, laissant de couleur noire: 1° une partie de l'antépectus, et celles sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° une tache carrée couvrant du quart à la moitié du côté externe des postépisternums; 3° une tache sur les côtés des arceaux du ventre: celle des 2e à 5e arceaux, en forme de gros point : celle du 1er, grande en carré plus long que large, prolongée jusqu'aux deux tiers de la longueur de l'arceau, excepté sur les côtés où elle couvre à peine la moitié antérieure : dernier arceau noir, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, ou revêtu de duvet blanc paré d'une tache ponctiforme noire sur les côtés, et, sur la ligne médiane, d'une bande longitudinale noire, élargie postérieurement. *Pieds* noirs. *Trochanters* revêtus de duvet blanc : cuisses (les postérieures au moins) revêtues, sur leurs deux cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire près des trochanters.

Cette espèce est sibérienne; mais elle paraît avoir été prise quelquefois en France, parmi les peaux importées dans notre pays.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec le *D. vulpinus;* mais elle est d'une taille ordinairement moins avantageuse; elle s'en distingue, d'ailleurs, par la couleur du duvet de sa tête et par le dessin qu'il constitue : par son prothorax revêtu, en devant et sur les côtés, d'un duvet blanc, épais, nettement séparé de la partie discale; par ses élytres mélangées de poils fins, noirs, et d'autres moins fins, d'un blanc cendré, sans pointe ou épine à l'angle sutural; par ses cuisses marquées d'une tache noire à la base de leur partie couverte d'un duvet blanc.

3. **Dermestes Frischi**; Kugelann.

Prothorax et élytres noirs : le prothorax garni en devant et plus largement sur les côtés d'un duvet cendré blanchâtre, enclosant une tache noire près des angles postérieurs : les élytres garnis d'un duvet noir, fin, couché, entremêlé de poils cendrés. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers, marqués chacun d'une tache noire, presque carrée, couvrant du quart à la moitié de leur côté externe : le

second paré d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux, et de deux taches ponctiformes noires, unies en forme de bande, sur la moitié postérieure du dernier. Cuisses postérieures revêtues, sur leurs trois cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire près des trochanters.

♂ 4e arceau ventral offrant sur sa ligne médiane un signe circulaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes Frischi. Kugelann, *in* Schneider's, Magaz., p. 478. 3. — Erichs., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 428. 2. — Kuster, Kaef. Europ., 5. 60. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX. p. 44. 2. pl. 350. fig. d. D-E. — L. Redtenb., Faun. austr. 2e édit. p. 218.

Dermestes vulpinus. Illig., Kaef. Preuss., p. 313. 3. — Herbst, Kaef. t. IV, p. 124. 5. pl. 40, fig. 5. — Oliv., Entom., t. II, no 9. p. 8. 4. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 33. 4.

Long. 0m,0067 à 0m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0m,0028 à 0m,0039 (1 l. 1/4 à 1 l. 3/4).

Corps oblong ou suballongé. *Tête* noire; densement ponctuée; revêtue d'un duvet formé de poils blancs sur les côtés du front; parée sur le milieu de celui-ci de deux taches ponctiformes, formées par un duvet semblable; garnie de duvet obscur sur le reste de sa surface. *Antennes* d'un brun rouge ou d'un rouge brun, avec la massue assez serrée, ordinairement plus obscure ou moins claire que la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, à peine élargi ensuite en ligne droite; garni de cils mi-dorés sur la partie médiane obtusément tronquée de sa base; plus convexe en devant qu'en arrière; densement ponctué; noir; revêtu en devant et sur les côtés d'un duvet cendré, ou cendré blanc; cette partie duveteuse formant de chaque côté une bordure latérale graduellement rétrécie presque depuis le milieu du bord antérieur jusqu'à la base, dont elle couvre au moins chaque sixième externe, en enclosant près de l'angle postérieur une tache subarrondie noire. *Ecusson* noir; pointillé; revêtu de poils d'un blanc ou cendré jaunâtre. *Elytres* à peine rétrécies jusqu'aux deux tiers, subarrondies postérieurement prises ensemble; inermes à l'angle sutural; médiocrement convexes; noires; densement et finement

ponctuées ; garnies d'un duvet formé de poils fins, couchés, concolores, entremêlés de poils cendrés ou d'un blanc cendré. *Dessous du corps* noir ; revêtu d'un duvet blanc, serré, laissant de couleur noire : 1° une partie de l'antépectus, et celles sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° une tache presque carrée, couvrant du quart à la moitié du côté externe des postépisternums ; 3° une tache sur les côtés de chacun des arceaux du ventre : celle des 2e à 5e arceaux ponctiformes : celle du premier, grande, presque en parallélogramme longitudinal, couvrant les deux tiers de la longueur de cet arceau, excepté sur les côtés dont elle ne couvre que les trois cinquièmes : le dernier arceau blanc, comme les autres, avec sa partie postérieure marquée de deux grosses taches ponctiformes ou arrondies, unies en une sorte de bande transverse. *Pieds* noirs : trochanters revêtus d'un duvet blanc : cuisses (les postérieures, du moins,) revêtues, sur leurs trois cinquièmes basilaires, d'un duvet blanc, enclosant une tache noire, près des trochanters.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées et surtout méridionales. On la trouve dans nos environs, en Languedoc, en Provence, en Algérie. Elle paraît rechercher surtout les petits cadavres.

Obs. Le *D. Frischi* se distingue des *D. vulpinus* et *sibiricus*, par son dernier arceau ventral blanc sur sa moitié antérieure, au lieu d'être noir sur toute la longueur de sa partie médiane ; par le duvet d'un blanc cendré couvrant les côtés du prothorax enclosant une tache noire près de chaque angle postérieur. Il s'éloigne d'ailleurs du *vulpinus* par son vertex garni de poils obscurs ; par ses élytres inermes, par le duvet blanc de ses cuisses moins largement prolongé, enclosant une tache noire au côté externe de sa base.

Dermestes dimidiatus ; Steven. *Noir. Prothorax et quart basilaire de la longueur des élytres, revêtus d'un duvet épais, cendré. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués chacun de deux taches noires, ponctiformes ou presque carrées ; l'une vers la moitié de leur côté externe ; l'autre à leur angle antéro-interne : le ventre paré d'une tache noire de chaque côté des premiers arceaux et de deux autres, contiguës à l'extrémité du dernier. Cuisses noires, garnies d'un duvet concolore ou brun.*

♂ 4e arceau offrant sur sa ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau sans signe particulier.

Dermestes dimidiatus. Steven, *in* Schonh., Syn. ins., t. II, p. 89. 17. — Kuster, Kaef. Eur., xx., 13.

♀ *Dermestes leopardinus*. Muls. et Goedart, *in* Muls., Opusc. entom., t. VI, p. 173.

Long. 0,0090 (4 l.). — Larg. 0,0039 (1 l. 3/4).

Patrie : La Crimée.

4. **Dermestes murinus**; Linné.

Noir ; marbré en dessus de mouchetures d'un duvet d'un blanc bleuâtre. Prothorax paré de chaque côté, vers la moitié de sa longueur, entre sa ligne médiane et ses bords latéraux, d'une moucheture d'un roux jaune mi-doré. Ecusson revêtu de poils semblables. Postépisternum et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une bande noire, prolongée depuis l'angle antéro-interne jusqu'aux deux tiers de leur bord externe, en laissant blanc l'angle antéro-interne de l'épimère ; le ventre paré d'une tache noire sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux ; le dernier noir, orné de trois taches ponctiformes de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, avec l'extrémité et une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes murinus. Linné, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 356. 17. — Id. 12e édit., t. I, p. 563. 18. — Id. Faun. suec., p. 144. 426. — Fabr., Syst. entom., p. 56. 7. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 315. 15. — Payk. Faun. suec. t. I., p. 277. 2. — Illig., Kaef. preuss. p. 312. 2. — Schonh., Syn. ins., t. II, p. 90. 26. — Gyllenh. Ins. suec., t. I, p. 147. 3. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 33. 3. — Zetterst. Faun. lapp. p. 91. 2. — Id. insect. lapp., p. 94. 2. — Heer, Faun. Col. helv. t. I. p. 435. 3. — De Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34. 8. — Kuster., Kaef. Eur. III. 29. — Erichson. Insect. Deutsch., t. III, p. 429. 3. — Sturm. Deutsch. Faun., t. XIX, p. 47., pl. 351. fig. a. A. B. — L. Redtenb. Faun. aust., 2e édit., p. 217.

Dermestes nebulusus. De Geer. Mem., t. IV, p. 197. 2.
Dermestes catta. Panz. Naturf., t. XXIV, 10. 12., pl. 1. fig. 12. — Id. Faun. germ., 40. 4. — Herbst, Kaef. t. IV, p. 123, 4. pl. 40, fig. 4.
Dermestes roseiventris. De Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34. 13.

Long. 0,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0,0028 à 0,0029 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/3).

Corps oblong. *Tête* noire densement ponctuée; garnie de mouchetures de poils d'un blanc bleuâtre, et d'une moucheture blanchâtre. au milieu du front: labre cilié en devant de poils mi-dorés. *Antennes* noires ou en partie d'un rouge brun et luisant, sur la tige, d'un noir profond et mat, sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne courbe sur les côtés, jusqu'aux trois cinquièmes de ceux-ci, subparallèle ou à peine rétréci ensuite; à angles postérieurs peu dirigés en arrière; plus convexe en devant qu'en arrière; noir, marbré de mouchetures d'un duvet d'un blanc bleuâtre et constituant par leur union des dessins variés; paré de chaque côté, entre la ligne médiane et chaque bord externe, vers la moitié de sa longueur, d'une moucheture d'un roux jaune mi-doré; offrant souvent des cils de même couleur au bord postérieur de sa troncature basilaire médiane et de ses angles postérieurs. *Ecusson* noir, revêtu de poils d'un roux jaune mi-doré, avec les angles antérieurs garnis d'un duvet bleu pâle ou blanchâtre. *Elytres* subparallèles jusqu'aux quatre septièmes de leur longueur, subarrondies, prises ensemble postérieurement; médiocrement convexes; noires, marbrées de mouchetures formées d'un duvet d'un blanc bleuâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc ou d'un blanc cendré ou parfois rose, laissant de couleur noire: 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° une bande allongée sur chacun des postépisternums; cette bande, naissant de leur angle antéro-interne, est prolongée jusqu'aux deux tiers de leur côté externe, en laissant l'angle antéro-interne des épimères revêtu de duvet blanc; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre: celle des 2e à 4e arceaux en forme de gros point: celle du 1er grande, presque carrée, couvrant les trois quarts antérieurs des

côtés de cet arceau, un peu moins longuement prolongée à son angle postéro-interne; offrant en outre plus près de la ligne médiane deux autres taches noires: l'une assez grosse, près de la base des cuisses: l'autre, petite, ponctiforme, près de l'angle postéro-interne de la grosse; dernier arceau noir, paré, près de son bord antérieur, de trois taches ponctiformes, de duvet blanc. *Pieds* noirs; trochanters revêtus de duvet blanc ou blanc cendré; cuisses postérieures au moins parées d'une bande transversale de duvet semblable vers la moitié de leur longueur, et moins densement revêtues d'un même duvet près du genou.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France. On la trouve sous les cadavres, dans les charniers des équarrisseurs, etc.

Obs. Cette espèce est très-distincte des précédentes et même de toutes les autres, par le signe noir de ses postépisternums, par les deux taches noires isolées l'une de l'autre, qui se trouvent au côté interne de la tache latérale noire du 1er arceau ventral, dont elles restent également séparées; par son dernier arceau, paré de trois taches ponctiformes de duvet blanc; elle s'éloigne d'ailleurs des *D. vulpinus*, *sibiricus* et *Frischi*, par ses cuisses noires, parées d'un demi-anneau de duvet blanc.

Latreille (1) a trouvé la larve de cet insecte dans le nid du *Philanthus apivorus*. Elle est conique, allongée, d'un brun foncé, hérissée de poils longs et rougeâtres. Son anus est terminé par un tuyau et l'on voit au-dessous deux épines rougeâtres.

Près de cette espèce paraît devoir se placer la suivante:

Dermestes tessellatocollis; MATSCHULSKY. *Allongé, parallèle, subcylindrique, très-ponctuée, noir; revêtu d'un duvet blanc, en dessous; en dessus, fasciculé d'un duvet fauve sur la tête, le prothorax et l'écusson; élytres éparsement garnies de poils blancs. Antennes et pieds antérieurs d'un brun noir; les postérieurs annelés de blanc; ventre marqué de taches noires sur les côtes des arceaux; les 3e et 4e parés sur leur ligne médiane d'un point chargé d'un fascicule de poils.*

---

(1) *Histoire naturelle des Fourmis*, p. 320.

Dermestes tessellatocollis. MOTSCH. *in* SCHRENCK'S. Reise in Amur-Landen., p. 124. 202, pl. 8, fig. 20.

Long. 0,0078.

Patrie : la Sibérie orientale.

3. **Dermestes undulatus**; BRAHM.

Tête et prothorax noirs, revêtus de mouchetures d'un duvet épais, d'un roux fauve. Ecusson couvert d'un duvet pareil. Elytres noires, paraissant d'un noir bleuâtre, marbré d'un duvet d'un blanc bleuâtre. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués chacun d'un trait transverse noir, à leur angle antéro-interne ; et d'une tache de même couleur du quart à la moitié au moins de leur côté externe ; les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des 4 premiers arceaux : celle du 1er incomplètement divisée par une bande de duvet blanc ; le 5e arceau noir, orné de deux taches ponctiformes de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur leur ligne médiane un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes undulatus. BRAHM, Ins. Kalend., t. I, p. 114. — ERICHSON, Naturg. d Ins., t. III, p. 430. 4. — KUSTER., Kaef. Europ., III. 31 — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 218.
Dermestes tessellatus. ILLIG., Mag., t. I, p. 84. 2-3. *a*.
Dermestes tessellatus, var *vulpecula*. HERBST, Kaef., t. IV, p. 123.
Dermestes murinus. OLIV., Entom., t. II, no 9, p. 8. 5., pl. 1, fig. 3.

Long. 0m,0051 à 0m,0067 (2 l. 1/4 à 3 l.). — Larg. 0m,0022 à 0m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2.)

Corps oblong. *Tête* noire, revêtue d'un duvet épais, d'un roux fauve, ordinairement divisé par mouchetures, laissant, de couleur foncière, une tache ponctiforme noire, de chaque côté du vertex, et une bande linéaire tranverse, sur le milieu du front. *Antennes* d'un brun rouge ou d'un rouge brun luisant sur la tige, d'un rouge de cuir et mat sur la massue :

celle-ci lâche. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de ses côtés ou un peu plus, rétréci ensuite; plus convexe en avant qu'en arrière; densement et assez finement ponctué; noir; revêtu d'un duvet épais, d'un roux fauve, divisé par mouchetures, laissant les intervalles de couleur foncière (ordinairement huit intervalles linéaires attenant au bord antérieur); paré à la base de quatre mouchetures dirigées en arrière formées de poils semblables : une, de chaque côté de la troncature, bordant les angles antérieurs de l'écusson : une plus petite et ordinairement plus pâle à chaque angle postérieur. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais, d'un roux fauve. *Elytres* subparallèles jusqu'à la moitié ou un peu plus de leur longueur, subarrondies postérieurement, prises ensemble; médiocrement convexes; densement et finement ponctuées; noires ou paraissant d'un noir bleuâtre; marbrées d'un duvet blanc ou blanc cendré à teinte bleuâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur chacun des postépisternums : l'une à leur angle antéro-interne, en forme de trait ou de ligne transverse : l'autre couvrant du cinquième ou du quart jusqu'à un peu plus de la moitié de leur longueur, en forme de parallélogramme allongé, en laissant ordinairement brièvement noir leur angle antéro-externe; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux en forme de gros points : celle du 1er arceau, grande, couvrant toute la longueur ou presque toute la longueur de cet arceau, étendue en largeur presque jusqu'à la base des cuisses, mais divisée par une bande longitudinale de duvet blanc, plus ou moins incomplète. Dernier arceau noir, paré, près de son bord antérieur, de deux taches ponctiformes de duvet blanc. *Pieds* noirs ou d'un noir brun. *Trochanters* en majeure partie revêtus de duvet blanc : cuisses, les postérieures, au moins, ornées, vers la moitié de leur longueur, d'une bande transversale de duvet blanc.

Cette espèce habite les environs de Lyon, nos provinces méridionales, l'Algérie, etc. On la trouve sous les petits cadavres, dans les abattoirs, etc.

Obs. Cette espèce se distingue des *D. vulpinus*, *sibiricus* et *Frischi*, par ses postépisternums, marqués chacun de deux taches noires ; du *D. murinus* par les deux taches de ses postépisternums isolées, par son dernier arceau ventral paré seulement de deux taches ponctiformes de duvet blanc ; par ses cuisses noires à l'extrémité. La tache en forme de ligne ou de trait transverse des angles antéro-externes des ses postépisternums, la couleur du dessus de son corps, etc., l'éloignent assez facilement des suivantes.

La larve de cette espèce a été trouvée par MM. Chapuis et Candèze occupée à dévorer les restes des chairs d'un poisson desséché. Elle a beaucoup d'analogie avec celle du *D. lardarius ;* mais son corps est recouvert de poils moins nombreux, plus gros et plus longs, et d'un brun noirâtre, au lieu d'être fauves.

CHAPUIS et CANDÈZE, Catal., p. 100, pl. 3, fig. 1.—b.

Obs. Le dernier article des antennes, suivant l'observation des savants auteurs, au lieu d'être simple, présente un appendice externe. Cet appendice s'observe chez diverses autres larves de ce genre ; mais il est rétractile et ordinairement indistinct, quand la larve est desséchée.

Le *D. variegatus*, BRULLÉ, que nous ne connaissons pas, paraît se rapprocher beaucoup de cette espèce, s'il ne s'y rapporte pas. Voici la description de cet auteur :

Brun. *Tête* et *corselet* noirs, ponctués, revêtus çà et là de poils couchés et roux. *Antennes* et *palpes* ferrugineux. *Ecusson* revêtu de poils roux. *Elytres* marbrées de poils blanchâtres et noirs, formant des petites plaques irrégulières. *Dessous du corps* revêtu d'un duvet serré, d'un blanc presque argenté, laissant de couleur noire les côtés du premier segment de l'abdomen, une tache noire arrondie sur les côtés de chacun des suivants, et le dernier presque entièrement. *Hanches* blanches. *Cuisses*, les deux dernières paires traversées par une bande blanche.

Dermestes variegatus. BRULLÉ, Expéd. sc. de Morée., t. III, p. 163. — KRAATZ, Berlin., Entom. Zeitsch., 1858, p. 145.

Long. 0m.0081 (1 l. 3/4).

Patrie : La Morée, sous les cadavres d'animaux.

6. **Dermestes sardous**; Kuster.

Noir. Tête revêtue d'un duvet roux, marquée sur le front de deux taches noires. Prothorax et élytres noirs, parsemés de quelques poils blancs, couchés, presque disposés par étroites mouchetures, presque glabres entre ce duvet blanc : le prothorax paré en devant de deux taches de duvet roux et, vers le milieu de sa longueur, d'une bande transverse de duvet pareil. Ecusson noir sur son disque, revêtu de duvet flave sur le reste. Postépisternum et quatre premiers arceaux du ventre revêtus de duvet blanc : les premiers marqués chacun d'une petite tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre au milieu de leur côté externe : les seconds marqués d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : celle du 1er divisée entièrement par une bande de duvet blanc : le 4e arceau marqué de deux points noirs attenant à son bord postérieur : le 5e arceau noir, à deux points de duvet blanc. Cuisses noires.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'un petit signe circulaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes sardous. Kuster, Kaef. Europ., VI, 49.
Dermestes diadema. Motsch., *in* Bullet. de la Soc. de nat. de Mosc., 1849, p. 89.

Long. 0m,0067 à 0m,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0m,0025 à 0m,0028 (1 l. 1/8 à 1 l. 1/4.)

Corps oblong. *Tête* noire; revêtue d'un duvet d'un roux mi-doré, entremêlé sur le vertex de poils cendrés, et laissant sur le milieu du front deux taches subarrondies noires. *Antennes* d'un rouge brun ou brunâtre, avec le 1er article ordinairement brun, *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement ensuite : plus convexe en devant qu'en arrière; densement et assez finement ponctué; noir; parsemé de poils duveteux blancs ou d'un blanc légèrement cendré ou bleuâtre, assez longs et couchés, presque glabre entre ce duvet blanc; paré près de la ligne médiane de son bord antérieur de deux taches subponctiformes d'un duvet roux; orné, vers

la moitié de sa longueur, d'une bande transverse, de duvet de même couleur, n'arrivant pas aux bords latéraux, *Ecusson* noir sur son disque, revêtu, sur le reste, d'un duvet roux. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément subarrondies, prises ensemble, postérieurement; passablement convexes; densement et assez finement ponctuées; noires; parsemées comme le prothorax d'un duvet formé de poils couchés, assez longs, blancs ou d'un blanc paraissant légèrement bleuâtre, presque disposés par mouchetures; parées chacune, à la base, près des angles postérieurs du prothorax, d'une tache de duvet roux ou roussâtre. *Dessous du corps* noir; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° deux taches sur chacun des postépisternums : l'une à leur angle antéro-interne : l'autre, presque aussi petite, carrée, couvrant à peine le 5e médiaire de leur côté externe; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux en forme de gros point : celle du 1er arceau grande, complètement divisée en deux, par une bande longitudinale de duvet blanc : la tache noire externe, prolongée jusqu'aux deux tiers des côtés de l'arceau : la tache noire interne un peu moins longuement prolongée, étendue jusqu'à la base des cuisses : le 4e arceau marqué, de chaque côté de la ligne médiane d'un point noir attenant à son bord postérieur : 5e arceau du ventre, noir, paré, près de chaque côté, d'une tache ponctiforme de duvet blanc. *Pieds* noirs : hanches revêtues de duvet blanc sur leur extrémité : cuisses postérieures au moins sans duvet blanc, si ce n'est quelquefois aux genoux : tarses d'un rouge brun ou brunâtre.

Cette espèce se trouve en Algérie, en Sardaigne, en Corse, en Espagne; elle a été prise dans les environs de Montpellier, par M. de Kiesevenntter. (*Ann. Soc. ent. Fr.*, 1851, p. 579.)

Obs. Le *D. sardous* a comme le *D. undulatus*, le 5e arceau ventral noir, paré de deux taches ponctiformes de duvet blanc; mais il a les cuisses noires, sans demi-anneau blanc; les taches latérales noires du 1er arceau, divisées chacune complètement par une bande longitudinale de duvet blanc : le 4e arceau marqué de deux points noirs

attenant à son bord postérieur. Il en diffère également par le duvet du dessus de son corps, surtout par les deux taches antérieures et la bande transverse, rousses, de son prothorax, caractères qui l'éloignent de toutes les autres espèces de ce pays.

7. **Dermestes mustelinus**; Erichson.

Tête et prothorax noirs, revêtus d'un duvet cendré flavescent ou roussâtre, mélangé de poils noirs. Ecusson revêtu d'un duvet plus épais d'un blanc flavescent. Elytres noires, marbrées de duvet formé de poils couchés cendrés ou d'un cendré flavescent. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués de deux taches noires subponctiformes, presque égales : l'une à l'angle antéro-interne : l'autre, vers la moitié du bord externe : les seconds parés d'une tache noire sur les côtés des 1er à 4e arceau : le 4e noté de deux petits points noirs attenant à son bord postérieur ; le 5e noir obsolètement paré de deux bandes longitudinales de duvet flavescent. Pieds garnis d'un duvet blanc cendré médiocrement serré.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un signe lisse orbiculaire, chargé d'un petit faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes tessellatus. Oliv., Entom., t. II, no 9, p. 9, 7, pl. 2, fig. 10. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34. 9.

Dermestes marinus. (Dejean), Catal. 1837, p. 139.

Dermestes mustelinus. Erichs., Naturg., d. Ins. Deutsch., t. III, p. 433. 7. — Sturm., Deutsch. Faun. t. XIX, p. 55, 7., pl. 352., f. c. c. d. — Kuster., Kaef Eur., 13. 36.

Long. 0,0067 à 0,0072 (3 l. à 3 l. 1/4). — Larg. 0,0022 à 0,0028 (1 l. à 1 l. 1/4).

Corps oblong. *Tête* noire; densement ponctuée; revêtue d'un duvet épais, d'un cendré flavescent ou roussâtre. *Antennes* d'un brun rouge ou d'un rouge brun; à massue serrée, ordinairement de même couleur. *Prothorax* assez fortement élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement ensuite en ligne presque droite; plus convexe en avant qu'en arrière; densement et assez finement ponctué; noir; irré-

gulièrement couvert de duvet formé de poils couchés d'un cendré flavescent ou roussâtre, mélangé de poils obscurs, moins nombreux. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais d'un blanc flavescent. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement ; médiocrement convexes ; finement et densement ponctuées ; noires, marbrées de duvet formé de poils couchés, cendrés ou d'un cendré flavescent. *Dessous du corps* noir ; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° deux taches sur les postépisternums : l'une subponctiforme, à leur angle antéro-interne : l'autre, pas plus grosse, vers la moitié de leur bord externe ; 3° une tache noire sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux, en forme d'un gros point : celle du 1er arceau, presque en forme de parallélogramme longitudinal, couvrant les trois cinquièmes antérieurs des côtés et séparée par une bande longitudinale de duvet blanc, d'une tache plus interne presque aussi grosse ; le 4e arceau marqué de deux petites taches ponctiformes noires, attenant au bord postérieur, et parfois peu distinctes ; le 5e arceau, noir, obsolètement paré de deux bandes longitudinales de duvet cendré flavescent. *Pieds* noirs, garnis de duvet cendré ou d'un blanc cendré peu épais ; cuisses parfois dénudées sur leur partie postérieure.

Cette espèce paraît habiter toutes les provinces de la France. On la trouve dans les environs de Lyon sous les matières animales desséchées.

Obs. Le *D. mustelinus* se distingue des autres espèces revêtues en dessous de duvet blanc, par le 4e arceau de son ventre marqué, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache ponctiforme noire, attenant à son bord postérieur ; par son 5e arceau ventral noir, n'offrant que de faibles traces de deux bandes longitudinales de duvet cendré flavescent.

8. **Dermestes atomarius** ; Erichson.

Noir. Tête et prothorax revêtu d'un duvet d'un flavescent roussâtre, disposé par mouchetures. Ecusson revêtu d'un duvet semblable ou plus blanchâtre. Elytres garnies d'un duvet formé de poils cendrés, couchés,

un peu disposés par petites mouchetures et parées, près de la base, de mouchetures d'un flavescent roussâtre. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers, marqués d'une petite tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre presque triangulaire du quart à la moitié de leur côté externe : le ventre, paré d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux ; celle du premier à peine divisée : le 5e arceau noir orné de deux bandes longitudinalas de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transversale de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun, sur la ligne médiane, un signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux sans signe particulier.

Dermestes atomarius. (Ziegler), ERICHSON., Naturg. d. Insect. Deutsch., t. III, p. 451, 5. — STURM., Deutsch. Faun., t. XIX, p. 51, 5., pl. 351, fig. *e*. E. F. — KUSTER., Kaef. Eur., 20, 14. — L. REDTENB. Faun. austr., 2e édit. p. 218.

Long. 0,0057 à 0,0061 (2 l. 1/2 à 2 l. 3/4). — Larg. 0,0026 à 0,0028 (1 l. 1/3 à 1 l. 1/4).

Corps oblong. *Tête* noire; revêtue d'un duvet flavescent roussâtre. ordinairement moins abondant sur le milieu du front ou sur la seconde moitié de la ligne médiane et entre cette ligne et chaque bord latéral. *Antennes* d'un rouge brun ou brunâtre, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié ou aux trois cinquièmes de ses côtés, subparallèle ou à peine élargi ensuite; convexe; densement et finement ponctué; noir, revêtu de mouchetures d'un duvet d'un flavescent roussâtre, entremêlées d'un duvet noir, moins apparent et plus court. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais d'un flavescent roussâtre ou d'un blanc sale ou flavescent. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; passablement convexes; assez densement ponctuées; noires; garnies de duvet formé de poils cendrés, couchés, isolés ou constituant d'étroites mouchetures; parées près de la base de mouchetures d'un flavescent roussâtre (ordinairement trois de chaque côté de l'écusson) et souvent de quelques autres, jusqu'au tiers de leur largeur. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi

et postpectus, et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° deux taches médiocres sur les postépisternums : l'une, petite, parfois presque nulle, d'autres fois presque carrée, à leur angle antéro-interne : l'autre, carrée ou presque triangulaire, située du quart ou un peu plus à la moitié de leur bord externe ; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre ; celles du 2e à 4e arceaux, en forme de gros point : celle du 1er, grande, couvrant les deux tiers basilaires de la longueur de cet arceau, étendue jusqu'à la base des cuisses, à peine divisée en deux moitiés, par une bande longitudinale de duvet blanc, incomplète surtout en devant ; le 5e arceau, noir, paré de deux bandes, longitudinales de duvet blanc, presque interrompues dans leur milieu. *Pieds* noirs ou bruns ; trochanters revêtus d'un duvet blanc ou cendré : cuisses, les postérieures au moins, parées d'une bande transverse de duvet semblable.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France, surtout les zones tempérées ou froides. Elle est médiocrement commune.

Obs. Le *D. atomarius* a beaucoup d'analogie avec le *D. undulatus*, mais il s'en distingue sans peine par la tache latérale de ses postépisternums, égale à peine au quart de la longueur de leur côté, triangulaire ou carrée, couvrant de trois dixièmes à la moitié de leur longueur, au lieu d'être en parallélogramme longitudinal et de s'avancer presque jusqu'à leur angle antéro-externe ; par leur dernier arceau ventral paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, au lieu de n'avoir que deux petites taches ponctiformes blanches. Ses élytres sont d'ailleurs parées à la base de mouchetures d'un flavescent roussâtre, et sont garnies sur leurs deux tiers postérieurs de duvet formé de poils couchés, cendrés au lieu d'être d'un blanc bleuâtre, et presque isolés, ou constituant à peine des mouchetures composées de deux ou trois poils.

9. **Dermestes laniarius**; Illiger.

Prothorax et élytres noirs, garnis de duvet formé de poils cendrés, couchés, peu rapprochés, constituant souvent de très-étroites mouchetures; le prothorax cilié de roux à la partie médiaire de sa base et à ses angles postérieurs. Ecusson revêtu d'un duvet pareil. Postépisternums et quatre

premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc ; les premiers marqués d'une tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre vers le milieu de son bord latéral ; les seconds notés d'une tache noire sur les côtés des quatre premiers arceaux : celle du 1er, *divisée en deux par une bande de duvet blanc :* 2e, 3e *et* 4e *arceaux parés d'une rangée de taches ponctiformes noires, de chaque côté de la ligne médiane ; le* 5e *noir. Cuisses postérieures noires, avec une tache basilaire de duvet blanc.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre parés chacun sur la ligne médiane d'une ligne orbiculaire et lisse, chargée d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes laniarius. Illig., Mag., t. I, p. 85. 2. 3. b. — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 149, 5. — Duftsch., Faun. austr., t. III, 35, 6. — Schoenh., Syst. ins., t. II, p. 91, 28. — Steph., Illustr., t. III, p. 222, 3. — Id. Man., p. 142, 1152. — Kuster, Kaef. Eur., 3, 30. — Erichs., Naturg. d. ins. Deutsch., t. III, p. 434, 8. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 57, 8, pl. 352, fig. c. E. F. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 218.
Dermestes macellarius. Herbst, Natur. Syst., (Kaef), t. IV, p. 126, 7, pl. 40, fig. 7.
Dermestes murinus. Herbst, l. c., p. 120, 2, pl. 40, fig. 2.
Dermestes affinis. Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 148, 4. — Schoenh., Syn. Ins., t. II, p. 91, 27. — Heer, Faun. col. helv., p. 436, 4. — De Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34, 10.
Dermestes catta. Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 34, 5.

Long. 0m,0067 à 0m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0m,0028 à 0m,0033 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2).

Corps oblong. *Tête* densement ponctuée ; noire, garnie d'un duvet roussâtre. *Antennes* à premier article ordinairement brun : les autres de la tige et ceux de la massue, d'un rouge brun ou brunâtre. *Prothorax* assez fortement élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers de ses côtés, plus faiblement ensuite, plus convexe en devant qu'en arrière ; noir ; garni de duvet formé de poils cendrés, peu serrés, presque divisés en étroites mouchetures ; frangé de roux mi-doré à la partie médiane de sa base et aux angles postérieurs. *Ecusson* noir ; revêtu d'un duvet roux mi-doré. *Elytres* subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes, subarrondies postérieurement, prises ensemble ; assez convexes ; densement ponctuées ; noires ; garnies comme le prothorax de duvet formé de poils cendrés, couchés, peu rapprochés, paraissant souvent consti-

tuer de très-étroites mouchetures. *Dessous du corps* noir; revêtu, sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre, d'un duvet blanc, épais, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses dans l'état de repos; 2° deux taches presque carrées sur chaque postépisternum : l'une, à leur angle antéro-externe : l'autre, vers la moitié de leur bord latéral; 3° une tache sur les côtés de chacun des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux, en forme de gros points : celle du 1er arceau grande, couvrant sur les côtés les deux tiers de l'arceau, divisée en deux par une bande longitudinale de duvet blanc : la tache interne, subarrondie postérieurement, étendue en devant jusqu'à la base des cuisses; 4° une rangée longitudinale de points noirs, de chaque côté de la ligne médiane, sur les 2e, 3e et 4e arceaux : le 5e, noir, sans taches. *Pieds* noirs : trochanters revêtus de duvet blanc sur leur tiers postérieur : cuisses noires, avec une tache de duvet blanc à la base.

Cette espèce paraît habiter la plupart des parties de la France. On la trouve dans les environs de Lyon sous les cadavres, etc.

Obs. Le *D. laniarius* se distingue de toutes les espèces précédentes par son dernier arceau ventral noir, et par les 3e, 4e et 5e, parés chacun, de chaque côté de la ligne médiane, d'une tache noire constituant un point noir.

Après le *D. laniarius* vient se placer l'espèce suivante :

Dermestes coronatus; STEVEN. *Prothorax et élytres noirs, garnis d'un duvet mélangé de poils noirs et cendrés : le prothorax paré, vers le milieu de sa longueur d'une bande transverse de duvet blanc cendré, un peu échancrée en devant, bidentée postérieurement. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers marqués d'une tache noire à leur angle antéro-interne et d'une autre plus petite un peu avant la moitié de leur bord latéral : les seconds notés d'une tache noire sur les côtes : celle du premier arceau entièrement divisée par une bande de duvet blanc : cinquième arceau ventral et pieds, noirs : ceux-ci légèrement garnis d'un duvet cendré fauve obscur : trochanters revêtus d'un duvet blanc.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes coronatus. STEVEN, *in* SCHOENH, Syn. Ins., t. II, p. 85, 4. — KUSTER, Kaef. Eur., 20, 15.

Patrie : Le Caucase.

10. **Dermestes pardalis**; BILBERG.

Tête et prothorax noirs, parés de mouchetures d'un duvet épais cendré ou flavescent roussâtre, séparées sur le prothorax par des taches noires subponctiformes presque disposées par rangées transversales. Ecusson noir bordé de duvet cendré roussâtre. Elytres noires ou d'un noir légèrement bleuâtre, garnies de duvet formé de poils couchés, en partie concolores, en partie cendrés. Postépisternums et quatre premiers arceaux du ventre revêtus d'un duvet blanc : les premiers, marqués d'une tache carrée à l'angle antéro-interne, et d'une autre, presque carrée, couvrant le tiers médiaire de leur bord externe, et avec l'angle antéro-interne des épimères noir : les seconds parés d'une tâche noire sur les côtés : le 5e arceau noir, avec deux bandes longitudinales de duvet blanc. Cuisses postérieures noires, parées d'une bande transverse de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes pardalis. BILBERG, *in* SCHOENH., Syn. Ins., t. II, p. 90, 25. — ERICHS., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 430.—J. DU VAL, Gener , pl. 198.
Dermestes thoracicus. (DEJEAN)., Catal., 1837, p. 139.

Long. $0^m,0067$ à $0^m,0100$ (3 l. à 4 l. 1/2) — Larg. $0^m,0026$ à $0^m,0045$ (1 l. 1/4 à 2 l.).

Corps oblong. *Tête* noire ; densement ponctuée ; revêtue d'un duvet épais, assez long, d'un cendré ou flavescent roussâtre, laissant de couleur foncière, et presque glabres, une tache sur le vertex, une autre ponctiforme, située entre la ligne médiane et chaque œil : une ou deux

autres ponctiformes vers sa partie antérieure. *Antennes* à 1er article noir : les suivants de la tige ordinairement bruns : la massue, médiocrement serrée, le plus souvent noire, parfois d'un rouge brun ou même brunâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe sur les côtés, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs ou près de ceux-ci ; plus convexe en avant qu'en arrière : finement ponctué; noir; revêtu d'un duvet cendré roussâtre ou flavescent roussâtre, laissant de couleur noire et presque glabres des taches subponctiformes presque disposées par rangées transversales irrégulières (ordinairement six sur la rangée la plus rapprochée de la base). *Ecusson* noir, pubescent, orné dans sa périphérie de poils d'un cendré ou flavescent roussâtre. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensembles, postérieurement ; à angle sutural un peu obtus ; médiocrement convexes ; densement et finement ponctuées ; noires ou d'un noir légèrement bleuâtre ; garnies de poils couchés, en partie concolores, en partie cendrés. *Dessous du corps* noir ; revêtu sur les médi et postpectus et sur les quatre premiers arceaux du ventre d'un duvet blanc, laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses ; 2° l'angle antéro-interne des épimères et deux taches sur chacun des postépisternums : une en parallélogramme transverse à leur angle antéro-interne : une autre presque carrée, couvrant le tiers médiaire de leur côté extérieur ; 3° une tache sur les côtés des quatre premiers arceaux du ventre : celles des 2e à 4e arceaux, en forme de gros points : celle du 1er arceau, grande, obtriangulaire, couvrant les quatre cinquièmes du bord externe, étendue en devant jusqu'à la base des cuisses, incomplètement divisée par une bande de duvet blanc, qui enclôt presque, près du bord de l'arceau, une tache ponctiforme, noire : le 5e arceau noir, paré de deux bandes longitudinales de duvet blanc, rétrécies d'avant en arrière, échancrées postérieurement à leur côté interne. *Pieds* noirs : trochanters revêtus d'un duvet blanc : cuisses, les postérieures du moins, parées, vers le milieu de leur côté interne, d'une bande transverse de duvet pareil.

Cette espèce habite nos provinces méridionales ; on la trouve également en Corse, en Espagne, en Algérie.

Obs. Elle est remarquable par sa taille, par son prothorax revêtu

d'un duvet assez épais et d'un cendré roussâtre ou flavescent fauve ou roussâtre, séparé par des taches presque ponctiformes et comme dénudées ; par ses épimères noires à leur angle antéro-interne et marquées sur chacun des postépisternums de deux taches noires Elle s'éloigne, par ces caractères, des espèces ayant comme elle les postépisternums et les quatre premiers arceaux du ventre revêtus de duvet blanc et le 5e arceau paré de deux bandes de duvet semblable.

Après le *D. pardalis*, vient se placer l'espèce suivante :

Dermestes hirticollis ; Fabricius. *Noir, tête et prothorax revêtus d'un duvet épais, roux. Elytres noires, à pubescence fine et concolore. Médi et postpectus revêtus d'un duvet blanc ou blanc cendré : postépisternums noirs depuis leur angle antéro-interne jusqu'aux deux cinquièmes antérieurs de leur côté externe. Ventre parcimonieusement et irrégulièrement garni de duvet d'un blanc cendré, avec le bord postérieur des arceaux frangés de roux. Pieds noirs.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe lisse et circulaire chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes hirticollis. Fabr. Entom. Syst., t. I, p. 229, 13. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314, 14. — Schoenh. Syn. Ins., t. II, p. 99, 24. — Erichs. Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 430, 4. — Kuster, Kaef. Eur. 19, 37.
Dermestes thoracicus. Géné. Ins. Sardin., I, p. 22, n° 22, pl. I, fig. 13.

Long. 0m,0081 (3 l. 3/4). — Larg. 0m,0036 (1 l. 1/2).

Patrie : La Sardaigne, l'Algérie. (Chevrolat, Reiche.)

11. **Dermestes tessellatus** ; Erichson.

Tête et prothorax noirs, revêtus de mouchetures d'un duvet flavescent roussâtre. Ecusson revêtu d'un duvet pareil. Elytres noires, garnies d'un duvet formé de poils couchés, blancs ou d'un blanc légèrement bleuâtre, constituant des marbrures. Postépisternums et ventre revêtus d'un duvet cendré, grisâtre ou flavescent : les premiers marqués d'une bande noire en équerre, courrant leur bord antérieur et les deux premiers tiers du bord externe : le second paré d'une tache noire de chaque côté des arceaux.

et d'une tache transverse de même couleur sur la seconde moitié du dernier arceau. Cuisses postérieures noires, ornées d'une bande transverse de duvet blanc.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes tessellatus. Syst. Eleuth., t. 1, p. 315, 16? — Erichs. Naturg. d. Ins. Deutsch., t. 3, p. 432, 6. — Sturm, Deutsch., Faun., t. XIX, p. 53, 6. pl. 352, fig. *a - b*. — Kuster, Kaef, Europ., 22, 30.

Long. 0m,0056 à 0m,0067 (2 l. 1/2 à 3 l.). Larg. 0m,0023 à 0m.0026 (1 l. à 1 l. 1/5).

Corps oblong. *Tête* noire, revêtue d'un duvet d'un cendré ou flave roussâtre, souvent mi-doré, laissant ordinairement sur le milieu du front deux taches ponctiformes noirâtres. *Antennes* d'un rouge brunâtre. à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers environ de ses côtés. subparallèle ensuite; plus convexe en avant qu'en arrière; densement et assez finement ponctué; noir. paré de mouchetures d'un cendré ou flavescent roussâtre : ces mouchetures ordinairement séparées près du bord antérieur par sept ou huit intervalles linéaires, noirs, et laissant une sorte de bande transversale noire. vers la moitié de sa longueur. *Ecusson* revêtu d'un duvet épais d'un flave roussâtre mi-doré. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers ou un peu moins de leur longueur, subarrondies prises ensemble, postérieurement : passablement convexes: densement et finement ponctuées; noires; marbrées de duvet formé de poils fins, couchés, blanchâtres. paraissant d'un blanc bleuâtre, mêlés, près de la base. à quelques poils d'un flavescent roussâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu sur les médi et postpectus et sur le ventre d'un duvet cendré flavescent ou cendré roussâtre. laissant de couleur noire : 1° les parties sur lesquelles s'appliquent les cuisses; 2° une tache en équerre, couvrant l'épimère, le bord antérieur des postépisternums et leur bord latéral jusqu'aux deux tiers de leur longueur ; 3° une tache sur les côtés de chacun des arceaux du ventre : celle des 2e à 5e arceaux en forme

d'un point assez gros : celle du 1er grande, étendue jusqu'à la base des cuisses, couvrant presque les deux tiers basilaires de son bord latéral et plus longuement prolongée au côté interne, incomplètement divisée par une ligne de duvet cendré, non avancée jusqu'à son bord antérieur : 5e arceau marqué d'une tache noirâtre, transverse, sur la partie médiane de la seconde moitié de sa longueur. *Pieds* parfois noirs, souvent bruns ou d'un niqn rouge. *Trochanters* revêtus d'un duvet cendré roussâtre. *Cuisses* parées dans le milieu d'une bande transverse de duvet blanc. *Tibias* garnis de poils cendrés plus apparents près de la tranche externe, finement denticulés sur celle-ci.

Cette espèce paraît peu commune en France. Elle habite principalement les zones tempérées et méridionales. On la trouve dans les environs de Lyon et en Provence, sous les écorces ou dans les troncs des arbres, parmi les débris des chenilles.

Obs. Le *D. tessellatus* se distingue de toutes les espèces précédentes par la couleur du duvet du dessous de son corps, duvet qui n'est plus blanc, mais d'un cendré grisâtre ou roussâtre. Il offre d'ailleurs un caractère particulier dans ses postépisternums marqués d'une tache noire couvrant leur bord antérieur, l'épimère, et les deux tiers antérieurs de leur bord latéral, et dans le dernier arceau ventral orné d'une tache transverse noirâtre sur la seconde moitié de sa ligne médiane.

12. **Dermestes aurichalceus**; Kuster.

Noir. Dessus du corps revêtu d'un duvet assez long, d'un grisâtre flavescent, parsemé de petits espaces dénudés, laissant apparaître la couleur foncière. Dessous du corps revêtu sur la poitrine et sur le ventre d'un duvet cendré flavescent. Postépisternums et 1er arceau ventral sans tache noire : les 3e à 4e, marqués, sur les côtés, d'une tache noirâtre. Pieds revêtus d'un duvet cendré flavescent.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur leur ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes mustelinus. Perris, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1853, p. 643.
Dermestes aurichalceus. Kuster, Kaef, Europ., VI, 50.
Dermestes holosericeus. Tournier, *in* Berlin, Entom. Zeitschr., 1860, p. 318. — Perris, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1862, p. 200.

Long. $0^m,0057$ à $0^m,0067$ (2 l. 1/2 à 3 l.). — Larg. $0^m,0025$ à $0^m,0029$ (1 l. 1/8 à 1 l. 2/5).

Corps oblong. *Tête* noire; densement ponctuée; garnie d'un duvet grisâtre flavescent, moins serré sur le front que sur le labre, offrant de chaque côté de la ligne médiane du premier, une trace longitudinale, laissant plus visiblement apparaître la couleur noire. *Antennes* d'un rouge de cuir ou rouge brunâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle ensuite; plus convexe en avant qu'en arrière; densement ponctué; noir, revêtu d'un duvet assez long, d'un cendré ou grisâtre flave ou flavescent, parsemé de petits espaces dénudés de couleur foncière. *Ecusson* densement revêtu d'un duvet cendré ou grisâtre flavescent. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; convexes; noires; densement ponctuées; revêtues d'un duvet analogue à celui du prothorax et comme lui parsemé de petits espaces dénudés, laissant apparaître la couleur noire. *Dessous du corps* noir, revêtu sur la poitrine et sur le ventre, d'un duvet cendré flavescent. *Postépisternums* sans tache noire : 2e à 4e arceaux du ventre, et moins ou peu distinctement le 5e, marqués sur les côtés d'une tache noirâtre. *Pieds* noirs; revêtus de duvet cendré flavescent.

Cette espèce est principalement méridionale. Elle n'est pas rare sur les pins, dans les nids des chenilles, dont elle mange les dépouilles et au besoin les matières excrémentielles.

Obs. Elle se distingue facilement de toutes les espèces précédentes par ses postépisternums et par le premier arceau de son ventre, sans tache noire sur les côtés; par le duvet d'un grisâtre flave ou flavescent du dessus de son corps.

Après le *D. aurichalceus* vient se ranger l'espèce suivante :

Dermestes noxius; MULSANT ET REY. *Dessus du corps d'un brun rouge, garni d'un duvet cendré, fin et médiocrement serré, ne voilant pas la couleur foncière. Dessous du corps d'un rouge brun ou fauve, plus densement couvert d'un duvet cendré légèrement mi-doré à certain jour. Ven-*

tre marqué sur les côtés, d'une tache d'un brun fauve, presque glabre, arquée sur les quatre premiers arceaux, ponctiforme sur le dernier.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes domesticus. Kuster, Kaef. Europ., 22. 32.

Long. 0m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Corps oblong ou suballongé. *Dessus du corps* entièrement brun ou d'un brun rougeâtre et garni d'un duvet cendré fin, court, médiocrement serré, ne voilant pas la couleur foncière. *Tête* densement et finement ponctuée. *Antennes* à massue assez serrée, un peu plus claire que la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, subparallèle postérieurement ; à sinuosités basilaires très-prononcées et aussi rapprochées de la ligne médiane que du bord externe : plus faiblement convexe en arrière qu'en avant. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers ; en ogive ou subarrondies, prises ensemble, postérieurement ; médiocrement convexes ; très-finement ponctuées ; obsolètement striées. *Dessous du corps* fauve ou d'un rouge brun, revêtu d'un duvet cendré légèrement mi-doré à certain jour, voilant à peu près la couleur foncière. *Postépisternums* sans taches. *Ventre* marqué, de chaque côté, à l'angle antéro-externe des quatre premiers arceaux, d'une tache d'un brun fauve, presque glabre, en arc dirigé en devant et latéralement prolongée, presque jusqu'à leur angle postéro-externe : le 5e arceau marqué d'une tache ponctiforme semblable. *Pieds* d'un rouge brun ; garnis de duvet cendré.

Cette espèce nous a été envoyée de Marseille, où elle est sans doute arrivée avec des peaux étrangères.

Obs. Elle se distingue sans peine de toutes les autres par sa couleur, par les sinuosités plus fortes de sa base, et surtout par les taches arquées des côtés des quatre premiers arceaux de son ventre.

M. Küster a rapporté cet insecte au *D. domesticus* de Gebler, décrit dans le *Species* de Germar (p. 83, 143). Mais il est assez difficile de dire à quelle espèce se rattache celui-ci. Voici la phrase diagnostique donnée par le professeur de Halle :

Piceus, punctatus, griseopubescens, abdomine ferrugineo.

L'auteur termine la description par ces mots : *Corpus subtus piceum, ferrugineo, griseo tomentoso.*

Il est assez difficile de penser que les taches arquées et d'un brun fauve qui se trouvent sur les côtés des arceaux de l'abdomen et qui sont caractéristiques de cette espèce, auraient pu échapper à l'attention de Germar. Son *D. domesticus* restera, par là même, problématique.

13. **Dermestes gulo**; Mulsant et Godart.

Suballongé; noir, et garni en dessus de poils fins, couchés, concolores, entremêlés de quelques poils d'un cendré livide ou flavescent. Prothorax cilié de poils semblables à la base; arqué en arrière et légèrement rebordé sur la moitié médiaire de celle-ci, subarrondi aux angles postérieurs. Dessous du corps à fond noir sur la poitrine et sur les deux ou trois premiers arceaux du ventre, d'un rouge brun sur les suivants, garni de poils couchés d'un cendré flavescent et luisants à certain jour. Ventre sans tache noire sur les côtés. Pieds noirs.

♂ 4e arceau du ventre offrant sur sa ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un étroit faisceau de poils relevés.

♀ 4e arceau ventral sans signe particulier.

Dermestes peruvianus Castelн., Hist. Nat. des Ins., t. II, p. 33, 22 ?
Dermestes gulo. Mulsant et Godart in Muls. Opusc., t. VI, 1855, p. 178.
Dermestes hæmorhoidalis Kuster, Kaef. Europ. 25, 64.

Long. 0m,0078 à 0m,0090 (3 l. 1/2 à 4 l.). — Larg. 0m,0028 à 0m,0029 (1 l. 1/4 à 1 l. 1/3).

Corps suballongé. *Tête* noire; finement et densement ponctuée; noire; brièvement pubescente; épistome et labre ciliés de poils d'un jaune fauve, mi-dorés. *Antennes* d'un rouge de cuir, de couleur mate sur la massue, d'un rouge brunâtre ou d'un rouge brun luisant, sur la tige. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'aux deux tiers environ de ses côtés, à peine rétréci ensuite en ligne peu courbe; à peine muni d'un rebord étroit sur la partie médiane et obtusément arquée en arrière de sa base; garni, sur cette dernière, de cils fauves assez longs, plus convexe en avant qu'en arrière; noir; densement ponctué; garni d'un

duvet médiocrement épais, formé de poils fins, noirs, couchés, entremêlés de quelques poils d'un fauve livide ou jaunâtre. *Ecusson* noir; pointillé; garni d'un duvet d'un cendré roussâtre ou d'un fauve cendré. *Elytres* parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; offrant de légères traces de stries, densement et finement ponctuées; noires, garnies comme le prothorax, d'un duvet assez court et médiocrement épais, formé de poils fins, couchés, noirs, entremêlés de quelques poils d'un cendré flavescent, plus visibles quand l'insecte est examiné d'avant en arrière. *Dessous du corps* noir sur la poitrine et sur les deux ou trois premiers arceaux du ventre, d'un brun rouge ou rouge de cuir sur les suivants; garni d'un duvet peu épais, luisant à certain jour, d'un cendré flavescent, constituant une frange plus épaise et plus jaunâtre au bord postérieur des arceaux du ventre; offrant parfois sur les côtés des arceaux les traces d'une sorte de tache en forme de gros point rougeâtre. *Pieds* ordinairement noirs ou d'un noir brun, parfois d'un rouge brun sur quelques parties, surtout sur les cuisses antérieures, garnis sur les cuisses d'un duvet peu épais, luisant, d'un cendré flavescent, et d'un duvet moins clair sur les tibias et les tarses.

Cette espèce a été prise assez souvent à Lyon, par M. Godart. On la trouve dans les maisons, sur les matières animales desséchées, sur les os, etc.

Obs. Le *D. gulo* s'éloigne des espèces précédentes par son corps plus allongé; par son prothorax légèrement rebordé à la partie médiaire et obtusément arquée en arrière de sa base; par celle-ci, garnie sur toute sa longueur de cils fauves ou d'un fauve roussâtre, peu rapprochés et assez longs; par son corps noir garni d'un duvet assez court et peu serré, également noir, dans lequel se trouvent disséminés quelques poils d'un cendré livide ou jaunâtre; par la couleur foncière et par celle du duvet du dessous de son corps.

Plusieurs auteurs modernes ont voulu voir dans notre *D. gulo* le *Dermestes peruvianus* de M. de Castelnau.

Voici la description de cet auteur :

Allongé, d'un brun noir, finement ponctué, pubescent.

Notre *D. gulo* est noir, parsemé, en dessus, de poils couchés d'un

cendré livide, parmi les poils noirs qui constituent sa pubescence; et, en dessous, il est garni d'une pubescence grisâtre ou d'un cendré grisâtre ou flavescent.

Si le *D. peruvianus* se rapporte réellement à notre espèce, la description est si incomplète qu'elle ne laisse pas reconnaître l'insecte, et doit être mise de côté.

La larve du *Dermestes gulo* a beaucoup d'analogie avec celle du *D. lardarius*, mais elle a le corps plus étroit. En voici la description :

Long. $0^m,0067$ (3 l. — Larg. $0^m,0017$ (3/4 l.).

Corps allongé : quatre fois aussi long que large; subcylindrique jusqu'au 6e arceau abdominal, graduellement rétréci sur les suivants; d'un noir luisant. *Tête* perpendiculaire ou inclinée; engagée dans le prothorax de manière à être peu visible quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus; rayée sur le vertex d'une ligne ou d'un léger sillon bifurqué en devant: subdéprimée sur cette partie bifurquée, peu convexe sur le reste de sa surface, légèrement ridée; hérissée de poils obscurs et clairsemés. *Epistome* et labre transverses. *Mandibules* courtes, dépassant à peine le labre dans l'état de repos; noires, cornées, dentées à l'extrémité. *Mâchoires* fauves, armées d'un crochet corné à leur extrémité interne. *Palpes* maxillaires coniques; *Menton* fauve, plus long que large, un peu rétréci d'arrière en avant, tronqué à sa partie antérieure. *Languette* saillante. *Palpes labiaux* courts; de deux articles. *Antennes*, courtes, moins avancées que la partie antérieure de la tête; de quatre articles : le 1er large, très-court; les 2me et 3me cylindriques: le 2e fauve; le 3e brun, un peu plus court que le 2e: le dernier grêle. *Ocelles* situés au côté externe des antennes, sur deux rangées, au nombre de six, dont un ou deux parfois peu distincts. *Corps* d'un noir luisant; composé de douze segments, subcornés et garnis de poils roussâtres grossiers ou d'un fauve roussâtre, en dessus : les trois premiers, constituant le thorax et portant chacun, en dessous, une paire de pieds : le prothorax en parallélogramme transverse, de moitié au moins plus long que les suivants; subsilloné transversalement vers les deux tiers de sa longueur; garni, près de son bord antérieur, d'une rangée de longs poils dirigés

en avant; hérissé sur le reste de sa surface, de poils clairsemés. *Méso* et *Métathorax* garnis chacun, vers la moitié de leur longueur, de poils dirigés en arrière et d'autres redressés. *Abdomen* de même grosseur sur les cinq ou six premiers segments, graduellement rétréci sur les suivants : segments abdominaux garnis en dessus, sur chacun, d'une rangée de poils dirigés en arrière, et hérissés de poils plus longs, et pourvus sur les côtés, au dessus des stigmates de poils divergents : le 12e arceau armé en dessus de deux cornes redressées. *Anus* tubiforme. *Dessous du corps* noir, un peu moins coriace ou moins corné que le dessus. *Pieds* composés d'une hanche, d'une cuisse, et d'un tibia terminé par un ongle : la hanche et la cuisse garnies en dessous de poils plus longs que le tibia. *Ventre* garni de poils moins longs et moins raides que le dos. *Stigmates* au nombre de neuf paires de chaque côté : le premier, vers le bord antérieur du médipectus ; les autres sur chacun des huit premiers segments de l'abdomen.

Cette larve vit dans les maisons, aux dépens des matières animales, des membranes ; on la trouve aussi parmi les os.

14. **Dermestes bicolor** ; Fabricius.

Suballongé. Dessus du corps noir. Prothorax garni en devant, sur les côtés et à la base de duvet roux, clairsemé sur le disque. Ecusson revêtu de duvet pareil. Elytres bordées à la base de duvet semblable ; garnies sur le reste de duvet formé de poils noirs, couchés, peu serrés : striées sur leurs deux tiers internes. Dessous du corps revêtu de duvet cendré, flavescent ; à couleur foncière noire ou brune sur la poitrine, d'un rouge de cuir sur le ventre ; sans taches. Pieds pubescents. Cuisses brunes Tibias et tarses d'un rouge brunâtre.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes bicolor. Fabr. Entom. syst., t. I, p. 229, 10. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314, 11. — Herbst, Kaef., t. IV, p. 125, 6, pl. 40, fig. 6. — Schoenh., Syn. Ins., t. II, p. 89, 28. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 35, 7. — Erichs., Ins. Deutsch., t. III, p. 437, 12. — Sturm. Deutsch. Faun., t. XIX, p. 66, no 12, pl. 353, fig. e, E. — Kuster, Kaef. Eur., 20.

16. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 217. — J. du Val, Gener. fig. 297.

Long. $0^{m},0067$ à $0^{m},0081$ (3 l. à 3 l. 3/4). — Larg. $0^{m},0023$ à $0^{m},0036$ (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3).

Corps suballongé. *Tête* brune, luisante ; densement ponctuée : garnie d'un duvet roux fauve, plus épais sur le labre, médiocrement serré sur le reste. *Antennes* d'un rouge brunâtre ou rouge de cuir, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement et en ligne droite sur sa seconde moitié ; plus convexe en avant qu'en arrière ; plus sinueux à la base que chez les autres espèces, de chaque côté de la troncature médiane ; noir ; un peu plus densement ponctué sur les côtés que sur le disque ; garni en devant, sur les côtés et au bord postérieur de la troncature et des angles de derrière, de duvet formé de poils roux, couchés très-claisemés sur son disque. *Ecusson* noir, revêtu d'un duvet roux. *Elytres* parallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, obtusément arrondies postérieurement prises en ensemble ; médiocrement convexes sur le dos ; creusées de stries assez profondes sur les deux tiers internes de la largeur de chacune, ces stries obsolètes ou moins marquées près du bord externe ; noires, ordinairement roussâtres à l'angle huméral et sur le calus ; garnies à la base de poils roux, et sur le reste de leur surface de duvet formé de poils obscurs, couchés, peu épais, plus apparents sur les côtés ; finement ponctuées sur ces derniers et peu ou point distinctement sur le reste. *Poitrine* brune ou noirâtre, revêtue d'un duvet grisâtre, flavescent. *Postépisternums* sans taches noires. *Ventre* d'un rouge de cuir ; uniformément garni d'un duvet cendré ou grisâtre flavescent, laissant apparaître la couleur foncière, et formant après le bord postérieur de chaque arceau une bordure plus claire ou plus flavescente. *Pieds* garnis d'un duvet cendré grisâtre. *Cuisses* ordinairement noires ou brunes. *Tibias* et tarses d'un rouge brunâtre.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées méridionales. On la trouve à Lyon, dans les maisons. Nous l'avons prise dans les environs de Nîmes, sur un ormeau infesté de chenilles.

Obs. Le *D. bicolor* est facile à reconnaître à son ventre d'un rouge

de cuir, garni d'un duvet cendré grisâtre peu épais, sans tache noire ou dénudée sur les côtés de ses arceaux, et à ses postépisternums revêtus d'un duvet flavescent et sans taches noires.

14. **Dermestes lardarius**; Linné.

Dessus du corps noir. Prothorax parsemé de petites mouchetures d'un cendré roussâtre. Elytres revêtues d'un duvet pareil sur leurs deux cinquièmes basilaires, et marquées chacune sur cette bande duveteuse, de trois points noirs. Poitrine noire, garnie d'un duvet luisant, d'un cendré roussâtre ou flavescent. Ventre et pieds noirs, parfois bruns ou d'un rouge brun, brièvement garnis d'un duvet concolore.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un petit faisceau de poils.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes lardarius. Linné, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 354, 1. — Id. 12e édit., t. I, p. 561, 1. — Id. Faun. suec., p. 140, 408. — De Geer, Mém., t. IV, p. 192, 1, pl. 7, fig. 15. — Fabr., Syst. entom., p. 55, 1. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 312, 1. — Herbst, Kaef., t. IV, p. 115, pl. 40, fig. 1. pl. G. fig. 4, 7. — Oliv., Entom., t. II, n° 9, p. 6, 1, pl. 1, fig. 1. — Id. Encycl., méth., t. VI, p. 256, 1. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 240, 1. — Id. Gener., t. II, p 31, 1. — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 146, 1. — Schoenh., Syn. Ins. t. II, p. 83, 1. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 32, 1. — Steph., Illustr., t. IX, p. 121, 1. — Id. Man., p. 142, 1150. — Curtis, Brit. Ent., t. XV, pl. 682. — Brullé, Hist. nat., t. V, p. 389, pl. 16, fig. 1. — Heer, Faun. col. helv., p. 435, 1. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 33, 5. — Kuster, Kaef. Eur., 1, 29. — Erichson, Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 436, 11. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 63, 11, pl. 349. L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 217.

Le Dermeste du lard. Geoffr., Hist. abr., t. I, p. 101, 5.

Long. 0m,0067 à 0m,0090 (3 l. à 4 l.). — Larg. 0m,0029 à 0m,0045 (1 l. 1/3 à 2 l.).

Corps oblong ou suballongé. *Tête* noire; densement et finement ponctuée; garnie de poils fins, courts, couchés, souvent peu apparents. *Labre* cilié en devant de poils roussâtres mi-dorés. *Antennes* brunes ou d'un brun rouge sur la tige, d'un rouge de cuir sur la massue :

celle-ci médiocrement serrée. *Prothorax* muni sur les côtés d'un rebord moins étroit que chez les autres espèces; élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtés, faiblement et en ligne droite, postérieurement plus convexe en avant qu'en arrière; densement ponctué; noir, parsemé de petites mouchetures cendrées ou d'un cendré roussâtre ou flavescent. *Ecusson* noir. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; densement et finement ponctuées; parées sur leurs deux cinquièmes antérieurs, d'une bande de duvet cendré roussâtre, bifestonnée postérieurement sur chaque élytre, et notée sur chaque étui, vers le milieu de sa longueur, d'une rangée transverse arquée en arrière, formée de trois points noirs; quelquefois entièrement noires sous cette bande, ordinairement au moins en partie d'un rouge brun ou d'un rouge testacé; noires sur le reste de leur surface, obsolètement striées; garnies de poils concolores, fins et couchés. *Dessous du corps* noir; uniformément garni sur la poitrine d'un duvet luisant cendré, roussâtre ou flavescent; ce duvet clairsemé et peu apparent sur le ventre, si ce n'est au bord postérieur des arceaux : le ventre, parfois d'un rouge brun. *Pieds* variant du noir au rouge brun. *Cuisses* peu pubescentes.

Cette espèce habite toutes nos provinces. Elle attaque toutes les matières animales. Elle est commune dans les maisons, dans les abattoirs, etc.

Sa larve se trouve dans les mêmes lieux. En voici la description :

Long. $0^{m},0069$ (3 l.). — Larg. $0^{m},0020$ à $0^{m},0022$ (9 l. 1/10 à 1 l.).

Corps allongé; trois fois aussi long que large, subcylindrique jusqu'au sixième arceau abdominal, graduellement rétréci sur les suivants; noir ou d'un noir de poix. *Tête* inclinée; engagée dans le prothorax; rayée sur le vertex d'une ligne ou d'un léger sillon bifurqué en devant; déprimée sur cette partie bifurquée, planiuscule sur le reste. *Mandibules* courtes, cornées, dentées à l'extrémité. *Mâchoires* armées, à l'extrémité de leur partie interne, d'un crochet corné; variant du noir au livide testacé, ainsi que les autres parties inférieures de la bouche. *Palpes maxillaires* coniques, de trois articles. *Menton* plus

long que large; un peu rétréci d'arrière en avant; arqué à son bord antérieur. *Languette* saillante. *Palpes labiaux* courts, de deux articles. *Antennes* courtes; de quatre articles : le 1er court et plus large; les 2e et 3e cylindriques ; le 3e un peu plus court que le 2e; le 4e grêle. *Ocelles* au nombre de six. *Corps* composé de douze segments, subcornés et garnis de poils grossiers bruns ou d'un brun roussâtre, en dessus : les trois premiers segments constituant le thorax, et portant chacun en dessous une paire de pieds. Le *Prothorax*, un peu rétréci d'arrière en avant, aussi long que les deux suivants réunis; faiblement arqué à son bord antérieur, garni près de ce bord de longs poils dirigés en avant, hérissé sur le reste de sa surface de poils clairsemés ; subsillonné transversalement, vers les deux tiers de sa longueur : les méso et métathorax, peu garnis ou hérissés de poils : le premier arceau abdominal également peu garni ou hérissé de poils : les autres garnis sur le dos, de poils dirigés en arrière et de poils redressés plus longs : ces derniers plus longs sur les côtés : douzième arceau armé de deux cornes relevées. *Anus* tubiforme. *Pieds* variant du noir au testacé livide; formés chacun d'une hanche, d'une cuisse et d'un tibia suivi d'un ongle : la hanche et la cuisse garnies en dessous de longs cils et de poils plus courts sur le tibia. *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Obs. Le 4e article des antennes est souvent terminé par un poil, et offre, en outre, un petit appendice rétractile à son côté externe.

Voyez pour cette larve :

BLANKAART, Shon-Burg der Rupsen, etc., 1688, p. 95, pl. XI, fig. K, L, M. — GOEDART, Métamorph., trad. fr. 1700, t. II, exper. 41, p. 172. — MEINECKE, Entom. Beobacht., *in* Naturforsch, t. III, 1774, p. 61. — Id. *in* FUESSLY's. Magaz., t. II, 1779, p. 128. — DE GEER, Mém., t. IV, 1774, p. 194, pl. 7, fig. 1, 5. — HERBST, Natursyt., t. IV, 1792, p. 118, pl. G, 19, 4-7. — LATR. Hist. nat., 1804, t. IX, p. 235. — BRULLÉ, Hist. nat., t. V, 1833, p. 369. — WESTWOOD, Introd. to the modern. Classif., t. I, p. 158, pl. 14, p 136, fig. 9. — STURM, Deutsch. Faun., t. XIX, 1849, p. 65, pl. 349. — CHAPUIS et CANDÈZE, Entom., p. 98.

Près du *D. lardarius*, vient se placer le suivant :

Dermestes vorax; MOTSCHULSKY. *Allongé, parallèle, subcylindrique, très-ponctué, pubescent, noir. Elytres parées en devant d'une large*

bande transversale, rousse, revêtue d'un duvet fauve, et marquée de quatre points noirs. Dessous du corps noir, pubescent.

Dermestes vorax. Motsch., *in* Schrenck's, Reise, *in* Amur.-Lande, 123, 199, pl. 8, fig. 19.

Larg. 0m,0061 à 0m,0074 (2 l. 3/4 à 3 l. 1/3).

Patrie : La Daourie.

Obs. Cet insecte se rencontre avec le *D. lardarius* : n'en serait-il qu'une variété ?

15. **Dermestes ater** ; Olivier.

Dessous du corps d'un noir profond et garni d'un duvet de même couleur, fin et peu serré. Antennes d'un rouge brun. Ventre noir en partie, garni d'un duvet concolore, bordé de roux à l'extrémité du dernier arceau, et souvent à l'angle postéro-externe des 3e et 4e : les 2e à 4e creusés chacun d'une fossette à leur angle antéro-interne.

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant chacun sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire et lisse, chargé d'un faisceau de poils jaunâtres.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes ater. Oliv., Entom., t. II, n° 9, p. 9, 6, pl. 2, fig. 12. — Id. Encycl. méth., t. VI, p. 267, 6. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 34, 12. — Erichs, Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 435, 9. — Kuster, Kaef. Eur., 6, 51. — L. Redtenb., Faun. aust., 2e édit., p. 217.

Long. 0m,0067 à 0m,0078 (3 l. à 3 l. 1/2). — Larg. 0m,0026 à 0m,0033 (1 l. 1/5 à 1 l. 1/2).

Corps oblong ; d'un noir profond, en dessus et en dessous ; garni d'un duvet de même couleur, formé de poils fins, couchés et peu serrés. *Tête* densement ponctuée. *Labre* cilié en devant de poils d'un cendré jaune mi-doré. *Antennes* d'un rouge brun ou d'un brun rouge, à massue assez serrée. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié de ses côtes, peu fortement ensuite, ou parfois légèrement rétréci d'avant en arrière sur son quart postérieur, plus faiblement convexe

en arrière qu'en devant; densement et finement ponctué. *Ecusson* et *Elytres* ponctués, colorés et garnis de pubescence comme le prothorax : les élytres parallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies prises ensemble, postérieurement; très-médiocrement convexes. *Dessous du corps* noir et pubescent comme le dessus : dernier arceau du ventre postérieurement bordé de duvet roux, mi-doré : angles postéro-externes des 3e et 4e arceaux et parfois du 2e garnis de duvet semblable : les 2e, 3e et 4e arceaux creusés d'une fossette à l'angle antéro-externe de chacun de leurs côtés. *Pieds* noirs; brièvement pubescents.

Cette espèce se trouve parfois dans les maisons, mais plus ordinairement sous les petits cadavres et dans les bois. Elle passe souvent l'hiver sous les écorces. Elle habite la plupart des provinces de la France.

Obs. Elle est facilement reconnaissable entre toutes les autres à son corps, d'un noir profond, garni d'un duvet de même couleur et à ses 2e à 4e arceaux du ventre creusés d'une fossette de chaque côté.

Dermestes fuliginosus; Rossi. *Dessus et dessous du corps noirs et garnis d'un duvet fin et concolore. Base des antennes et tarses d'un brun de poix.*

♂ 3e et 4e arceaux du ventre offrant sur la ligne médiane un petit signe orbiculaire lisse, chargé d'un faisceau de poils.

♀ 3e et 4e arceaux du ventre sans signe particulier.

Dermestes fuliginosus. Rossi, Faun. Etrusc. Mant., t. I, p. 17, 32. — Id. Edit. Helw., t. I, p. 352, 32. — Erichs., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 436, 10. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 61, pl. 353, fig. 2, C, D. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 217.

Long. 0m,0078 (3 l. 1/2). — Larg. 0m,0045 (2 l.).

Patrie : L'Italie et l'Allemagne.

Obs. Cette espèce se distingue du *D. ater*, par son corps plus large, plus faiblement convexe, plus densement ponctué surtout sur le prothorax, par ses antennes d'une couleur plus obscure, et surtout par les derniers arceaux du ventre revêtus d'un duvet noir. Les élytres ont des stries indistinctes.

Genre *Attagenus*, Attagène; Latreille.

Latr., Hist. nat., t. IX, p. 243.

Caractères : *Mésosternum* plus long que large, ordinairement un peu rétréci d'avant en arrière; entaillé en devant pour recevoir la pointe du prosternum *Front* pourvu d'un ocelle. *Yeux* presque semi-globuleux; entiers ou à peu près. *Antennes* insérées vers la moitié de la longueur du côté interne des yeux; de 11 articles : les derniers constituant une massue, dont le 1er article est ordinairement un peu moins court que le 2e. *Antépectus* longitudinalement déprimé au côté externe des hanches de devant, dépression dans laquelle se loge le plus souvent la massue des antennes, dans l'état de repos. *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière, laissant à découvert les parties de la bouche; prolongé jusqu'à l'entaille du mésosternum. *Repli des élytres* horizontal et formant en devant un angle droit avec le bord latéral des élytres; graduellement rétréci jusqu'au bord postérieur du postpectus, réduit ensuite à une tranche. *Tibias* peu fortement spinosules sur leur tranche externe. *Premier article des Tarses postérieurs* deux fois au moins plus court que le 2e

Les Attagènes, d'une taille plus petite que les Dermestes, se rapprochent de ces derniers par leurs habitudes. Leurs larves vivent, les unes dans nos maisons et dans les champs, aux dépens des matières animales desséchées; quelques-unes, plus dommageables, attaquent dans nos collections les mammifères et oiseaux empaillés, et portent le ravage et la destruction dans les magasins des pelletiers; quelques autres, enfin, se contentent, sous les écorces des arbres, des dépouilles abandonnées par les chenilles ou autres insectes.

Sous leur forme parfaite, les premières espèces se cachent encore dans nos habitations et cherchent à faire leur profit des substances graisseuses, des viandes desséchées et de quelques autres matières animales qu'elles y rencontrent. Les autres vont demander aux fleurs une nourriture moins vulgaire. Celles-là sont lucifuges, et portent généralement une livrée obscure : celles-ci montrent généralement sur leurs étuis des bandes ou taches de duvet, qui prêtent à leur robe des ornements particuliers.

Les Attagènes n'ont plus le dessous du corps revêtu d'un duvet blanc. Les mâles n'offrent plus sur quelques-uns des arceaux du ventre les petits signes orbiculaires surmontés d'un faisceau de poils qui se montraient chez plusieurs Dermestes; mais ils se distinguent de l'autre sexe par l'allongement plus ou moins remarquable du dernier article de leurs antennes.

Les larves des insectes de ce genre diffèrent sensiblement de celles des Dermestes. Elles ont le corps allongé, étroit, aminci d'avant en arrière, écailleux et corné en dessus; le dernier arceau du dos non muni des deux sortes de cornes, et l'abdomen terminé par un faisceau de longs poils. Leur démarche est saccadée et comme formée d'une suite de secousses. La description de celle de l'*Att. pellio* fera connaître leur organisation plus en détail.

Le tableau suivant est destiné à faciliter la détermination des espèces de notre pays, en abrégeant les recherches :

A Dernier article de la massue des antennes du ♂ trois ou quatre fois aussi long que les deux précédents réunis (S.-G. *Attagenus*.)

Obs. Les insectes de ce genre ont le prothorax noir ou brun et garni d'un duvet fin et concolore; seulement, chez la dernière espèce, ce segment est paré de trois taches de duvet blanc. Les élytres sont habituellement noires ou brunes, sans taches, ou avec un seul point de duvet blanc.

a. Elytres noires ou brunes, sans taches de duvet blanc.

b. Pieds roux ou d'un roux testacé.

c. Labre brun. — *Piceus.*

cc. Labre roux.

d. Ventre revêtu d'un duvet grisâtre. — *Fulvipes*

dd. Ventre revêtu d'un duvet jaune doré. — *Stygialis.*

bb. Cuisses noires : tibias ordinairement bruns : tarses d'un fauve testacé. — *Schaeffer.*

aa. Elytres noires ou brunes, parées chacune d'une tache ponctiforme de duvet blanc située près de la suture, un peu avant la moitié de leur longueur. — *Pellio.*

AA. Dernier article de la massue des antennes des ♂ moins de deux fois aussi long que les deux précédents réunis (S.-G. *Lanorus*).

Obs. Les élytres sont ordinairement noires ou brunes, parées de taches ou de bandes d'un duvet blanc ou cendré ; souvent les parties recouvertes par ce duvet sont roussâtres;

quelquefois la couleur foncière noire ou brune, passe elle-même au fauve ou au roux fauve.

e. Elytres parées chacune de neuf ou dix taches de duvet blanc. 20—*guttatus*.

ee. Elytres parées chacune d'une ou de plusieurs bandes d'un duvet cendré ou grisâtre.

f. Elytres parées chacune d'une tache juxta-suturale, d'une tache apicale et chacune de trois bandes de duvet cendré. *Trifasciatus*.

ff. Elytres parées chacune de deux bandes et d'une ou de deux taches de duvet cendré. *Bifasciatus*.

1. **Attagenus piceus**: Olivier.

Oblong; noir, souvent brun sur les élytres; garni en dessus d'un duvet nébuleux, formé de poils fins, couchés, peu ou médiocrement serrés, moins courts sur les échancrures basilaires du prothorax et souvent aussi à la base des élytres. Labre brun noir. Antennes d'un roux fauve, avec le dernier article de la massue noir. Dessous du corps revêtu d'un duvet gris livide. Pieds fauves ou d'un fauve testacé.

♂ Antennes prolongées au delà des deux tiers des côtés du prothorax; à dernier article subcylindrique, ou plutôt un peu comprimé et faiblement et graduellement rétréci jusqu'à l'extrémité, subarrondi à celle-ci; aussi long que tous les précédents réunis, quatre fois aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; à dernier article conique, pas plus long que les deux précédents réunis.

Dermestes piceus. Oliv., Entom., t. II, nº 9, p. 10, 9, pl. 1, fig. 4 à 6 (suivant l'insecte conservé dans la collection de M. Chevrolat).

Dermestes megatoma. Fabr., Suppl. Ent. syst., p. 71, 4-5. — Syst. Eleuth., t. I, p. 313. 5. — Duftsch. Faun. austr., t. III, p. 40. 14.

Dermestes macellarius. Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 40. 13. (♂).

Attagenus megatoma Erichs. Insect. Deutsch., t. III., p. 441. — Kuster, Kaef. Eur., X. 43. — L. Redtenb. Faun. aust., 2e édit., p. 398. — Chevrolat, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 4e liv., t. III, 1863, p. 616. 283.

♂ Long. 0m,0033 à 0m,0036 (1/2 l. à 2/3 l.). — Larg. 0,0018 (4/5 l.).

♀ Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Corps oblong: ordinairement noir en dessous, du moins sur la tête et sur le prothorax, parfois brun sur les élytres; plus finement ponctué sur les deux premières que sur les secondes; garni d'un duvet nébuleux formé de poils fins, couchés, peu ou médiocrement serrés, moins courts sur les échancrures basiliaires du prothorax et souvent à la base des élytres: ces poils plus apparents quand l'insecte est examiné d'avant en arrière. *Labre* noir ou brun. *Antennes* d'un roux testacé sur la tige, ordinairement moins clairs sur les deux premiers articles de la massue, noirs ou bruns sur le dernier. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué, à peine plus largement que l'écusson sur la partie médiaire de la base, échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur: ceux-ci un peu obtus et un peu dirigés en arrière; plus convexe en avant qu'en arrière. *Elytres* peu sensiblement rebordées sur la moitié externe de leur base; subparallèles jusqu'aux deux tiers; obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble; médiocrement convexes; brièvement ciliées sur les côtés: munies d'un léger rebord sutural sur leur moitié postérieure; noires ou parfois brunes. Dessous du corps noir; revêtu d'un duvet grisâtre assez épais, fin et court. *Pieds* fauves, parfois d'un fauve ou roux testacé. *Tarses* parfois bruns.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France. Elle n'est pas rare dans nos environs, dans nos maisons.

Obs. La couleur du dessus du corps est ordinairement noire; mais quand la matière colorante a été moins abondante, le noir passe au brun, surtout sur les élytres. Les pieds varient aussi de teinte et se montrent fauves, d'un fauve roux testacé, avec les tranches plus obscures; les tarses souvent bruns ou obscurs.

Cette espèce s'éloigne de l'*A. Schaefferi* par sa couleur d'un noir moins profond; par le duvet du dessus de son corps nébuleux au lieu d'être noir; par ses cuisses fauves ou d'un fauve testacé. Elle se distingue du *fulvipes* par une teinte ordinairement un peu plus faible, par son labre noir ou brun; par la longueur plus grande du dernier article des antennes du ♂; par le duvet du dessous de son corps plus luisant. Elle n'a pas, comme le *stygialis* le duvet du ventre mi-doré.

La larve, suivant Sturm, diffère peu de celle de l'*Att. pellio*, seule-

ment elle est un peu plus obscure. La nymphe ne s'éloigne également de celle de l'insecte précédent que par une couleur d'un jaune plus vif. Elle a été figurée par STURM. Deutsch. Faun., t. XIX, p. 78, pl. 354, fig. Q. Q.

2 **Attagenus fulvipes**; MULSANT et REY.

Oblong; d'un brun noir ou brun en dessus, avec les élytres parfois d'un brun rouge ou d'un rouge brun; garni d'un duvet obscur, formé de poils fins, couchés et médiocrement épais. Labre d'un roux testacé. Antennes d'un roux fauve ou testacé, avec le dernier article ordinairement noir. Dessous du corps noir, garni d'un duvet court, grisâtre, assez épais. Pieds d'un roux fauve ou testacé.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax; à dernier article subcomprimé: subparallèle ou légèrement rétréci à la base et vers l'extrémité, subarrondi à celle-ci; à peu près aussi long que tous les précédents réunis; trois fois au moins aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à dernier article conique, à peine plus long ou à peine aussi long que les deux précédents réunis.

♂ Long. 0m,0033 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4). — Larg. 0m,0018 à 0m,0020 (4/5 à 9/10).
♀ Long. 0m,0042 à 0m,0051 (1 l. 7/8 à 2 l. 1/4). — Larg. 0m,0020 à 0m,0025 (9/10 à 1 l. 1/8).

Corps oblong. *Tête* noire; finement ponctuée: garnie d'un duvet cendré et court. *Labre* roux ou d'un rouge testacé. *Antennes* d'un rouge roux ou testacé sur les huit premiers articles des antennes et sur les deux premiers de la massue: ceux-ci, souvent moins clairs: le dernier, parfois de même couleur, ordinairement brun ou noir. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué à peine plus largement que l'écusson, à la partie médiane de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur; plus convexe en avant qu'en arrière; finement ponc-

tué; noir ou d'un brun noir; garni d'une pubescence fine et médiocrement serrée, cendrée ou nébuleuse en devant et sur son disque, moins courte et fauve sur les échancrures de la base et souvent sur les côtés. *Ecusson* noir ou brun ; pubescent. *Elytres* sans rebord ou à peine rebordées sur la moitié externe de leur base ; subparallèles jusqu'aux deux tiers ou un peu plus ; subarrondies, prises ensemble à l'extrémité ; étroitement rebordées sur les côtés ; médiocrement convexes ; creusées d'une légère fossette humérale ; munies d'un léger rebord sutural sur leur moitié postérieure ; finement ponctuées ; ordinairement brunes ou d'un brun noir, souvent brunes ou d'un brun rouge ; garnies d'un duvet fin et médiocrement serré, nébuleux ou fauve, moins court et plus apparent aux échancrures de la base. *Dessous du corps* noir ou brun noir ; garni d'un duvet grisâtre ou d'un grisâtre tirant sur le fauve. *Pieds* pubescents ; roux ou d'un roux testacé, parfois d'un roux ou rouge roux nébuleux ou brunâtre, surtout chez le ♂.

Cette espèce est principalement méridionale. On la trouve en Provence et en Corse, dans les maisons.

Obs. Le dernier article, ordinairement brun ou noir, est parfois de même couleur que les autres. Les élytres noires ou d'un brun noir, dans leur état le plus foncé, sont souvent brunes ou d'un brun rouge, par défaut de matière colorante.

Obs. L'Att. sordidus de M. Heer, dont nous ne connaissons pas le type, se rapporterait-il à une variété par défaut de cette espèce, ou constituerait-elle une espèce particulière ?

Voici la description du savant naturaliste suisse :

Oblongus, fusco-niger, griseo-pubescens. Elytris ferrugineis antennis basi, pedibusque rufo-testaceis. Long. 1 l. 1/2.

Caput fusco-nigrum, dense griseo-hirtum. *Palpis Antennisque* basi testaceis : antennæ articulo ultimo valde elongato, subcylindrico, nigro. *Protonoto* brevi, antorsum valde angustatum, convexum dense griseo-hirtum, basi ad scutellum parum productum, paulo elevatum. *Scutellum* minutum. *Elytra* subparallela, apice rotundata, parum convexa, confertim subtiliter punctulata, ferruginea, griso-hirta. *Abdomen* fusco-nigrum, dense griseo-pilosum.

Patrie : Genève. Très-rare.

Obs. L'*Att. sordidus*, outre sa couleur plus rousse, paraît différer de l'*Att. fulvipes*, par sa tête et son prothorax revêtus d'un duvet grisâtre épais, par les élytres hérissées d'un duvet de même couleur; par la forme plus cylindrique du dernier article des antennes du ♂. Il faudrait connaître la longueur comparative de ce dernier article et des deux précédents pour émettre une opinion plus fondée sur cette question.

3. **Attagenus stygialis**; Mulsant et Rey.

Oblong; noir et garni en dessus d'un duvet noir, formé de poils fins, couchés et peu ou médiocrement serrés. Labre d'un rouge roux. Antennes d'un rouge roux ou testacé, avec les deux premiers articles de la massue parfois obscurs, et le dernier ordinairement brun, avec l'extrémité moins foncée. Dessous du corps noir, garni d'un duvet d'un jaune doré. Pieds roux.

♂ Antennes prolongées au moins jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax; à dernier article comprimé, subparallèle, subarrondi à l'extrémité; à peu près aussi long que tous les précédents réunis: trois fois au moins aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes prolongées environ jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à dernier article conique, à peine aussi long ou à peine plus long que les deux précédents réunis.

♂ Long. 0^m,0036 (1 l. 2/3). — Larg. 0^m,0020 (3 l. 1/10).
♀ Long. 0^m,0045 (2 l.). — Larg. 0^m,0025 (1 l. 1/8).

Corps oblong; noir, luisant et garni en dessus d'un duvet noir ou obscur, formé de poils fins, couchés et médiocrement serrés. *Labre* roux. *Antennes* rousses ou d'un rouge testacé sur la tige et sur les deux premiers articles de la massue: ceux-ci parfois obscurs: le dernier brun ou brun noir, avec l'extrémité souvent rougeâtre. *Prothorax* étroitement rebordé, et élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué à peine plus largement que l'écusson sur la partie médiaire de sa base, échancré en arc entre cette troncature et les angles postérieurs; plus convexe en devant qu'en arrière. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un léger rebord au moins sur

la moitié externe de leur base ; subparallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies prises ensemble postérieurement : médiocrement convexes ; munies, depuis le quart de leur longueur, d'un léger rebord sutural prolongé jusqu'à l'extrémité. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet assez long et médiocrement serré d'un jaune doré, plus visible quand l'insecte est examiné d'avant en arrière. *Pieds* roux, pubescents.

Cette espèce est méridionale. On la trouve en Provence. Elle nous a été envoyée de Corse par M. Revelière.

Obs. Elle a beaucoup d'analogie avec l'*A. fulvipes ;* mais elle a le dessus du corps d'un noir foncé, luisant, garni d'un duvet noir, et le dessous du corps paré d'un duvet d'un jaune doré et moins court.

Près des *A. stygialis* et *fulvipes* paraissent devoir se placer les deux espèces suivantes, que nous ne connaissons pas.

Attagenus marginicollis ; Kuster. *Ovatus, convexus, piceo-niger, supra nigro-infra ferrugineo subtiliter pubescens ; thoracis margine postico flavo-villosus ; antennis pedibusque ferrugineo-rufis.*

♂ Dernier article des antennes allongé, subarqué, déprimé, tronqué à l'extrémité.

Attagenus marginicollis. Kuster, Kaef. Eur., XII, 76.

Long. 0m,0039 à 0m,0052 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/3) — Larg. 0m,0006 à 0m,0022 (1/2 l. à 1 l.).

Patrie : Le sud de l'Espagne.

Obs. Le dessous du corps est d'un noir de poix : garni sur les deux premiers arceaux d'un duvet formé de poils couchés d'une couleur jaunâtre. Sur les derniers segments, il n'y a que peu de poils de cette dernière couleur : la majeure partie des autres est de couleur noire.

Attagenus dalmatinus ; Kuster. *Oblongo-ovatus, nitidus, piceus, supra subtilissime nigro-infra griseo-flavo pubescens antennis pedibusque luteo-rufis.*

♂ Dernier article des antennes d'un brun roux, allongé, subcylindrique, obtus à l'extrémité, subincourbé.

Attagenus dalmatinus. (Déjean) Kuster, Kaef. Europ. X. 41.

Long. 0m,0033 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 5 l. 1/2). — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Patrie : La Dalmatie.

Obs. Le prothorax offre une légère fossette au-devant de l'écusson : il est garni à la base (♂) ou seulement aux angles postérieurs (♀) d'une pubescence d'un gris jaunâtre et ses angles postérieurs sont un peu saillants et semblent déborder la base des élytres. Celles-ci ont une transparence d'un brun jaunâtre sur le calus huméral et sur les côtés.

4. **Attagenus Schaefferi** ; Herbst.

Oblong ; d'un noir luisant en dessus, et garni d'un duvet concolore ou obscur, formé de poils fins couchés et peu ou médiocrement épais. Labre noir. Antennes d'un rouge testacé, avec le premier article souvent obscur ou noir et le dernier de la massue ordinairement noir. Dessous du corps noir, revêtu d'un duvet grisâtre ou grisâtre mi-doré. Cuisses noires ou d'un brun noir : tibias parfois moins obscurs : tarses d'un rouge ou d'un roux testacé.

♂ Antennes prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ; à dernier article comprimé, presque d'égale largeur, légèrement renflé vers le milieu de son côté interne, faiblement rétréci ensuite jusqu'à l'extrémité, subarrondi à celle-ci ; un peu plus long que tous les précédents réunis, quatre fois aussi long que les deux précédents pris ensemble.

♀ Antennes un peu prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax ; à dernier article à peu près égal aux deux précédents réunis.

Megatoma Schaefferi. Herbst. t. IV, p. 93, 1, pl. 39, fig. 1.
Dermestes Schaefferi. Illig., Kaef. Preuss, p. 329, 7.— Payk , Faun. suec. t. I, p. 281, 6. — Gyllenh. Ins. suec., t. 1, p. 152, 8. — Duftsch. Faun. aust., t. III, p. 40, 15.
Attagenus Schaefferi. Heer, Faun. col. helvet., p. 438, 5. — Erichs.. Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 440. 2. — Kuster, Kaef. Europ., 10, 42. — L. Redtenb., Faun. austr., 2me édit., p. 398.

♂ Long. 0m,0033 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4). — Larg. 0m,0020 (9/10 l.).
♀ Long. 0m,0042 (1 l. 7/8). — Larg. 0m,0022 à 0m,0025 (1 l. à 1 l. 1/8).

Corps oblong; d'un noir luisant en dessus; plus finement et plus densement ponctué sur la tête et sur le prothorax que sur les élytres; garni d'un duvet noir ou obscur, formé de poils fins ou médiocrement serrés. *Labre* noir ou brun. *Tête* parée d'un ocelle rougeâtre. *Antennes* à premier article souvent obscur ou brun : les suivants de la tige d'un rouge ou roux testacé : les deux premiers de la massue de même couleur ou un peu moins clairs : le dernier, noir. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué, à peine plus large que l'écusson dans la partie médiaire de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur; plus convexe en avant qu'en arrière; parfois marqué d'une légère fossette ponctiforme, de chaque côté de sa ligne médiane vers la moitié de sa longueur. *Ecusson* noir. *Elytres* légèrement rebordées à la base; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur, obtusément subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; munies d'un léger rebord sutural sur leur moitié postérieure. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet grisâtre, luisant, assez serré. *Pieds* noirs ou d'un noir brun sur les cuisses et les tibias : ceux-ci parfois moins obscurs. *Tarses* d'un rouge testacé.

Cette espèce paraît rare en France. On la trouve surtout dans les parties rapprochées de la Suisse.

Obs. Elle se distingue des *A. piceus* et *fulvipes* par le dessus de son corps d'un noir plus profond et plus luisant; par le duvet de cette partie du corps noir et obscur; par la couleur noire de ses tibias et de ses cuisses; elle s'éloigne du *stygialis* par ce dernier caractère et par la couleur du duvet de son ventre. Erichson donne à son *A. Schaefferi* des tibias et des tarses roux et le duvet du dessus de son corps noir. Aurait-il eu sous les yeux une autre espèce que nous ne connaissons pas et qu'on pourrait nommer *ambiguus*. Chez nos exemplaires qui se rapportent à la description de Herbst, le dessus du corps est revêtu d'un

duvet grisâtre, luisant ou flavescent et les tibias sont noirs ou bruns.

M. le docteur Rosenhauer, d'Erlangen, a trouvé la larve de l'*Att. Schaefferi* parmi des larves de Tenebrions, dont elles dévoraient sans doute les dépouilles. Elle a beaucoup de ressemblance avec celle de l'*A. pellio.*

En voici la description : (Entom. Zeit. 1847, p. 325).

Corps allongé. *Tête* petite; garnie de poils épais. *Parties de la bouche* comme chez l'*A. pellio. Corps* étroit, médiocrement convexe : d'un brun roussâtre; corné et écailleux en dessus, submembraneux, en dessous. *Segments* du premier arceau thoracique hérissé de poils clairsemés, une fois plus grand que le 2e : celui-ci, le plus court : le 2e recouvrant un peu le suivant. Segments abdominaux ne se recouvrant pas postérieurement, garnis chacun vers leur bord postérieur de soies dirigées en arrière, et hérissés de poils clairsemés : le dernier segment terminé par une longue queue, formée de poils relevés. *Pieds* courts et saillants en dehors dans la marche. Elle semble glisser en marchant et progresse par secousses.

La nymphe est d'abord blanche; les fourreaux des organes du vol et de la marche se détachent un peu du corps.

Cette larve, trouvée au printemps de 1846, était déjà grosse; elle est éclose en 1847. En juin, elle se transforma en nymphe et parut en juillet sous la forme d'insecte parfait.

3. **Attagenus pellio**; Linné.

Oblong; noir; garni, en dessus, d'un duvet fin, concolore, formé de poils couchés et médiocrement serrés; paré sur la base du prothorax de trois taches de duvet blanc : une, antéscutellaire; une, près de chaque angle postérieur. Elytres parées chacune d'une tache ponctiforme de duvet blanc, près de la suture, vers la moitié de leur longueur. Dessous du corps noir, revêtu d'un duvet cendré ou grisâtre légèrement flavescent.

♂ Antennes prolongées au moins jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax; à dernier article plus long que tous les précédents réunis; quatre fois au moins aussi long que les précédents pris ensemble, comprimé, légèrement arqué au côté interne, faiblement rétréci dans la seconde moitié, subarrondi à l'extrémité.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à dernier article comprimé peu rétréci de la base à l'extrémité, obtusément arrondi à celle-ci; au moins aussi long que les deux précédents réunis, paraissant parfois appendicé ou comme composé de deux articles soudés.

Dermestes pellio. Linné, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 355, 3 — Id. 12e édit., t. I, p. 562, 4. — Id. Faun. suec., p. 141, 411. — Fabr., Syst. entom., p. 55, 4. Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 316, 6. — Schrank, Enum., p. 28, 48. — Laichart. Tyr. ins., t. I, 2, p. 62, 4. — Herbst, Kaef., t. IV, p. 128, 11, pl. 40, fig. 8 (♀). — Oliv., Entom., t. II, nº 9, p. 11, 20, pl. 2, fig. 11, a, b. — Id. Encycl. méth., t. VI, p. 269, 10. — Illig., Kaef. Preuss., p. 316, 6. — Payk., Faun. suec., t. I, p. 279. 4. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 241, 6. — Id. Gen., t. II, p. 32, 2. — Gillenh., Ins. suec., t. I, p. 151, 7. — Schoenh, Syn. ins., t. II, p, 86, 6. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p, 37. 11.
Le Dermeste à deux points blancs. Geoffr., Hist. abr., t. I, p. 100, 4.
Dermestes bipunctatus. De Geer, Mém., t. IV, p. 197, 3.
♂ *Dermestes cylindricornis.* Schrank, Naturg. t. XXIV, p. 65, 8.
Megatoma Schranki. Kugelann, *in* Schneider's. Magaz., p. 480, 9.
Megatoma atra. Herbst, Kaef., t. IV, p. 95, 2, pl. 39, fig. 2.
♂ *Attagenus pellio.* Steph., Illustr., t. III, p. 126, 1. — Id. Man., p. 143, 1858. — Heer, Faun. coleopt. helv., p. 137, 3. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 35, 2. — Kuster, Kaef., Europ. I, 30. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 398.
Megatoma pellio. Brullé, Hist. nat., t. V, p. 386, pl. 151, fig. 15.

Obs. Le *Dermestes macellarius* de Fabricius n'est, selon Erichson, qui a examiné la collection du professeur de Kiel, qu'une ♀ épilée de cette espèce,

Long. ♂ 0m,0045 (2 l.). — Larg. 0m,0020 (9/10 l.). — Long. ♀ 0m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0m,0030 (1 l. 2/5).

Corps oblong. *Tête* noire; densement ponctuée; garnie d'un duvet formé de poils noirs, fins et couchés; marquée sur le front d'un cercle rougeâtre. *Palpes* souvent noires, chez le ♂, d'un roux testacé, chez la ♀. *Labre* brun. *Antennes* à 1er article brun : les suivants de la tige, d'un roux livide ou testacé : ceux de la massue, noires. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; tronqué, à peine plus largement que l'écusson dans la

partie médiaire de sa base, échancré en arc entre cette troncature et angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière; densement et finement ponctué; noir; garni d'un duvet formé de poils noirs, fins et couchés; parés de trois taches ponctiformes de duvet blanc : une au devant de l'écusson; une liée à la base, près de chaque angle postérieur. *Ecusson* triangulaire, noir; garni d'un duvet concolore. *Elytres* légèrement rebordées à la base; subparallèles depuis l'épaule jusqu'aux deux tiers, obtusément subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; ciliées sur les côtés; médiocrement convexes; à peine munies d'un rebord sutural sur leur tiers postérieur; noires ou brunes; moins densement et moins finement ponctuées que le prothorax; garnies, comme lui, d'un duvet formé de poils noirs, fins et couchés; parées chacune d'une tache ponctiforme de duvet blanc, située, près de la suture, vers la moitié de leur longueur. *Dessous du corps* noir, revêtu d'un duvet cendré, grisâtre, flavescent. *Pieds* noirs, parfois bruns; brièvement pubescents.

Cette espèce est commune dans les maisons.

Obs. La couleur du dessus du corps subit parfois des modifications, quand la matière colorante n'a pas eu le temps de se développer suffisamment; elle passe alors au brun ou même au rouge ou roux brun, surtout sur les élytres.

La larve n'est que trop connue des pelletiers, auxquels elle cause souvent des ravages considérables. En voici à peu près la description donnée par Erichson, dont MM. Chapuis et Candèze ont reproduit le travail :

Corps allongé. *Tête* petite, arrondie. *Mandibules* courtes, fortes, à extrémité dure et tronquée. *Mâchoires* à deux lobes : l'externe membraneux : l'interne terminé en croc et muni en dedans de deux soies fortes et raides. *Palpes maxillaires* suballongées : de trois articles, les deux premiers, cylindriques, à peu près de même longueur : le 3e, plus court, conique, terminé par une soie. *Menton* triangulaire, subtransversal. *Languette* membraneuse; arquée en devant; garnie de poils épais à son bord antérieur. *Palpes labiaux* de deux articles. *Segments thoraciques* au nombre de trois; portant chacun en dessous une paire de poils. *Prothorax* un peu plus long que les deux arceaux sui-

vants. *Segments abdominaux* au nombre de neuf; écailleux ou cornés ; en partie recouverts à leur bord antérieur par le bord postérieur de l'arceau précédent : le dernier simple et assez court : ces arceaux abdominaux munis près de leur bord postérieur de soies dirigées en arrière, et garnis sur les côtés de poils redressés longs et clairsemés : l'addomen terminé par un faisceau de longs poils, *Ventre* garni de poils dirigés en arrière. *Pieds* courts et robustes ; terminés chacun par un ongle. *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Voyez pour cette larve :

Frisch, Beschr. v. all. Insect. part. 5 (1720), p. 23, pl. 8, fig. 1 et 2. — De Geer, Mém., t. IV (1774), p. 199. — Meinecke, Mag. d. Liebh. v Fuessly (1779), t. II, p. 126. — Brullé, Hist. nat., t. V. 1835, p. 368 — Sturm, Deutsch. Faun, t. XIX (1847), p. 73, pl. 3, p. 354, p. P. — Erichson, Naturg. d. ins. Deutsch., t. III (1848), p. 438. — Chapuis et Candèze, Catal., p. 101.

6. **Attagenus vigintiguttatus**; Fabricius.

Oblong; d'un noir profond ; garni en dessus d'un duvet noir, fin, court et médiocrement épai, et paré de taches ponctiformes de duvet blanc : une, grosse, située près de chaque angle postérieur du prothorax (et quelques autres plus petites sur le même segment), et neuf sur chaque élytre; revêtu en dessous d'un duvet d'un blanc cendré ou flavescent. Antennes noires sur les deux premiers articles et sur ceux de la massue, d'un roux ou fauve livide sur les autres. Pieds noirs.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax, à dernier article presque égal à la moitié de la longueur de tous les précédents réunis, un peu plus long que les deux précédents pris ensemble, subcomprimé, parallèle sur les deux tiers basilaires, en ogive à l'extrémité.

♀ Antennes non prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax ; à dernier article subconique, à peine plus long que l'un des précédents réunis.

Dermestes vigintiguttatus. Fabr., Syst. entom., p. 56, 6. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 314, 9. — Rossi, Faun. etr., t. I, p. 34, 81. — Roemer, Ins., p. 40, 10, pl. 2, fig. 3. — Oliv., Entom., t. II, nº 9, p. 12, pl. 1. fig. 5, a, b. — Id. Encycl. méth., t. VI, p. 268, 12. Herbst, Naturg.,

t. IV, p. 132, 13, pl. 40, fig. 10, h. H. — Panz. Faun. germ., 32. 1. — Scrib., Bey'r., t. III, p. 220, 31, pl. 14, fig. 2. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 242, 7. — Schoenh., Syn. ins, t. II, p. 37, 10.

Dermestes punctatus. Scopoli, Ann. Hist. nat., t. V, p. 87, 32. — De Villers, C. Linn., Entom., t. I, p. 54, 27, pl. 1, fig. 5.

Attagenus 20-guttatus. Heer, Faun. col. helv., p. 437, 2. — Casteln., Hist. nat., t. II, p. 35, 4. — Erichson, Naturg. d. Ins. deutsch., t. III, p. 442, 4. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 78, 4. — Kuster, Kaef. Europ., 12, 77. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 398.

♂ Long. 0m.0036 à 0m.0039 (2/3 l. à 3/4 l.). — Larg. 0m.0018 (4/5 l.).
♀ Long. 0m,0045 (2 l.). — Larg 0m,0025 (1 l. 1/8).

Corps oblong. *Tête* noire; finement ponctuée: garnie d'un duvet fin et concolore; parée sur les côtés d'une bande longitudinale de duvet blanc et moins court. *Labre* noir. *Antennes* noires, sur les deux premiers articles de la tige et sur ceux de la massue; d'un rouge testacé, sur les 3e à 8e. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs, rebordé sur les côtés: tronqué à peine plus largement que l'écusson dans la partie médiaire de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chacun des angles postérieurs; assez convexe en devant, médiocrement en arrière; finement et densement ponctué: noir, garni d'un duvet concolore et médiocrement serré; paré de taches d'un duvet blanc, savoir: une grosse, subarrondie ou presque carré, liée à sa base, près des angles postérieurs; une petite au-devant de la troncature basilaire, et 4 disposées en demi-cercle, au-devant de celle-ci. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un léger rebord à la base; subparallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive postérieurement; rebordées et brièvement ciliées de chaque côté; médiocrement convexes; assez finement ponctuées: noires; garnies d'un duvet noir, fin et médiocrement serré; parées chacune de 9 taches ponctiformes de duvet blanc, outre quelques taches très-petites: la 1re liée à la base, près de l'écusson: les 2e, 3e, 4e et 5e disposées en croix transversale; la 2e après le calus: la 3e, rapprochée de la suture, aux deux septièmes: la 4e, sur la même ligne transversale, joignant le bord externe: la 5e, aux deux cinquièmes, dans la direction de celle du calus: la 6e, rapprochée de la suture, vers la moitié de leur longueur: les 7e et 8e, formant,

avec leurs pareilles, une rangée transversale: la 9e subapicale. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet peu épais, formé de poils d'un blanc flavescent. *Pieds* noirs. *Tarses* moins obscurs.

Cette espèce paraît habiter la plupart de nos provinces. On la trouve sous les écorces des arbres, au milieu des dépouilles de chenilles dont la larve se nourrit. Elle est médiocrement commune.

Près de l'espèce précédente. vient se placer la suivante:

Attagenus pantherinus; Ahrens. *Oblong: dessus du corps à fond noir. Tête garnie de duvet fauve mélangé de noir. Antennes d'un brun rouge, avec le 1er article et la massue noirs. Prothorax revêtu d'un duvet blanc sur chaque tiers externe de sa seconde moitié, et d'un duvet fauve ou roux fauve sur le reste; celui-ci marqué de taches noires sur le lobe médiaire de la base et de quelques points de duvet blanc plus antérieurement. Elytres noires, garnies d'un duvet concolore fin et court, et parsemées de taches de duvet blanc. Dessous du corps noir, revêtu d'un duvet cendré. Pieds bruns, pubescents. Tibias spinosules extérieurement.*

Dermestes pantherinus. Ahrens, Faun. Ins. Europ., 2. 11.
Attagenus pantherinus. Erichs. Ins. deutsch. t. III, p. 442, 5 — Sturm., Deutsch. Faun., t. XIX, p. 80. 5., pl. 355. fig. e. E.

Long. 0m,0056 (2 l. 1/2). — Larg. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Cette espèce habite diverses parties de l'Allemagne, où elle paraît rare. Nous l'avons reçue de la Transylvanie, de M. Hampe. Elle a été trouvée par ce naturaliste dans des nids de bourdons, dans lesquels sa larve vit en parasite (1). Elle ne paraît pas avoir été prise en France.

Obs. Les angles postérieurs du prothorax sont ordinairement un peu bordés de duvet roux.

7. Attagenus trifasciatus; Fabricius.

Oblong: noir; garni en dessus d'un duvet concolore fin et court. Prothorax orné sur les côtés et à la base d'une bordure de duvet cendré, presque interrompue au-devant de l'écusson et comme trilobée de chaque côté de sa

(1) Wien., Entom. monatsch. t. V, 1861, p. 69.

ligne médiane. Elytres parées chacune de deux taches et de trois bandes onduleuses de duvet cendré : la première tache à côté de l'écusson : l'autre près de l'angle sutural : la 1re bande comme formée de quatre taches (la 2e interne, anguleusement prolongée en arrière : l'externe n'aboutissant pas à l'épaule) : la 2e formée de trois taches : la 3e composée de deux taches.

♂ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à massue un peu plus longue que la tige; comprimées; dentées au côté interne, à dernier article aussi long que les deux précédents réunis, subsinué à son côté interne, subarrondi à celle-ci.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; à massue à peine aussi longue que la tige, peu comprimée, peu dentée; à dernier article à peu près aussi long que les deux suivants réunis, non subsinué à son côté interne, arrondi à son extrémité.

La *Vrillette brune à bandes grises*, GEOFFROY, Hist. abr., t. I, p. 112, 5.

Dermestes trifasciatus. FABR., Mant., t. I, p. 34, 7. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 313, 8. — OLIV., Entom., t. II, n° 9, p. 13, pl. 1, fig. 7, a, b. — Id. Encyp. méth., t. VI, p. 269, 20. — HERBST, Natursyst, t. IV, p. 139, 19. — LATR., Gen., t. II, p. 32, 3. — GYLLENH., Ins. suec., t. I., p. 156, 13. — SCHOENH., Syn. Ins. t. II, p. 88, 9.

Attagenus trifasciatus. LATR. Hist. nat., t. IX, p. 345, 5. — HEER. Faun. col. helv., p. 437, 1. — CASTEL., Hist. nat., t. II, p. 36, 6. — KUSTER, Kaef. Eur. 10, 41.

♂ Long. 0^m,0033 à 0^m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4). — Larg. 0^m,0020 (9/10 l.)

♀ Long. 0^m,0042 à 0^m,0048 (1 l. 7/8 à 2 l. 1/8). — Larg. 0^m,0022 à 0^m,0026 (1 l. à 1 l. 1/5).

Corps oblong. *Tête* noire; finement ponctuée: revêtue d'un duvet formé de poils cendrés, presque couchés, mélangés de poils noirs. *Antennes* noires sur le premier ou les deux premiers articles de la tige et les trois de la massue; d'un fauve livide sur les autres. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière; sans rebord apparent sur les côtés; tronqué, à peine plus largement que l'écusson à la partie médiaire de sa base; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur : ceux-ci un peu obtus et un peu dirigés en arrière; convexe en devant, médiocrement en arrière; fine-

ment ponctué; noir; garni sur son disque d'un duvet fin et concolore; orné sur les côtés et à la base d'un duvet cendré ou cendré grisâtre : la bordure latérale, très-étroite ou nulle sur son tiers antérieur, puis élargie d'avant en arrière : celle de la base couvrant environ le tiers postérieur de sa longueur : celle-ci assez largement échancrée ou presque interrompue au-devant de l'écusson : les bordures basilaires et latérales offrant de chaque côté de la ligne médiane trois lobes séparés par une échancrure ponctiforme. *Ecusson* noir, revêtu d'un duvet cendré ou cendré grisâtre ou flavescent. *Elytres* à peine rebordées à la base; subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; médiocrement convexes; assez finement ponctuées; munies d'un rebord sutural sur leur seconde moitié; noires; garnies d'un duvet fin et concolore; parées chacune de trois bandes onduleuses de duvet cendré ou cendré grisâtre ou flavescent, et de deux taches ponctiformes de duvet semblable : la 1re de ces taches, à côté de l'écusson; la 2e près de l'angle sutural : la 1re bande comme formée de quatre taches (l'interne plus avancée, presque attenante à l'écusson, formant avec sa pareille une tache carrée sur la suture; la 2e moins avancée que les autres, anguleusement prolongée en arrière; l'externe n'arrivant pas à l'épaule) : la 2e bande située vers la moitié de leur longueur, paraissant formée de trois taches (l'interne obliquement un peu arquée, comme composée de deux taches; la tache intermédiaire un peu plus prolongée en arrière que l'externe) : la 3e bande située aux trois quarts de leur longueur, paraissant composée de deux taches. *Dessous du corps* noir; garni de duvet peu serré, formé de poils couchés, d'un cendré grisâtre. luisants, souvent obscurs sur les deux ou trois derniers arceaux du ventre. *Pieds* fauves ou d'un roux fauve : base des cuisses, extrémités des tibias et tarses parfois obscurs.

Cette espèce habite principalement les zones tempérées et méridionales de notre pays. Elle n'est pas rare dans les environs de Lyon et surtout en Provence, sur les boutons d'or et diverses autres fleurs.

Obs. Divers catalogues rapportent à cette espèce le *Byrrhus verbasci* de Linné; nous avons cru devoir suivre l'opinion de Paykull, l'un des disciples de cet immortel naturaliste, de Gyllenhal, son compatriote, et d'Olivier, qui avait examiné à Londres la collection de ce père de la

science, et qui tous les trois rapportent le *Byrrhus verbasci* à notre *Anthrenus verbasci*.

Obs. En Algérie on trouve un Attagène très-voisin du *verbasci*, qui en diffère par le duvet cendré des élytres plus développé, et qui semblerait, par là, devoir constituer une espèce particulière (*A. similaris*). En voici le diagnostic :

Oblong ; noir ou brun. Prothorax revêtu de duvet cendré ou cendré grisâtre ou flavescent, laissant de couleur noire ou obscure : 1° *une échancrure au-devant de l'écusson ;* 2° *un point au-devant du quart externe de la base ;* 3° *un autre près de la moitié de chaque bord latéral ;* 4° *un espace sur le disque, presque carré avec des points cendrés ou réduit à quatre points noirs. Elytres noires ou brunes, garnies d'un fin duvet concolore ; parées chacune de trois bandes et de deux taches de duvet cendré grisâtre ou flavescent : la* 1re *bande moins avancée et anguleusement prolongée en arrière vers le quart interne de leur largeur, avancée jusqu'à l'épaule ; la* 2e *paraissant formée de trois taches : la dernière de deux : la* 1re *tache près de l'écusson, souvent liée sur la suture à la* 1re *bande et couvrant la moitié interne de la base : la* 2e *tache, souvent nulle, près de l'angle sutural. Pieds revêtus de duvet cendré.*

Long. 0m,0033 à 0m,0042 (1 l. 1/2 à 1 l. 7/8).

Patrie : L'Algérie (Reiche).

Obs. Malgré les différences que présentent les individus ainsi conformés, ils semblent n'être qu'une variété de l'*Att. trifasciatus* chez lesquels les signes formés par le duvet cendré ont acquis un plus grand développement.

Près de là se place l'espèce suivante :

Attagenus distinctus; Mulsant et Rey. *Oblong ; noir et garni d'un court duvet concolore. Prothorax paré sur les côtés et à la base d'une bordure d'un duvet blanc cendré ; paré de cinq taches ponctiformes souvent non encloses par ce duvet. Elytres ornées chacune d'une tache près de l'écusson et des deux bandes de duvet blanc ; la bande antérieure arquée en arrière et formée de trois taches : l'externe couvrant le tiers antérieur*

externe ou un peu moins, raccourcie en devant sur ses deux tiers internes : l'interne non avancée jusqu'à l'écusson ; l'intermédiaire, courant des deux septièmes aux deux cinquièmes ; la bande postérieure, vers les deux tiers : formée de deux taches : l'externe transverse ; l'interne semi-orbiculaire, arquée en devant.

♂ Antennes un peu plus longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax, à massue comprimée, à peu près une fois plus longue que la tige : à dernier article presque aussi long que les deux précédents réunis, un peu rétréci d'avant en arrière et d'une manière subsinuée à son côté interne : les deux précédents de la massue dentés à leur côté interne.

♀ Antennes prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax ; à massue subcomprimée, un peu plus longue que la tige ; à dernier article moins long que les deux précédents réunis : ceux-ci, non dentés au côté interne.

♂ Long. $0^{m},0033$ (1 l. 1/2). — Larg. $0^{m},0018$ (4/5 l.).
♀ Long. $0^{m},0039$ à $0^{m},0045$ (1 l. 3/4 à 2 l.). — Larg. $0^{m},0022$ (1 l.).

Corps oblong ; finement et densement ponctué. *Tête* noire, à duvet court et concolore : ordinairement parée de deux ou trois bandes de duvet blanc. *Labre* noir. *Antennes* noires sur la massue et sur le premier ou les deux prmiers articles de la tige, moins obscures sur les suivants. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière, sans rebord apparent sur les côtés ; prolongé en arrière et obtusément tronqué un peu plus largement que l'écusson, à la partie médiane de sa base ; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur : convexe en devant, médiocrement en arrière ; finement ponctué ; noir ; garni d'un duvet concolore fin et court ; paré sur les côtés et à la base d'un assez large bordure de duvet cendré : cette bordure offrant une échancrure ponctiforme vers la moitié de chacun des côtés : une autre à la partie antérieure de la bordure basilaire, vers chaque quart externe de la base : une autre au-devant de la troncature basilaire. *Ecusson* revêtu d'un duvet cendré. *Elytres* sans rebord apparent à la base ; subparallèles jusqu'aux deux

tiers, subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; très-étroitement rebordées et non ciliées sur les côtés; médiocrement convexes; finement ponctuées; noires; garnies d'un duvet fin et concolore: parées chacune d'une tache et de deux bandes de duvet blanc : la tache située près de la base et de l'écusson : la bande antérieure bifestonnée et arquée en arrière, paraissant formée de trois taches : l'externe, avancée jusqu'à l'épaule, sur le tiers externe de sa largeur, et du sixième au tiers ou un peu moins de la longueur des élytres sur les deux tiers internes de sa largeur, couvrant les deux cinquièmes externes de la largeur de chaque étui; l'interne, étroite, juxta-suturale, ordinairement non avancée jusqu'à l'écusson, couvrant du septième au quart de la longueur, liée à l'angle antéro-interne de l'intermédiaire, souvent paraissant faire partie de celle-ci : l'intermédiaire en arc dirigé en arrière ou parfois presque carrée, couvrant des deux septièmes aux deux cinquièmes de la longueur : la 2e bande transverse, située vers les deux tiers de la longueur des élytres, formée de deux taches : l'externe, étendue jusqu'à la moitié de la largeur, un peu prolongée en arrière à son angle postéro-externe; l'interne, liée à celle-ci et presque étendue jusqu'à la suture semi-orbiculaire ou arquée en devant et dépassant un peu l'externe à son bord antérieur. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet assez serré, cendré ou cendré blanchâtre. *Pieds* noirs, avec les tarses souvent fauves. *Cuisses*, et moins distinctement les tarses, garnis de duvet cendré.

Cette espèce habite l'Algérie, la Grèce, l'Italie; mais il n'est pas à notre connaissance qu'elle ait été prise en France.

Obs. Le duvet pâle du dessus du corps varie de teinte, du blanc ou blanc cendré au blanc flavescent.

Quand il est un peu plus développé sur le prothorax, les échancrures des bordures latérales et basilaires constituent des taches ponctiformes noires encloses ou presque encloses par le duvet blanc.

Quand les bandes sont plus développées, la bande antérieure est moins distinctement formée de trois taches. Lorsque le duvet est moins abondant, les deux taches de la bande postérieure sont moins liées ou presque isolées.

Attagenus fallax; Géné *Oblong; noir, garni en dessus d'un duvet fin et concolore. Prothorax paré de quatre taches de duvet blanc ou d'un blanc flavescent : une, près de chaque angle postérieur : une, vers chaque partie antéro-interne du prolongement médiaire de la base. Elytres parées chacune de deux bandes de duvet blanc, raccourcies au côté interne et formées chacune de deux taches : l'externe de la bande antérieure liée au quart du bord externe, non avancée jusqu'à l'épaule : la tache interne, presque carrée, plus postérieure : la tache externe de la bande postérieure liée aux trois quarts ou un peu plus du bord externe : la tache interne presque carrée, un peu plus antérieure.*

Attagenus fallax. Géné, De Quib., Ins. sard., fasc. 2, p. 19, pl. 2, M. 2, fig. 6.

Long. 0m,0039 (1 l. 3/4). — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Patrie : La Sardaigne.

Suivant l'auteur italien, cet insecte se cache pendant l'hiver sous les écorces, et se trouve communément au printemps sur les fleurs.

Les élytres sont généralement rousses sous les taches de duvet blanc.

Obs. Peut-être faut-il regarder l'*Att. fallax* comme un *A. distinctus* dont le duvet blanc serait incomplet, c'est-à-dire dont les bordures latérales et basilaires du prothorax seraient réduites à quatre taches : l'une, près de chaque angle postérieur, et peut-être un peu étendue sur les côtés de la base ; l'autre, vers la partie antéro-interne du prolongement médiaire de la base, et dont les élytres manquaient de la tache juxta-scutellaire et de la tache interne de la bande antérieure. Mais Géné dit cet insecte commun sur les fleurs au printemps. Il aurait vraisemblablement pris des individus dont la parure de duvet blanc se serait trouvée conforme à celle de notre *A. distinctus*, si son *A. fallax* se rattachait à cette espèce.

Si la figure donnée par l'auteur italien est exacte, l'insecte décrit par lui se distinguerait de l'espèce précédente, non-seulement par son prothorax paré seulement de quatre taches de duvet blanc, mais encore par l'absence de la tache juxta-suturale, par la bande antérieure

réduite à deux taches ; par la tache interne non avancée jusqu'à l'épaule ; par la bande postérieure située vers les trois quarts ou un peu après de la longueur des étuis, et par la tache interne de cette bande, moins rapprochée de la suture.

Nous avons vu dans la collection de M. Reiche un individu qui rappelle presque tous les caractères de l'*A. fallax*, c'est-à-dire dont le prothorax n'a qu'une partie basilaire de duvet blanc, et semble n'avoir que quatre taches, dont celles des angles se prolongent sur la base ; dont les élytres manquent de la tache juxta-scutellaire et de la tache interne de la bande antérieure ; mais la tache externe de cette bande s'avance extérieurement jusqu'à la suture, et la bande postérieure située vers les deux tiers au lieu des trois quarts ou des quatre cinquièmes de la longueur des étuis, indiquent visiblement que cet individu n'est qu'un exemplaire incomplet de notre *A. distinctus*. Le véritable *A. fallax* de Géné ne serait-il pas autre chose ?

Attagenus pœcilus ; Germar. *Oblong. Prothorax noir ou brun ; revêtu d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent, laissant de couleur noire un espace presque carré, vers la partie antérieure du disque, et cinq taches (une, ponctiforme, vers la moitié des côtés ; une, triangulaire au-devant de chaque quart externe de la base ; une plus grosse au-devant de l'écusson). Elytres variant du noir au châtain, revêtues d'un duvet cendré, laissant de couleur noire : 1° la fossette humérale ; 2° un espace basilaire semi-orbiculaire, souvent marqué d'une tache de duvet, entre la fossette et l'écusson ; 3° trois taches ovales disposées en rangée transversale, vers la moitié de leur longueur ; la suturale tantôt unie à chacune des latérales, tantôt isolée de celles-ci ; 4° la partie apicale : celle-ci souvent parée sur chaque étui d'un trait de duvet cendré.*

♂ Antennes un peu plus longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax, à massue lâche, comprimée, de moitié plus longue que la tige, à 1er et 2e articles de la massue obtriangulaire dentés à leur côté interne : le dernier aussi long que les deux précédents réunis, un peu anguleux vers la moitié de son côté interne, une fois plus long que large dans ce point, un peu rétréci ensuite presque en ligne droite d'avant en arrière à son côté interne, subarrondi à l'extrémité.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié du côté externe du prothorax; à massue pas plus longue que la tige, composée d'articles assez serrés, subcomprimés, non dentés au côté interne : le dernier de moitié plus long que le précédent, arrondi à l'extrémité.

Etat normal. *Prothorax* noir ou brun, revêtu d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent roussâtre, laissant de couleur foncière obscure : 1° un espace presque carré, situé sur sa région médiane, près de son bord antérieur; 2° cinq taches : une, petite, ponctiforme, située vers la moitié de sa longueur, près de chaque bord latéral : une, triangulaire. au-devant de chaque quart externe de la base : 3° une, moins petite ou plus grosse, située au-devant de la partie médiane de celle-ci. *Elytres* variant du noir au châtain, revêtues d'un duvet cendré, sous lequel leur teinte est souvent d'un roux testacé: le duvet laissant de couleur noire ou châtaine : 1° la fossette humérale : 2° un espace semi-orbiculaire entre celle-ci et l'écusson : 3° une rangée commune de trois taches : 4° la partie apicale de chacune: l'espace basilaire, semi-orbiculaire, couvrant depuis la base jusqu'au cinquième de leur longueur, dans le milieu de son bord postérieur, souvent paré d'un tache de duvet cendré, près de l'écusson, étendue depuis les côtés de celui-ci jusque près de la fossette humérale qui reste obscure : les taches, disposées en rangée transversale : la suturale, ovalaire ou en losange tantôt liée à chacune des latérales, tantôt isolée de chacune de celles-ci, couvrant des deux cinquièmes aux deux tiers de la suture : chacune de ces dernières ovales, très-rapprochées du bord externe, couvrant de la moitié aux deux tiers de leur longueur : l'espace apical, couvrant le dernier sixième de leur longueur, formant un angle peu saillant et dirigé en avant, dans le milieu de son bord antérieur, ordinairement paré d'une ligne ou d'un trait obliquement transversal, naissant de l'angle sutural et dirigé vers l'angle antéro-externe de cet espace de couleur foncière.

Obs. Les élytres semblent encore ici parées de deux bandes de duvet cendré, mais qui ont pris un très-grand développement : l'antérieure couvre le bord externe jusqu'à la moitié de leur longueur, enclôt à peu près la fossette humérale, par un avancement liniaire ou en forme de dent, couvre la suture jusqu'aux deux cinquièmes de sa longueur, et

s'unit plus ou moins par le milieu de son bord postérieur à la seconde bande: celle-ci formée des deux taches: l'interne, ovale, plus grosse, unie par sa partie antérieure ou antéro-subexterne à la bande antérieure.

Cette espèce offre diverses variations.

Quelquefois la tache juxta-scutellaire de duvet cendré est épilée (var. *a*). D'autres fois le trait subapical manque (var. *b*). La tache suturale de couleur noire ou châtaine, ordinairement liée à chacune des latérales, en est quelquefois notablement isolée (var. *γ*).

A ces deux dernières variations se rapporte:

L'Attagenus pœcilus; GERMAR, Faun. ins. Eur., 21. 9.

Long. 0m,0039 à 0m,0048 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/8). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (4/5 l. à 1 l.).

Corps oblong. *Tête* d'un noir opaque. *Antennes* obscures sur le 1er et parfois sur le 2e article; d'un roux testacé sur les articles suivants de la tige, noires sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne courbe d'avant en arrière; plus prolongé en arrière au-devant de l'écusson et obtusément arqué en arrière sur le sixième médiaire de sa base; échancré en un arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, plus faiblement en arrière; coloré et peint comme il a été dit. *Ecusson* duveteux. *Elytres* trois fois au moins aussi longues que le prothorax; subparallèles presque jusqu'aux trois quarts; obtusément arrondies postérieurement; médiocrement convexes; colorées et peintes comme il a été dit. *Dessous du corps* et *Pieds* noirs ou châtains, revêtus de duvet cendré.

Patrie: La Sardaigne, la Syrie.

Près de l'*A. pœcilus* viennent se placer des Attagènes qui s'en rapprochent plus ou moins, et qui n'en sont probablement que des variétés. Ces insectes sont d'ailleurs tous étrangers à notre pays.

Attagenus Wachanrui; *Oblong. Prothorax noir ou brun; revêtu d'un duvet grisâtre flavescent, laissant ordinairement de couleur noire ou obscure: une tache ponctiforme vers la moitié de chaque bord latéral: une*

tache triangulaire au-devant de chaque quart externe de la base : une au-devant de l'écusson, et une courte ligne traverse ou deux taches sur le disque, un peu avant le milieu de sa longueur. Elytres brunes ou d'un brun châtain, garnies d'un fin duvet concolore, parées chacune de deux bandes de duvet cendré : la 1re arquée en arrière, formée de trois taches : l'externe bidentée en devant, couvrant les deux cinquièmes ou la moitié du bord externe : la 2e, formée de deux taches : l'externe, liée aux trois quarts du bord externe : l'interne, plus grosse, plus avancée, mais ne dépassant pas le tiers postérieur.

Long. 0,m0033 à 0,m0045 (1 l. 1/2 à 2 l.).

Obs. Les signes noirs du prothorax sont souvent plus réduits ou peu marqués, cependant chez les individus bien caractérisés, on reconnaît encore les taches triangulaires du devant de la base qui sont caractéristiques de l'*A. pœcilus.* Les élytres se rapprochent de la disposition qu'elles ont chez cette dernière espèce, seulement les bandes cendrées plus restreintes, laissent plus développé l'espace foncier formé de trois taches transversales unies : cet espace, dans le point d'union de la tache suturale avec chacune de ses voisines, c'est-à-dire dans son diamètre longitudinal le plus court égale au moins le quart de la longueur de l'étui, tandis que dans l'espèce précédente, les taches noires sont à peine liées, et le point d'union de la tache suturale avec chacune des latérales couvre à peine un septième de la longueur de l'élytre.

Enfin, on trouve d'autres individus offrant des élytres dont la couleur foncière a passé au roux testacé, et dont toute la surface est revêtue d'un duvet cendré ou cendré roussâtre. Le prothorax en conservant une couleur obscure est également tout revêtu de duvet roussâtre.

Attagenus pulcher; FALDERMANN.

Ovalaire, noir. Tête et prothorax revêtus d'un duvet grisâtre flavescent : le prothorax marqué d'un point obscur vers la moitié de ses côtés. Elytres noires, garnies d'un fin duvet concolore et parées chacune de deux bandes de duvet cendré : l'antérieure arquée en arrière, paraissant composée de deux ou trois taches unies : l'externe couvrant le premier tiers du bord ex-

térieur ; l'interne confondue avec l'intermédiaire, remontant jusqu'à l'écusson ; l'intermédiaire couvrant du cinquième aux trois septièmes : la bande postérieure formée de deux taches : l'externe offrant son angle antéro-externe aux deux tiers du côté externe ; l'interne plus grosse, dépassant en devant l'externe de la moitié de sa longueur, presque liée à l'intermédiaire de la bande antérieure : cette seconde bande laissant de couleur foncière le septième postérieur.

Obs. Cet insecte a beaucoup d'analogie avec l'*A. Wachanrui*; mais il a la forme plus courte, plus ovalaire; il s'en éloigne d'ailleurs par la bande antérieure des étuis ne couvrant que le tiers antérieur du bord externe, par la bande postérieure un peu plus antérieurement placée et laissant postérieurement un espace plus grand de couleur foncière.

Le *Dermestes bifasciatus* d'Olivier, à en juger par la figure, t. II, n° 9, pl. 2, fig. 16, a, b, paraît se rapporter à cette espèce. Quant à la description, elle est trop incomplète pour faire reconnaître l'insecte ; la voici :

Noir : élytres à deux bandes ondées grisâtres.

Le corps est noir et couvert d'un léger duvet cendré, luisant. La tête est noire. Le corselet est tout noir et couvert de poils roussâtres. L'écusson est noir. Les élytres sont noires, avec *trois* bandes ondées, dont la première, placée vers la base, est plus grosse, l'autre est un peu interrompue à la suture.

Obs. Suivant la phrase diagnostique, les élytres ont deux bandes ondées ; dans la description elles en ont *trois*, sans doute par erreur typographique, car l'auteur ne donne pas la forme de la 3e.

8. **Attagenus bifasciatus** ; Rossi.

Oblong. Prothorax noir ou brun, revêtu d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent, laissant de couleur obscure : cinq taches ponctiformes et une tache plus grosse sur le disque. Elytres variant du brun au roux fauve, parées chacune d'une tache juxta-scutellaire, d'un trait subapical et de deux bandes de duvet cendré : la bande antérieure, arquée en arrière, composée de trois taches : l'externe prolongée jusqu'au tiers du bord latéral, à peine avancée jusqu'à l'épaule ; l'externe prolongée de l'écusson au cinquième ; l'intermédiaire, des trois quatorzièmes aux trois septièmes : la seconde bande formée

de deux pièces : l'externe liée aux cinq septièmes du bord externe ; l'interne plus grosse, couvrant de la moitié aux deux tiers.

♂ Antennes prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ; à massue une fois plus longue que la tige : les deux premiers articles obtriangulaires, dentés au côté interne : le dernier à peu près aussi long que les deux précédents réunis, comprimé, à peine anguleux et plus large vers les deux cinquièmes de son côté interne, deux fois et quart environ aussi long que large dans ce point, faiblement rétréci ensuite vers l'extrémité.

♀ Antennes prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax ; à massue à peu près égale en longueur à la tige ; à massue subcomprimée composée d'articles rapprochés ; les deux premiers, non dentés au côté interne : le dernier moins long que les deux précédents réunis.

Dermestes bifasciatus. Rossi. Mantiss., t. II., app. p. 79., 4. pl. 3., fig. O.

Long. $0^{m},0036$ à $0^{m},0045$ (1 l. 2/3 à 2 l.). — Larg. $0^{m},0017$ à $0^{m},0020$ (3/4 l. à 9/10 l.).

Corps oblong. *Tête* noire ; finement ponctuée ; revêtue d'un duvet grisâtre flavescent. *Labre* noir. *Antennes* noires sur la massue et sur le premier ou les deux premiers articles de la tige, fauves ou d'un fauve testacé sur les articles suivants de celle-ci. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière ; sans rebord apparent sur les côtés ; prolongé en arrière dans la partie médiane de sa base, obtusément tronqué un peu plus largement que l'écusson à cette partie ; échancré en arc entre cette troncature et chaque angle postérieur ; convexe en devant, médiocrement en arrière ; finement ponctué ; noir ou brun ; revêtu d'un duvet grisâtre flavescent, formant une courte frange aux angles postérieurs et au-devant de l'écusson : ce duvet, laissant de couleur noire ou obscure cinq taches ponctiformes : une près de la moitié de chaque bord latéral : une au-devant de chaque quart externe de la base : une, moins petite, au-devant de l'écusson ; montrant souvent aussi deux taches obscures assez grosses, contiguës entre elles sur la ligne médiane, du quart à la moitié de sa longueur et parfois unies de manière à former une tache presque

carrée. *Ecusson* brun ; revêtu de duvet grisâtre flavescent. *Elytres* sans rebord apparent à sa base ; subparallèles jusqu'aux deux tiers, en ogive obtuse, prises ensemble, à l'extrémité; étroitement rebordées et ciliées sur les côtés ; à peine rebordées à la suture sur leur seconde moitié; médiocrement convexes; presque sans fossette humérale; finement ponctuées; variant du brun ou brun rouge au roux fauve; garnies d'un duvet concolore, fin et court; parées chacune de deux taches et de deux bandes d'un duvet cendré grisâtre ou flavescent plus long; ordinairement fauves ou roussâtres sous ces bandes : la première tache ponctiforme, liée à la base sur les côtés de l'écusson : la bande antérieure arquée en arrière, composée de trois taches : l'externe non avancée ou à peine avancée jusqu'à l'épaule, couvrant à peine jusqu'au tiers du bord latéral, embrassant en devant la partie postérieure du calus, étendue jusqu'au tiers externe ou un peu plus de la largeur de l'étui : l'interne juxta-suturale, prolongée depuis l'écusson jusqu'au cinquième de la suture, liée à l'angle antéro-interne de l'intermédiaire : celle-ci prolongée des trois quatorzièmes aux trois septièmes de la longueur de chaque élytre : la bande postérieure composée de deux taches : l'externe liée aux cinq septièmes du bord externe, subarrondie, petite, couvrant environ le tiers extérieur de la largeur de l'étui : l'interne plus grosse, de forme variable, oblique ou presque en triangle à côtés curvilignes, couvrant de la moitié aux deux tiers de la longueur de l'étui : la tache postérieure en forme de trait ou de bande oblique dirigée de l'angle sutural vers la tache externe de la bande postérieure. *Dessous du corps* noir ou brun, revêtu d'un duvet grisâtre ou grisâtre flavescent. *Pieds* variant du brun rouge au roux fauve; garnis d'un duvet grisâtre.

Cette espèce est méridionale. On la trouve en Provence, et plus ordinairement dans le sud de l'Italie, en Algérie et jusqu'en Syrie.

Obs. Les taches ponctiformes noires du prothorax sont plus ou moins nettement indiquées, ainsi que la tache discale. Quelquefois la tache juxta-scutellaire est épilée ; plus rarement la subapicale.

On trouve des individus dont la tache intermédiaire de la bande antérieure se prolonge moins en arrière; dont la tache interne de la seconde bande s'avance moins en devant : dont l'espace laissé entre la bande postérieure et l'extrémité est moins considérable, et qui man-

quent enfin des taches de duvet juxta-scutellaire et apicale. De tels individus sembleraient constituer une espèce particulière (*A. incertus*) mais ne sont peut-être qu'une variété de l'espèce précédente. Cette variété est quelquefois aussi rousse ou roussâtre, uniformément couverte de duvet, et semble, par là, confirmer son affinité avec l'*A. bifasciatus*.

Enfin, on rencontre des individus dont le prothorax noir ou brun est, à peu près, uniformément revêtu de duvet grisâtre flavescent, en ne laissant pas ou laissant à peine apparaître les taches ponctiformes obscures, et dont les élytres d'un roux plus ou moins fauve ou testacé. sont uniformément revêtues de duvet cendré grisâtre ou d'un cendré légèrement flavescent, présentent ainsi une variation analogue à celle que nous avons signalée chez l'*A. Wachanrui*. De tels individus sembleraient devoir constituer une espèce particulière (*A. decoloratus*); mais quelquefois le duvet plus épais vers les deux tiers de chaque étui, semble offrir des traces plus ou moins sensibles de la seconde bande, et paraît montrer, par là, que par suite du défaut de la matière colorante qui a rendu les élytres rousses ou d'un roux testacé, elles sont uniformément ou presque uniformément garnies d'un duvet cendré ou cendré flavescent ou grisâtre.

Près de *A. bifasciatus*, doit être placée l'espèce suivante :

Attagenus quadrimaculatus; Kraatz. *Oblong noir. Prothorax revêtu d'un duvet formé de poils couchés médiocrement serrés, d'un roux pâle ou d'un blanc roussâtre. Elytres parées chacune de deux taches d'un roux testacé : l'antérieure presque en forme de bande, liée à l'épaule et au bord externe, non étendue jusqu'à la suture, couvrant, sur leur disque, du septième au tiers de leur longueur : la seconde, subarrondie, couvrant des deux tiers aux cinq sixièmes de leur longueur, et isolée de la suture et du bord externe, revêtues sur ces taches d'un duvet presque concolore, et noir ou obscur sur le reste. Dessous du corps garni d'un duvet cendré. Pieds pubescents. Cuisses noires. Tibias et tarses bruns.*

♂ Antennes à massue comprimée deux fois aussi longues que la tige; à dernier article plus long que les deux précédents réunis.

♀ Antennes à dernier article de la massue moins long que les deux précédents réunis.

Attagenus quadrimaculatus. Kraatz, Berlin., Ent. Zeitschr., 1858, p. 145.

Long. 0,m0033 à 0,m0045 (1 l. 1/2 à 2 l.)

Patrie : La Grèce (Kraatz).

Obs. Les antennes sont noires sur les premiers articles et sur la massue, d'un rouge fauve sur les 3e à 8e.

Attagenus bivittatus ; Mulsant et Rey. *Oblong ou suballongé ; noir et peu finement ponctué en dessus. Prothorax très-obtusément tronqué sur la partie médiane de sa base ; rebordé à celle-ci ; garni de deux bandes de poils cendrés, couchés et peu serrés. Elytres parées chacune de deux bandes transversales d'un rouge testacé ; garnies d'un duvet cendré : l'antérieure, arquée en arrière, située vers les deux septièmes, mais liée à l'épaule ; la seconde, voisine de l'extrémité, avancée jusqu'au cinquième ou aux deux cinquièmes de leur longueur. Pieds d'un rouge testacé.*

♂ ?

♀ Antennes à massue ovoïde, à peine plus grande que les trois cinquièmes de la tige.

Long. 0,m0033 à 0,m0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3). — Larg. 0m,0016 à 0m,0018 (3/4 l. à 4/5 l.)

Corps oblong ou suballongé. *Tête* noire ou brune, garnie d'un duvet court et concolore, mélangé de divers poils cendrés. *Labre* noir. *Antennes* d'un rouge fauve ou testacé sur la tige, brun sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs ; à peine rebordé sur les côtés ; obtusément tronqué ou presque arqué en arrière au-devant de l'écusson, à la base ; faiblement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur ; rebordé ou relevé en rebord à sa base ; convexe en devant, médiocrement en arrière ; noir ; ponctué ou peu finement ponctué ; garni de poils cendrés, couchés, peu serrés, constituant deux bandes transversales : l'une, au bord antérieur : l'autre, vers la moitié ou un peu plus de sa longueur. *Ecusson* noir, garni de poils cendrés. *Elytres* parallèles jusqu'aux trois quarts de leur longeur, obtusément arrondies, prises ensemble postérieurement : une fois plus longues que larges

réunies; médiocrement convexes; ponctuées d'une manière moins fine et moins superficielle près de la base que postérieurement; ordinairement noires, parées de deux bandes transversales d'un roux testacé: la bande antérieure, arquée en arrière, située vers les deux septièmes de leur longueur, liée à l'épaule et au bord externe par la partie antéro-externe, plus ou moins avancée sur la suture: la bande postérieure, située près de l'extrémité, variablement avancée en devant du cinquième aux deux cinquièmes postérieurs de leur longueur; garnies de poils couchés et peu serrés, noirs sur les parties noires, blancs ou cendrés sur les bandes d'un rouge testacé. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet cendré, clairsemé ou peu épais. *Pieds* d'un rouge testacé.

Cette espèce est méridionale et peut-être particulière à l'Orient. Nous en avons vu dans la collection de M. Reiche, un exemplaire envoyé de Nîmes, par M. Ecoffet; mais peut-être le naturaliste du Gard l'avait-il reçu de l'étranger. Elle ne doit être inscrite qu'avec doute dans le catalogue des insectes de France.

Obs. L'*A. bivittatus* est remarquable par son corps proportionnellement plus allongé, plus parallèle; par la massue plus courte de ses antennes; par son prothorax peu tronqué sur la partie médiaire de sa base; peu finement ponctué; par les bandes d'un rouge testacé dont les élytres sont parées.

La couleur des élytres varie du noir au brun ou même au brun rougeâtre; les bandes varient dans leur développement: l'antérieure s'avance parfois jusqu'à l'écusson, d'autres fois seulement jusqu'au sixième antérieur; la seconde quelquefois ne dépasse pas la cinquième ou le quart postérieur, d'autres fois elle s'avance jusqu'aux deux cinquièmes postérieurs.

Attagenus unifasciatus; FAIRMAIRE et COQUEREL. *Oblong. Prothorax et écusson noirs, revêtus d'un duvet cendré roussâtre. Elytres variant du brun noir au roux brunâtre; garnies d'un duvet concolore; parées chacune d'une bande transversale d'un duvet cendré roussâtre, située vers le tiers de leur longueur, et remontant à ses extrémités antérieures vers l'épaule et vers l'écusson.*

♂ ?

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à massue moins longue que la tige.

Attagenus unifasciatus. FAIRMAIRE et COQUEREL, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1860, p. 168.

Long. $0^m,0036$ à $0^m,0045$ (1 l. 2/3 à 2 l.). — Larg. $0^m,0020$ à $0^m,0022$ (9/10 l. à 1 l.).

Long. $0^m,0039$ à $0^m,0045$ (1 l. 3/4 à 2 l.). — Larg. $0^m,0022$ à $0^m,0026$ (1 l. à 1/5 l.).

Corps ovale oblong; ordinairement noir ou brun, en dessus, quelquefois d'un brun rouge ou d'un rouge brunâtre. *Tête* revêtue d'un duvet assez grossier d'un cendré roussâtre. *Antennes* d'un rouge testacé ou brunâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié ou un peu moins de sa longueur, et en ligne presque droite ensuite; prolongé en arrière au-devant de l'écusson, tronqué et à peine plus large que ce dernier à l'extrémité de cette troncature; échancré en arc entre cette troncature et les angles postérieurs; plus convexe en avant qu'en arrière; finement ponctué; entièrement revêtu d'un duvet assez grossier d'un cendré roussâtre. *Ecusson* revêtu d'un duvet cendré roussâtre. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; à peine rebordées sur les côtés, finement ponctuées; ordinairement noires ou brunes, parfois d'un brun roux ou d'un roux brunâtre; parées chacune d'une bande d'un roux fauve ou d'un roux brunâtre, recouverte de poils d'un cendré roussâtre: cette bande liée au bord externe qu'elle couvre depuis l'épaule presque jusqu'au tiers de sa longueur, transversalement étendue, parfois en diminuant de développement dans le sens de la longueur, puis remontant jusqu'à l'écusson: garnies d'un duvet concolore sur le reste de leur surface. *Dessous du corps* noir ou brun revêtu d'un duvet cendré ou grisâtre. *Pieds* brièvement pubescents; d'un rouge testacé.

Patrie: L'Algérie, la Syrie (Reiche).

Obs. La couleur des élytres et même du prothorax varie suivant le développement de la matière colorante. Dans l'état normal, le prothorax

paraît être noir ou brun, ainsi que les élytres; mais quand la matière colorante a fait plus ou moins défaut, la couleur passe au brun rouge ou même au roux brunâtre; le duvet fin et plus court que celui de la bande, qui recouvre ces parties, paraît suivre les changements de teinte de la couleur foncière.

Attagenus rufipennis; Mulsant et Rey. *Oblong. Tête et prothorax noirs, garnis de poils luisants, d'un livide flavescent. Ecusson noir. Elytres rousses ; glabres. Antennes noires sur le premier article et sur les trois de la massue, rousses ou d'un roux testacé sur les autres. Dessous du corps brun ou brun noir, revêtu d'un duvet cendré flavescent. Pieds d'un roux testacé.*

Long. $0^{m},0045$ (2 l.). — Larg. $0^{m},0021$ (1 l.).

Patrie : Naples (Reiche).

Obs. Cette espèce dont nous n'avons vu qu'un seul exemplaire dans le beau cabinet de M. Reiche, se distingue de toutes les autres espèces par ses élytres glabres (si tel est leur état naturel), et surtout par la forme des antennes du seul sexe que nous avons eu sous les yeux. Elles sont prolongées à peu près jusqu'aux angles postérieurs du prothorax ; à massue comprimée, près d'une fois plus longue que la tige ; à 1er article de la massue aussi long que les sept précédents réunis : le 2e sensiblement plus court ; le dernier un peu moins long que les deux précédents réunis, subparallèle, un peu sinué à son côté interne près de l'extrémité, qui est subarrondie.

A la fin du genre Attagène doit être placée l'espèce suivante :

Attagenus lobatus; Rosenhauer. *Oblong; d'un roux tirant sur le fauve en dessus et en dessous, et revêtu d'un duvet assez serré de même couleur ou d'un roux jaunâtre. Yeux noirs. Antennes et pieds d'un roux testacé. Lobe de la partie médiane de la base du prothorax un peu plus large que la partie antérieure de l'écusson dont il voile la base, sensiblement prolongé en arrière et tronqué postérieurement.*

♂ Antennes à peine prolongées jusqu'au quart des côtés du prothorax ; à dernier article comprimé, subparallèle, obtus à son extrémité, à peine plus long que les deux précédents réunis.

♀ Antennes un peu plus courtes que celles du ♂ ; à dernier article conique, aussi long que les deux précédents réunis.

Attagenus lobatus. ROSENH., Die Thière Andalusiens, p. 108. — J. DU VAL, Gener., fig. 300.

♂ Long. 0^m,0033 (1 l. 1/2). — Larg 0^m,0018 (4/5).
♀ Long. 0^m,0045 (2 l.). Larg. 0^m.0025 (1 l. 1/8 l.).

Patrie : L'Andalousie (Reiche).

Près du genre *Attagenus* vient se placer celui de *Telopus*, fondé par M. Redtenbacher (Russeger's Reisen, t. II, p. 983).

Les insectes de cette dernière coupe, diffèrent de ceux de la précédente, par leur corps en général plus court et plus convexe ; par leurs tibias antérieurs au moins, plus larges, comprimés et arqués en dehors et munis de dents ou d'épines nombreuses sur leur tranche externe ; par leurs éperons plus longs et plus robustes, surtout l'externe des tibias inermédiaires et antérieurs ; par leurs mâchoires saillantes ; par leurs palpes allongés, filiformes. Ces insectes paraissent jusqu'à ce jour étrangers à la France. On en connaît les espèces suivantes :

Telopus Redtenbacheri ; PEYRON. *Oblong ; médiocrement convexe ; recouvert d'une pubescence soyeuse ; à couleur foncière brune, plus foncée sur la poitrine et sur l'abdomen. Prothorax plus longuement prolongé sur la partie médiane et presque carrée de sa base. Elytres plus ou moins sensiblement chargées de quatre faibles côtés. Pieds fauves.*

Attagenus Redtenbacheri. PEYRON, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1857, p. 720, A.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0051 (1 l. 1/2 à 2 l. 1/2). — Larg. 0^m,0015 à 0^m,0025 (2/3 l. à 1 l. 1/8).

Patrie : La Syrie.

Telopus uniformis ; FAIRMAIRE et COQUEREL. *Ovale-oblong. Tête et prothorax d'un brun noir, revêtus d'un duvet cendré grisâtre, couché, luisant et assez fin : le prothorax longuement cilié sur les côtés et tronqué postérieurement sur le prolongement de la partie médiane de sa base. Elytres d'un roux pâle ou d'un roux testacé pâle, revêtues d'un duvet sem-*

blable à celui du prothorax. Antennes brunes. Pieds d'un roux fauve, revêtus d'une pubescence d'un cendré grisâtre. Cuisses ciliées postérieurement.

Attagenus uniformis. Fairmaire et Coquerel. Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1860, p. 169.

Long. 0m,0045 (2 l.)

Patrie : L'Algérie (Reiche).

Obs. L'insecte typique de cette espèce, existant dans la belle collection de M. Reiche, a les antennes à peine prolongées jusqu'au quart des côtés du prothorax; à massue comprimée, à peine plus longue que la tige: les deux premiers articles dentés au côté interne; le dernier arrondi à l'extrémité, à peine plus long que les précédents réunis.

Telopus Coquereli ; Mulsant et Rey. *Ovale ; noir ; revêtu en dessus d'un duvet cendré, couché, assez grossiers. Prothorax tronqué postérieurement sur le prolongement de la partie médiane de sa base. Pieds pubescents, d'un roux testacé.*

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Patrie : Oran (Reiche). Découvert par M. Coquerel, à qui nous l'avons dédié.

Obs. Cet insecte diffère du *T. uniformis* par le dessus de son corps uniformément d'une couleur foncière noire, et revêtu d'un duvet cendré, couché, assez grossier ; par son prothorax non cilié sur les côtés ; par ses pieds d'une teinte plus claire ; par ses cuisses non garnies de longs cils sur leur tranche postérieure ; par sa taille plus faible ; par son corps ovale et plus convexe.

Telopus maritimus ; Géné. *Ovale ; brun ou d'un brun noir, en dessus et uniformément revêtu d'un duvet assez serré, soyeux, luisant, d'un cendré grisâtre ou cerviné. Antennes d'un rouge ou roux testacé. Dessous du corps brun, revêtu d'un duvet cendré grisâtre. Pieds fauves.*

Attagenus maritimus. Géné, de Quibus Insect. nov. aut minus cognit., fasc. 2, p. 20, n° 20, pl. 2, fig. 7. — Peyron, Ann. Soc. entom. de Fr., 1857, p. 720, B.

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Patrie : La Sardaigne, l'Espagne méridionale (Reiche).

Telopus dispar; L. Redtenbacher. *Ovalaire. Tête et prothorax noirs garnis d'un duvet cendré grisâtre. Elytres ordinairement noires ou obscures à la base, rousses ou d'un roux fauve postérieurement, garnies d'un duvet cendré grisâtre ou cendré roussâtre assez grossier, parfois presque uniforme, ordinairement offrant plus visiblement des taches presque dénudées, disposées sur trois ou quatre rangées longitudinales. Cuisses et tibias ordinairement noirs. Tarses d'un brun fauve.*

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax: à massue près de trois fois aussi longue que la tige ; à dernier article comprimé, parallèle, un peu incourbé en dedans, trois fois au moins aussi long que les deux précédents réunis.

Telopus dispar. L. Redtenb., Russeg. Reise., t. II, p. 934, pl. 1, fig. 15.

Long. 0m,0042 à 0m,0045 (1 l. 7/8 à 2 l.).

Patrie : La Syrie (Reiche); la Grèce (de Kiesenwetter).

Obs. Les antennes sont noires, même sur sa tige.

La couleur du dessus du corps varie suivant le développement de la matière colorante. Dans l'état normal, la tête et le prothorax ont la couleur foncière noire ; les élytres sont également noires ou obscures à la base et d'un brun roux ou d'un roux brunâtre postérieurement. Mais quand le pigmentum ne s'est pas suffisamment développé, la tête et le prothorax passent au brun et les élytres au roux fauve ou au roussâtre (var. α.), avec un défaut plus prononcé de matière colorante, la couleur foncière se montre plus claire (var. β.). — Quelquefois même tout le corps est d'un fauve ou roux testacé (var. γ.).

Le dessin des élytres surtout varie également. Quelquefois les étuis paraissent uniformément revêtus de duvet; ordinairement ils montrent des taches presque ponctiformes, comme dénudées ou garnies d'un duvet obscur, disposées sur trois ou quatre rangées longitudinales.

Telopus hirtulus; ROSENHAUER. *Dessus du corps noir, garni d'un duvet concolore fin et court. Prothorax paré sur les côtés et à la base d'une bordure, et, sur le disque, de diverses taches de duvet cendré plus long. Elytres avec la base et l'extrémité et trois bandes onduleuses de duvet pareil. Pieds bruns, pubescents. Tarses roux.*

♂ Antennes à massue trois fois aussi longue que la tige; à dernier article comprimé, à peine rétréci de la base à l'extrémité, une fois plus long que les deux suivants réunis.

Attagenus hirtulus. ROSENHAUER, Die Thière Andulusiens, p. 109.

Long. 0^m,0033 à 0^m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).

Patrie : L'Espagne méridionale.

Telopus civetta; MULSANT et REY. *Ovalaire. Prothorax noir, garni et presque revêtu d'un duvet grisâtre. Elytres brunes; pubescentes, parées chacune d'une tache apicale et de quatre bandes de duvet grisâtres: la 1re basilaire; la 2e onduleuse, bifestonnée en arrière, avancée sur la suture jusqu'à l'écusson; la 3e transversale, onduleuse, liée aux trois cinquièmes de la suture; la 4e aux cinq septièmes, un peu onduleuse. Antennes à massue noire. Pieds pubescents bruns ou d'un brun noir. Tarses d'un roux fauve ou testacé.*

Long. 0^m,0045 (2 l.).

Patrie : Alger (Reiche).

Telopus obtusus; GYLLENHAL. *Ovalaire; d'un noir brun; garni en dessus d'un duvet cendré grisâtre assez long et assez grossier. Elytres offrant chacune une bande transversale aux deux tiers, une tache ponctiforme plus postérieure, une bande incomplètement transversale avant le tiers de leur longueur et une ligne longitudinale prolongée presque depuis cette bande antérieure jusqu'à la postérieure: ces divers signes dénudés ou garnis de poils noirs. Dessous du corps et pieds d'un brun noir, pubescents. Tarses fauves.*

Dermestes obtusus. GYLLENH. *in* SCHOENHERR, Syn. Ins., t. II, p. 88, 10.
Attagenus obtusus. PEYRON, Ann. Soc. entom. de Fr., 1857, p. 72.

Long. 0^m,0036 (1 l. 2/3).

Patrie : Les parties méridionales de l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Obs. Le duvet cendré grisâtre est peu couché sur les élytres. Quelquefois les parties presque dénudées ou garnies de poils noirs ont plus de développement et les élytres semblent d'un noir brun, parées de trois bandes irrégulières ou incomplètes de duvet cendré grisâtre.

Telopus lynx; Mulsant et Rey. *Ovale. Prothorax noir ou brun, revêtu d'un duvet mélangé de brun et de cendré: le brun constituant trois ou quatre taches à la base, et quelques autres sur le disque. Elytres fauves ou d'un brun fauve, inégalement garnies de duvet cendré et concolore: celui-ci formant: 1° une bande arquée en arrière. dirigée de l'épaule à l'écusson; 2° diverses taches, dont une plus grosse sur leur moitié interne, un peu avant la moitié de leur longueur; 3° une bande transversale onduleuse aux deux tiers; 4° un autre avant l'extrémité. Antennes et pieds d'un roux testacé.*

♂ ?

♀ Antennes à peine prolongées au-delà du quart des côtés du prothorax; à massue un peu moins longue que la tige; à dernier article un peu moins court que le 10e ou formant les deux cinquièmes de la massue.

Long. $0^{m},0033$ (1 l. 1/2). — Larg. $0^{m},0020$ (9/10 l.).

Corps ovale. *Tête* noire; revêtue sur le front d'un duvet cendré. *Palpes* et *antennes* d'un roux fauve ou testacé. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs: tronqué en arrière sur le prolongement presque carré de la partie médiane de sa base; noir ou brun; varié d'un duvet concolore et cendré: le concolore formant, à la base, une tache sur chaque quart externe de celle-ci: deux autres, parfois confondues en une seule, sur le prolongement médian: divers autres sur le disque. *Ecusson* brun. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement; médiocrement convexes sur le dos; fauves, d'un roux fauve ou d'un fauve brunâtre; variées d'un duvet cendré et d'un duvet concolore: ce dernier formant sur chacune d'elles: 1° une bande transversale, arquée en arrière, naissant de l'épaule et aboutissant à l'écusson; 2° une tache en parallélogramme transversal, située sur leur moitié interne, un peu avant la moitié de leur longueur, exté-

rieurement suivie de quelques taches ponctiformes : 3° une bande transversale onduleuse, située vers les deux tiers de leur longueur : 4° une autre bande analogue, située aux cinq sixièmes : les intervalles de ces signes concolores revêtus d'un duvet cendré ou d'un cendré blanchâtre. *Dessous du corps* noir, revêtu d'un duvet cendré, luisant. *Pieds* pubescents, fauves, roux ou d'un roux testacé. *Tibias* denticulés sur leur tranche interne, tous comprimés et dilatés : les intermédiaires et postérieurs plus sensiblement arqués sur leur tranche interne que sur l'externe. *Tarses* grêles.

Patrie : La Judée (Reiche).

DEUXIÈME RAMEAU.

LES MÉGATOMATES.

Caractères : *Prosternum* avancé en forme de mentonnière, et voilant les parties inférieures de la bouche. *Mésosternum* plus long que large : entaillé à sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum. *Front* chargé d'un ocelle sur son milieu. *Antennes* ordinairement de 11 articles, quelquefois seulement de 10, dont les trois derniers forment la massue.

Les Mégatomates se répartissent dans les genres suivants :

Repli des Élytres

- offrant, après l'extrémité de la poitrine, ses deux bords visibles, quand l'insecte est examiné de côté : le bord interne formant sur les côtés du ventre la tranche du repli. *Megatoma*
- offrant après l'extrémité de la poitrine son bord externe seul visible : ce bord formant la tranche du repli.
  - *Antennes* de 10 articles. 1er article des tarses postérieurs, vu en dessous, près d'une fois plus grand que le 2e. . . . . *Mesalia.*
  - *Antennes* de 11 articles. 1er article des tarses postérieurs, vu en dessous, à peine de moitié plus long que le 2e. . . . . *Hadrotoma*

Genre *Megatoma*, MEGATOME; Herbst.

Herbst. Naturyst. Kaef., t. IV (1792), p. 92.

CARACTÈRES : *Mésosternum* plus long que large ; fendu à sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum ; entaillé à sa partie postérieure pour recevoir l'angle antérieur du mésosternum. *Front* chargé d'un ocelle. *Yeux* plus longs que larges, entiers. *Antennes* insérées vers la moitié du côté interne des yeux ou un peu plus avant ; de 11 articles : le 1er globuleux, plus gros que chacun des sept suivants ; le 2e moins gros : les six suivants petits, moniliformes, assez serrés : les trois derniers constituant une massue, dont le premier article est plus grand que le suivant. *Antépectus* creusé d'un sillon longitudinal sur chacun de ses côtés, pour loger les antennes dans l'état de repos. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les parties inférieures de la bouche. *Repli des élytres* offrant, après l'extrémité de la poitrine, ses deux bords visibles, quand l'insecte est examiné de côté : le bord interne formant, sur les côtés du ventre, la tranche de ce repli. *Hanches postérieures* rétrécies de dedans en dehors, étendues jusqu'aux trois quarts du bord postérieur des postépisternums. *Tarses postérieurs* à 1er article près d'une fois plus long que le 2e.

Les Mégatomes se distinguent aisément des insectes précédents par leur prosternum avancé en mentonnière. Ils paraissent vivre dans leur jeune âge et dans l'état parfait aux dépens des diverses dépouilles qu'ils rencontrent sous les écorces ou sur les arbres qui semblent être leur principal séjour.

1. **Megatoma undata**; LINNÉ.

Suballongé ; noir ; densement ponctué en dessus ; pubescent. Prothorax paré d'une tache aux angles postérieurs et souvent d'une autre plus petite au devant de l'écusson, formées de duvet blanc. Elytres ornées chacune de deux bandes transversales onduleuses, formées de duvet semblable : l'antérieure aux deux septièmes : la postérieure, vers les trois quarts de leur longueur.

♂ Antennes prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du

prothorax; à dernier article conique, plus long que les deux précédents réunis, près de trois fois aussi long que large.

♂ *Megatoma undulata.* HERBST, Kaef., t. IV, p. 96, 4, pl. 39, fig. 4.

♀ Antennes à peine prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; à dernier article souvent à peine plus long que le 1er de la massue, de moitié à peine plus long que large.

Dermestes undatus. LINNÉ, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 355, 2. — Id. 12e édit., t. I, p. 526, 3. — Id. Faun. suec., p. 141, 410. — DE GEER, Mém., t. IV, p. 199, 5. — FABR., Syst. entom., p 56, 5. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 313, 7. — OLIV., Encycl. méth,, t. VI, p. 268, 11. — Id. Entom , t. II, n. 9, p. 12, 11, pl, 1, fig. 2. —HERBST, Kaef, t. IV, p. 131, 12, pl. 40, fig. 9, G (♀) — PANZ., Faun. germ., 75, 12, — PAYK., Faun. suec., t. I, p. 278 , 3. — ILLIG., Kaef. preuss., p. 315, 4. — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 154, 11. — SCHOENH., Syn. Ins., t. II, p. 87, 7. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 36, 9. — ZETTERST., Faun. lapp., p. 136, 4. — Id. Ins lapp., p. 94, 4.

Attagenus undatus. LATR., Hist. nat., t. IX, p. 243, 1.

Megatoma undata. LATR., Gen., t. II, p. 34, 1 (♂ ♀). — STEPH., Illustr., t. III, p. 125, 1. — Id. Man., p. 143, 1115. — HEER, Faun. coleopt. helv., p. 436, 1. — ERICHS., Naturg., t. III, p. 444, 1. — KUSTER, Kaef. preuss., 10, 45. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 398. — J. DU VAL, Gen., pl. 61, fig. 301.

Long. 0m,0039 à 0m,0061 (1 l. 3/4 à 2 l. 3/4).—Larg. 0m,0018 à 0m,0028 (4/5 l. à 1 l. 1/4).

Corps suballongé. *Tête* inclinée; noire: densement ponctuée; parsemée, dans l'état frais, de quelques poils blancs, couchés. *Antennes* noires; les trois derniers articles constituant une massue pubescente. *Prothorax* élargi d'avant en arrière; prolongé en angle obtus au-devant de l'écusson, et échancré en arc entre cette partie médiane et les angles postérieurs; légèrement relevé sur les côtés; sans rebord à ceux-ci et à la base; convexe en devant, plus faiblement en arrière; noir, densement ponctué; paré, aux angles postérieurs, d'une tache formée de duvet blanc, et souvent d'une autre plus petite, au-devant de l'écusson. *Ecusson* assez grand; noir. *Elytres* trois fois aussi longues que le prothorax; parallèles jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement, peu convexes sur le dos; munies d'un rebord latéral; noires; densement ponctuées;

parées chacune de deux bandes transversales onduleuses de duvet blanc : l'antérieure, située aux deux septièmes de leur longueur, anguleuse en devant vers le milieu de la largeur, souvent non étendue jusqu'à la suture : la seconde, située vers les trois quarts de leur longueur, anguleuse en devant vers le tiers interne de son bord antérieur à deux sinuosités anguleuses postérieurement. *Dessous du corps* et *Pieds* noirs, assez finement pubescents. *Tarses* fauves ou d'un brun fauve.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France. On la trouve quelquefois dans les maisons; mais plus souvent sous les écorces, avec les dépouilles de chenilles.

Obs. Les taches blanches du prothorax et les bandes des élytres sont quelquefois en partie épilées par le frottement,

Feu Schüppel en a signalé une variété chez laquelle la seconde bande des élytres faisait naturellement défaut.

Genre *Mesalia*, Mésalie; Mulsant et Rey.

Caractères : *Mésosternum* plus long que large; fendu sur sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum; entaillé à sa partie postérieure pour recevoir l'angle antérieur du métasternum. *Front* chargé d'un ocelle. *Yeux* ovalaires; entiers. *Antennes* insérées vers la partie antéro-interne des yeux; de 10 articles : les 1er et 2e globuleux; les trois suivants petits, moniliformes; les 6e et 7e graduellement moins étroits, les trois derniers constituant une massue assez serrée, dont le 2e article est plus court que le 1er. *Antépectus* creusé d'un sillon longitudinal sur chacun de ses côtés, pour loger les antennes dans l'état de repos. *Prosternum* avancé en mentonnière voilant les parties inférieures de la bouche dans l'état de repos. *Repli des élytres* offrant, après l'extrémité de la poitrine, son bord externe seul visible : ce bord formant la tranche du repli. 1er *article des tarses postérieurs* près d'une fois plus long que le 2e, quand il est vu en dessous; de moitié à peine plus long quand il est vu en dessus.

1. **Mesalia Guillebelli**; Mulsant et Rey.

Corps oblong; d'un noir ou noir brun luisant; ponctué; garni d'une pubescence obscure, fine, courte, peu apparente. Antennes d'un rouge

brunâtre, à massue flavescente. Tibias et tarses d'un rouge brun. Prothorax déprimé au-devant de la base. Elytres offrant de légères traces de stries sur leur moitié antérieure.

Long. 0m,0045 (2 l.) — Larg. 0m,0022 (1 l.) à la base des élytres. — 0m,0025 (1 l. 1/5) vers les deux tiers de celles-ci.

Corps oblong. *Tête* inclinée ; noire ; assez densement ponctuée ; finement et brièvement pubescente. *Antennes* d'un rouge brunâtre ; à massue pubescente d'un flavé testacé. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe sur les côtés ; légèrement rebordé à ceux-ci ; peu émoussé aux angles postérieurs ; faiblement bissinué à la base, avec la partie médiane de celle-ci prolongée en angle obtus au-devant de l'écusson ; convexe en devant, moins fortement en arrière ; déprimé au-devant de la base sur les quatre cinquièmes médiaires de sa largeur, avec le bord postérieur légèrement relevé ; noir ; marqué de points assez gros et presque contigus ; presque glabre. *Ecusson* très-apparent, triangulaire : noir. *Elytres* trois fois ou trois fois et quart aussi longues que le prothorax ; subgraduellement un peu élargies jusqu'aux trois cinquièmes de leur longueur (♀), rétrécies ensuite en ligne courbe, obtusément arrondies, prises ensembles, à l'extrémité ; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés et à leur extrémité ; chargées d'un calus huméral peu saillant ; munies sur leur seconde moitié d'un léger rebord sutural ; offrant sur leur moitié antérieure de très-légères traces de stries ; noires ou d'un noir brunâtre, ponctué d'une manière plus profonde et plus rugueuse près de la base, plus légère et plus unie vers l'extrémité : ces points donnant chacun naissance à un poil obscur, fin, couché, peu apparent. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brunâtre luisant ; ponctué ; finement et brièvement pubescent. *Pieds* finement pubescents. *Cuisses* d'un brun noir ou brunes. *Tibias* et *tarses* d'un brun rouge ou d'un rouge brun.

Cette espèce se trouve sous les écorces, avec les dépouilles des chenilles. Nous l'avons prise, avec notre ami M. Guillebeau, dans notre ancienne Bresse.

Hadrotoma, Hadrotome; Erichson.

Caractères. *Mésosternum* plus long que large; entaillé à sa partie antérieure pour recevoir la pointe du prosternum; entaillé à sa partie postérieure pour recevoir l'angle antérieur du métasternum. *Front* chargé d'une ocelle. *Yeux* plus longs que larges, entiers. *Antennes* insérées un peu plus avant que la moitié de la longueur du côté interne des yeux, de onze articles : les 1er et 2e globuleux : les 6 suivants serrés : les 3e à 7e au moins petits : les trois derniers constituant une massue, dont le 2e article est aussi grand que le 1er. *Antépectus* creusé d'un sillon longitudinal sur chacun de ses flancs, pour y loger la massue des antennes dans l'état de repos. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les parties inférieures de la bouche, dans l'état de repos. *Repli des élytres* offrant, après l'extrémité de la poitrine, son bord externe seul visible : ce bord formant la tranche du repli. 1er *article des tarses postérieurs* ordinairement de moitié à peine plus long ou parfois à peine aussi long que le 2e.

Le tableau suivant facilitera la connaissance des espèces de notre pays:

a. Repli des élytres réduit à une tranche seulement à partir de l'extrémité du postpectus. Elytres non parallèles jusqu'à plus des deux tiers de leur longueur.

b. Dernier article de la massue des antennes du ♂, au moins aussi long que les deux précédents réunis. (*Hadrotoma*.) — *Marginata*.

bb. Dernier article de la massue des antennes du ♂, à peine plus grand que le 1er (s. g. *Globicornis*.)

c. Elytres parées chacune d'une ou de plusieurs bandes de duvet. Tibias d'un rouge brun ou d'une teinte rapprochée.

d. Elytres brunes, parées de plusieurs bandes ou taches de duvet cendré. — *Variegata*.

dd. Elytres noires, à une seule bande arquée en arrière de duvet fauve. — *Fasciata*.

cc. Elytres noires, sans taches; tibias noirs. — *Nigripes*.

aa. Repli des élytres étroit, réduit à une tranche avant l'extrémité de la poitrine. Elytres parallèles au moins jusqu'au-delà des deux tiers de leur longueur (s. g. *Elania*.) — *Depressa*.

1. **Hadrotoma marginata**; Paykull.

Oblong. Tête et prothorax ordinairement noirs ou bruns, garnis d'un duvet fin, plus apparents sur les côtés et à la base. Elytres parfois noirâtres ou brunes, souvent fauves, garnies d'un duvet grisâtre ou cendré fauve (♀) ou obscur (♂), fin et peu serré. Dessous du corps noir ou brun, finement pubescent. Antennes et pieds fauves ou d'un rouge ou roux fauve, avec les cuisses parfois obscures.

♂. Antennes prolongées environ jusqu'à la moitié des côtés du prothorax; à massue un peu moins longue que la tige; dernier article de la massue plus large que les deux précédents réunis, rétréci en pointe sur son dernier tiers.

♀. Antennes à peine prolongées au-delà du tiers des côtés du prothorax; à massue aussi longue que la tige: dernier article de cette massue à peine plus long que le premier de celle-ci.

Dermestes marginatus. Payk., Faun. suec., I, p. 280, 5. — Schonh., Syn. Ins. t. II, p. 94, 43. — Sahlb. Ins. fenn. p. 50, 6.
Dermestes emarginatus. Gyllenh. Ins. suec., t. I, p. 153, 9.
Attagenus emarginatus. Heer., Faun., col. helv., p. 438, 4.
Hadrotoma marginata. Erichs., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. 3, p. 445. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 90, 1, pl. 357. — Kuster, Kaef. Eur 22, 33. — L. Redtenb., Faun. aust., 2e édit., p. 399. — J. du Val., Gener., p. 61, fig. 302.

Long 0m,0039 à 0m,0051 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/4).—Larg. 0m,0022 (1 l.)

Corps oblong. *Tête* noire ou brune; garnie d'un duvet grisâtre. *Palpes* et *antennes* fauves ou d'un roux fauve. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles de devant jusqu'à ceux de derrière; étroitement rebordé sur les côtés; bissinué en arrière, avec la partie médiane de sa base prolongée en angle obtus au-devant de l'écusson; plus convexe en avant qu'en arrière; souvent déprimé au-devant de chaque échancrure en arc de sa base, et variant du noir au brun fauve; finement et densement ponctué chez le ♂, plus fortement et moins densement chez la ♀: garni d'un duvet fin, grisâtre ou presque concolore ou moins apparent sur le disque, d'un cendré fauve, plus serré et plus apparent sur

les côtés et à la base. *Ecusson* obtriangulaire ; noir ou brun. *Elytres* parallèles presque jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement ; médiocrement convexes ; finement et assez densement ponctuées : les parties noires ou brunes, souvent d'un fauve brunâtre, fauves, ou d'un fauve roussâtre ; garnies d'un duvet fin, formé de poils couchés, médiocrement serrés, grisâtres ou d'un cendré fauve (♀), ou obscurs (♀). *Dessous du corps* ordinairement noir ou brun, quelquefois d'un brun fauve ; garni de poils grisâtres, fins, couchés, peu serrés. *Pieds* fauves ou d'un fauve roussâtre.

Cette espèce semble rare partout. Elle paraît habiter en Europe des zones très-différentes. Elle a été trouvée dans les environs de Nîmes, par M. Ecoffet.

Obs. Dans le nord, la couleur foncière est ordinairement noire : dans le sud, elle a plus de tendance à passer au fauve, au moins sur les élytres.

2. **Hadrotoma variegata** ; Kuster.

Oblong. Prothorax noir, brun ou brun fauve, garni d'un duvet peu fin, d'un blanc cendré, près des bords antérieurs, latéraux et basilaire, et de cinq taches de duvet semblables, liées à la base. Elytres brunes ou fauves, garnies de poils mi-couchés d'un blanc cendré, à la base et à l'extrémité, et parées chacune de trois bandes transversales formées de duvet semblable. Antennes d'un roux fauve à masse noire. Cuisses brunes. Tibias d'un fauve testacé. Tarses d'un rouge testacé.

Trogoderma variegata. Kuster, Kaef. Eur. 22, 40.

Long. 0m,0029 à 0m,0039 (1 l. 1/3 à 1 l. 3/4). — Larg. 0m,0012 à 0m,0018 (1/2 l. à 4/5 l.).

Corps oblong. *Tête* noire ou brune ; densement et assez finement ponctuée : garnie de quelques poils obscurs ou peu apparents, entremêlés de poils d'un blanc cendré : ceux-ci constituant souvent une bande transversale sur la partie postérieure du front. *Antennes* fauves ou d'un roux brunâtre, avec les trois articles de la massue ordinairement noirs. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs ; sans rebord sur les côtés : bissinué à

la base, avec la partie médiane prolongée en arrière en angle obtus au-devant de l'écusson; parfois déprimé au-devant de la base et alors légèrement relevé en rebord à sa partie postérieure: convexe en devant, moins fortement en arrière; noir, brun ou d'un brun fauve; garni près de son bord antérieur et sur les côtés de duvet d'un blanc cendré; orné d'une bordure basilaire étroite et ordinairement de cinq taches ponctiformes liées à cette bordure et formées de duvet blanc cendré; presque glabre ou garni de poils concolores et peu apparents sur le reste de sa surface; densement et assez finement ponctué. *Ecusson* de la couleur du prothorax ou des élytres; ordinairement garni de poils cendrés et concolores mélangés. *Elytres* munies d'un rebord très-léger sur la moitié externe de sa base; subparallèles jusqu'aux deux tiers, subarrondies, prises ensemble postérieurement; rebordées sur les côtés; médiocrement convexes; à peine munies d'un rebord sur la seconde moitié de leur suture; marquées de points un peu moins fins et moins serrés que ceux du prothorax; parfois brunes, plus ordinairement d'un brun rouge, d'un brun fauve ou fauves; garnies de duvet d'un blanc cendré à la base et à l'extrémité, et constituant sur chacune d'elles trois sortes de bandes transversales; glabres ou garnies de poils concolores, peu apparents sur les intervalles de celles-ci. *Dessous du corps* noir ou d'un noir brun; garni de duvet cendré plus apparent ou plus serré sur les bords des arceaux du ventre. *Cuisses* brunes ou noires. *Tibias* d'un fauve testacé. *Tarses* d'un rouge testacé.

Cette espèce se trouve sur les fleurs. Elle habite la Sicile, la Sardaigne, la Corse. Nous ne savons pas si elle a été prise dans la France continentale.

3. **Hadrotóma fasciata**; Fairmaire.

Oblong. Dessus du corps noir ou d'un noir brun; garni d'un duvet peu ou médiocrement serré, formé de poils couchés. Prothorax garni d'un duvet obscur sur le disque, d'un fauve livide dans sa périphérie. Elytres moins finement et moins densement ponctuées que le prothorax; garnies chacune d'une bande de duvet fauve livide, naissant du calus huméral, arquée en arrière jusqu'au tiers et remontant jusqu'à l'écusson, à la u-

ture : le duvet obscur sur le reste de leur surface. Antennes testacées. Cuisses brunes, Tibias d'un fauve livide, Tarses d'un fauve livide.

Hadrotoma fasciata FAIRMAIRE, Ann. de la Soc. entom. de Fr. 1859, p. 45.

Long. $0^m,0026$ à $0^m,0023$ (1 l. 1/5 à 1 l. 1/2). — Larg. $0^m,0011$ à $0^m,0018$ (1/2 l. à 4/5 l.).

Corps oblong. *Tête* noire: densement ponctuée; pubescente. *Antennes* testacées ou d'un rouge testacé; à massue serrée. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; très-étroitement ou à peine rebordé sur les côtés; faiblement bissinué à la base avec la partie médiane de celle-ci prolongée en arrière en angle obtus au-devant de l'écusson; souvent déprimé au-devant d'une partie de sa base et alors légèrement relevé en rebord à son bord postérieur; convexe en devant, moins fortement en arrière; noir ou d'un noir brun; densement et un peu râpeusement ponctué: garni d'un duvet formé de poils médiocrement rapprochés, couchés. obscurs sur le disque, d'un fauve livide et plus apparents dans sa périphérie. *Ecusson* noir ou noir brun. *Elytres* trois fois aussi longues que le prothorax sur sa ligne médiane; subparallèles jusqu'aux deux tiers: subarrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; munies d'un faible rebord latéral, et d'un léger rebord sutural, apparent d'arrière en avant. presque jusqu'à l'écusson. et s'affaiblissant en devant; à peine déprimées au côté interne du calus huméral: noires ou d'un noir brun: moins densement et plus finement ponctuées que le prothorax; garnies de poils couchés, médiocrement rapprochés, assez fins; ces poils, d'un fauve livide sur les côtés du bord externe, situés après les calus huméral et constituant sur chaque élytre une sorte de bande, partant du calus huméral, arquée en arrière jusqu'au tiers de leur longueur et remontant vers l'écusson; obscures sur le reste de leur surface. *Dessous du corps* noir; ponctué; garni d'un duvet médiocrement épais, formé de poils couchés, luisants, d'un fauve livide ou flavescent. *Cuisses* brunes. *Tibias* fauves ou d'un fauve livide. *Tarses* d'un livide fauve.

Cette espèce a été trouvée par M. Fairmaire à Fontainebleau, et par M. Brisout de Barneville dans le bois de Boulogne.

4. **Hadrotoma nigripes**; Fabricius.

Oblong. Dessus du corps noir; marqué de points râpeux, plus fins et plus serrés sur le prothorax que sur les élytres; garni d'une pubescence noire ou obscure, formée de poils fins, couchés et médiocrement serrés. Antennes obscures sur les deux premiers articles, d'un rouge testacé sur les suivants de la tige, noires sur la massue. Dessous du corps et pieds noirs. Tarses d'un rouge testacé livide.

Dermestes nigripes. Fabr., Entom. syst., t. I, I, p. 233, 31. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 318, 19. — Panz., Faun. germ., 97, 5. — Schoenh., Syn. Ins., t. II, p. 92, 35. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 41, 16.
Dermestes rufitarsis. Panz., Faun. germ., 35, 6.
Dorcatoma rufitarsis. Latr., Gener. t. II, p. 35, 3.
Globicornis rufitarsis. Latr., Regn. ann., 1829, t. IV, p. 511. — Guérin, Rev. zool. 1838, p. 138, 1.
Hadratema nigripes, Erichs., Naturg., t. III, p. 446, 2. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 92, 2. — Kuster, Kaef. Europ., 22, 34. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 399. — J. Du Val, Gen., pl. 61, fig. 303.

Long. 0m,0029 à 0m,0031 (1 l. 1/3 à 1 l. 2/5). — Larg. 0m,0015 (2/3 l.).

Corps oblong; garni en dessus de poils fins, couchés, obscurs, d'un fauve brun, peu apparent. *Tête* noire; densement et râpeusement ponctuée. *Antennes* noires ou obscures sur le premier ou les deux premiers articles, d'un rouge testacé sur les suivants de la tige, noires sur la massue. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs, émoussé à ceux-ci; rebordé latéralement; faiblement bissinué à la base, avec la partie médiane de celle-ci prolongée en arrière en angle obtus au-devant de l'écusson; parfois déprimé au-devant de la base sur les côtés de la partie médiane et alors légèrement relevé en rebord à son bord postérieur; plus convexe en avant qu'en arrière; noir; finement, densement et un peu râpeusement ponctué. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un rebord très-léger à la base; subparallèles jusqu'aux deux tiers; subarrondies, prises ensemble postérieurement; rebordées latéralement; munies d'un léger rebord sutural sur leur seconde moitié; médiocrement convexes; moins densement, moins finement ponctuées que le prothorax, aussi visiblement râpeuses que lui; ordinairement noires, parfois bru-

nâtres vers l'extrémité, quelquefois même brunes ou d'un brun noir vers la base et moins obscures vers l'extrémité ; déprimées au côté interne du calus, qui, par là, paraît plus saillant. *Dessous du corps* noir ; ponctué ; garni d'une pubescence peu serrée, formée de poils fins, couchés, obscurs. *Pieds* légèrement pubescents ; noirs, avec les tarses d'un rouge testacé livide.

Cette espèce paraît habiter la plupart des provinces de la France, surtout celles du Nord et du Centre. On la trouve dans les environs de Paris et de Lyon, sur les fleurs d'aubépine, de tilleul, du sumac, etc.

Obs. Elle se distingue de l'*H. marginata*, par sa taille sensiblement plus faible, par son corps ordinairement plus noir, par son duvet plus obscur, par ses cuisses et ses tibias noirs ; par ses taches plus claires.

Quelquefois les deux premiers articles de la massue des antennes sont moins obscurs que le dernier. Les élytres, au lieu d'être noires, sont aussi d'une teinte moins obscure, surtout vers l'extrémité, quand la matière colorante a été moins abondante.

A ce groupe du genre *Hadrotoma* paraissent appartenir les deux espèces suivantes que nous ne connaissons pas :

Hadrotoma glabra ; Sahlb. *Oblonga nigra glabra, thorace pulvinato postice utrinque impresso, antennis clava oblongo-ovata triarticulata, elytris margine sinuatis.*

Magnitudine A. Pellionis sed magis elongatus. Antennæ thorace paulo breviores articulis duobus baseos globosis nigris, sex insequentibus minutis piceo-nigris, clava triarticulata, oblongo-ovata non compressa, articulis subequalibus nigris. Thorax supra creberrime et profunde punctatus, valde convexus, intra basin utrinque impressus. Elytra elongata convexa nigra nitida, crebre at tenuius quam thorax punctata, humeris gibbis margine in medio sinuato. Pedes nigri, tarsis rufo-piceis.

Dermestes glaber. Sahlb., Ins. fenn., p. 50, 7.

Patrie : La Finlande.

Hadrotoma picta; KUSTER. *Oblongo-ovalis, convexa, nitidula, nigra, elytris rufo-variis, griseo-variegatis; antennis femoribusque piceis, tibiis tarsisque testaceis; antennarum clava triarticulata, nigra.*

Trogoderma picta. KUSTER, Kaef. Europ., XXII, 39.

Long. $0^m,0028$ à $0^m,0035$ (1 l. 1/4 à 1 l. 2/5). — Larg. $0^m,0011$ à $0^m,0016$ (1/2 l. à 3/4 l.).

Patrie : La Dalmatie.

3. **Hadrotoma depressa**; MULSANT ET REY.

Suballongé, subparallèle; garni en dessus d'une pubescence peu serrée en partie, presque concolore ou formée de poils d'un blanc fauve. Tête brune ou noire. Prothorax rebordé à la base, brun ou d'un brun fauve; marqué de points assez grossiers rapprochés et un peu râpeux. Elytres au moins trois fois aussi longues que le prothorax sur sa ligne médiane; fauves ou d'un fauve livide; planiuscules sur le dos; rayées après l'écusson d'une courte strie juxta-basilaire, parfois peu distincte. Antennes et pieds d'un fauve livide.

Long. $0^m.0029$ à $0^m,0035$ (1 l. 1/3 à 1 l. 3/5). — Larg. $0^m,0011$ à $0^m,0015$ (1/2 l. à 2/3 l.).

Corps suballongé, *Tête* noire; ponctuée; médiocrement pubescente. *Antennes* d'un roux fauve livide. *Prothorax* élargi en ligne un peu courbe depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs; sans rebord sur les côtés: rebordé ou relevé en rebord à la base; obtus au-devant de l'écusson sur la partie médiane de sa base; faiblement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, moins fortement en arrière; un peu relevé aux angles postérieurs; brun ou d'un brun fauve; marqué de points assez grossiers, râpeux et rapprochés, donnant chacun naissance à un poil presque concolore sur le disque, d'un blanc fauve et plus long près des côtés; déprimé au-devant de chaque échancrure en arc de la base. *Ecusson* fauve ou d'un fauve brunâtre. *Elytres* au moins trois fois aussi longues que le prothorax sur sa ligne médiane: parallèles jusqu'aux trois quarts

de leur longueur, obtusément arrondies, prises ensembles, postérieurement; planiuscules sur leur moitié interne sur le dos; convexement déclives sur les côtés; à fossette humérale peu marquée; rayées chacune, à partir de l'écusson, d'une courte strie juxta-suturale; fauves ou d'un fauve livide; marquées de points plus légers et moins râpeux que ceux du prothorax, et donnant chacun naissance à un poil fin, mi-couché, presque concolore : ces poils d'un blanc fauve, moins courts et plus apparents depuis le dessous de l'épaule jusqu'au tiers de la suture. *Dessous du corps* fauve ou d'un fauve livide. *Pieds* d'un fauve livide.

Cette espèce paraît être méridionale. Nous l'avons prise dans les environs d'Avignon, sous les écorces du peuplier blanc.

Obs. Elle se distingue de toutes les autres espèces de ce genre par son corps plus étroit, plus parallèle, planiuscule sur la moitié interne de chaque élytre; par ses élytres rayées après l'écusson d'une courte strie juxta-suturale; par la couleur de ses antennes, de ses pieds et de ses élytres; par le caractère tiré du repli de celles-ci.

DEUXIÈME BRANCHE.

LES TROGODERMAIRES.

Caractères : *Mésosternum* plus large que long, séparant plus ou moins largement les hanches intermédiaires.

Les Trogodermaires se partagent en deux rameaux :

		Rameaux.
Tarses	tous libres dans l'état de repos. *Mésosternum* entaillé en devant pour recevoir la pointe du prosternum, et souvent comme divisé longitudinalement en deux. *Parties inférieures de la bouche* visibles par le prosternum avancé en forme de mentonnière. *Hanches postérieures* étendues à peine jusqu'à la moitié du bord postérieur du postépisternum	Trogodermates.
	antérieurs suceptibles de se relever et de se loger dans un sillon au côté interne des tibias, dans l'état de repos. *Mésosternum* entier. *Parties inférieures de la bouche* cachées par les hanches de devant. *Hanches postérieures* étendues jusqu'à l'angle postéro-externe du postépisternum ou le dépassant	Orphilates.

PREMIER RAMEAU.

LES TROGODERMATES.

Caractères : *Tarses* tous libres dans l'état de repos. *Mésosternum* entaillé en devant, pour recevoir la pointe du prosternum, et souvent comme divisé longitudinalement en deux. *Parties inférieures de la bouche* voilées par le prosternum, avancé en forme de mentonnière. *Hanches postérieures* étendues, à peine jusqu'à la moitié du bord postérieur du postépisternum. *Postépimère* en triangle faiblement plus long que large. *Premier arceau du ventre* moins grand que les deux suivants réunis.

Ces insectes se répartissent dans les genres suivants :

Genres

- *Antépectus*
  - creusé, au moins sur les deux cinquièmes ou la moitié antérieure de ses côtés, d'un sillon profond, destiné à loger les antennes dans l'état de repos
    - *Dessus du corps* soit presque glabre, soit garni de poils fins. *Repli des élytres* en partie subhorizontal sur les côtés de la poitrine.
      - *Antennes* à massue fusiforme composée d'un nombre d'articles variables : les deux avant-derniers presque égaux, non dentés au côté interne. . . . . *Trogoderma.*
      - *Antennes* à massue comprimée de trois articles, subdentée (♂) ou dentée (♀) au côté interne : l'avant-dernier plus court que le précédent. . . . . *Tiresias.*
    - *Dessus et dessous du corps* revêtus d'écaillettes. *Repli des élytres* verticalement incliné, appliqué contre les côtés de la poitrine. . . . . . *Anthrenus.*
  - non creusé, au moins sur la moitié antérieure de ses côtés, d'un sillon destiné à loger les antennes. *Corps* garni ou mi-hérissé de poils. *Repli des élytres* subverticalement incliné, appliqué contre les côtés de la poitrine. . . . . *Trinodes.*

Genre *Trogoderma.* Trogoderme; Latreille.

Latr., Règn. anim. de Cuvier, 2e édit, 1829, t. IV, p. 511.

Caractères : *Mésosternum* ordinairement plus large que long; divisé en deux parties, entre lesquelles se prolonge la pointe du prosternum. *Yeux* plus longs que larges, légèrement échancrés à leur côté interne. *Front* chargé d'un ocelle sur sa ligne médiane, presque au niveau du bord postérieur des yeux. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux : de onze articles : les 9e et 10e presque égaux entre eux, non dentés à leur côté interne : le 11e article conique ; à massue d'un nombre d'articles variables. *Antépectus* creusé, de chaque côté, d'un sillon profond, destiné à loger les antennes dans l'état de repos : ce sillon, situé joignant le bord tranchant des côtés du prothorax, et prolongé jusqu'aux deux tiers au moins de ces côtés. *Prothorax* élargi en ligne plus ou moins courbe et non sinuée sur les côtés; offrant à la partie médiaire de la base un angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson et plus prolongé que les angles postérieurs : échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; ceux-ci, un peu dirigés en arrière, et embrassant la partie antérieure de l'épaule. *Prosternum* avancé en mentonnière ; voilant la base de la bouche, en laissant à découvert les mandibules et une partie des mâchoires. *Repli des élytres* rétréci depuis les épaules jusqu'au niveau du bord postérieur du postpectus : réduit ensuite à une tranche : la partie voisine de la poitrine formant presque un angle droit avec le bord externe des élytres, subhorizontale ou plutôt un peu oblique et laissant un peu apercevoir son côté interne, quand l'insecte est examiné par côté. *Premier arceau du ventre,* examiné vers la moitié de la longueur des hanches postérieures, à peu près égal au 2e. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'au tiers interne du bord postérieur du postépisternum. *Tarses* tous libres dans l'état de repos ; offrant les quatre premiers articles courts : le 1er un peu moins court que le 2e. *Corps* ovalaire ou oblong; garni de poils fins. *Tête* perpendiculaire ou infléchie. *Labre* transverse. *Mandibules* peu ou point saillantes : terminées en pointe plus ou moins obtuse : bordées d'une étroite

membrane vers la base de leur côté interne. *Cuisses* légèrement sillonnées vers leur tranche postérieure.

Les Trogodermes sont de petits insectes peu brillants, ordinairement de couleur obscure, avec les étuis parés ordinairement de bandes de duvet. Celui-ci, souvent en partie épilé, altère ainsi plus ou moins le dessin normal.

Ces insectes se rencontrent quelquefois dans nos maisons, d'autres fois sous les écorces et sur les bois, plus rarement sur les fleurs.

Les espèces de ce genre sont souvent d'une détermination difficile par suite des variations de teinte ou de couleur de quelques parties du corps et de l'épilement du duvet pâle qui constitue sur les élytres des taches ou des bandes.

Nos espèces françaises se répartissent de la manière suivante :

A. Massue des antennes de six ou sept articles. *Fuscicornis.*
AA. Massue des antennes de quatre ou cinq articles.
  b. Elytres à fond varié de noir et de rouge terne. *Testaceicornis.*
  bb. Elytres à fond noir ou obscur.
    c. Elytres brunes, parées chacune de 15 à 20 petites mouchetures blanches. *Albo-notata.*
    cc. Elytres noires, passant postérieurement du brun de poix au brun rougeâtre. *Nigra.*
AAA. Antennes à massue de trois articles. *Villosula.*

A. Massue des antennes de six (♀) ou sept (♂) articles (S.-G. *Asidora*).

1. **Trogoderma fusicornis**; Mulsant et Rey.

Ovale oblong; noir ; pubescent. Prothorax paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes transversales de duvet d'un blanc cendré. Elytres ornées chacune d'un ovale transverse basilaire, de trois taches (une aux trois septièmes de la suture : deux liées au bord externe, au quart et à la moitié), d'une bande transversale aux cinq septièmes et d'une bordure apicale de duvet blanc cendré. Antennes d'un roux fauve. Cuisses noires ou brunes. Tibias et tarses d'un rouge roux.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers des côtés du prothorax ; à massue comprimée, fusiforme, de sept articles : le dernier comme formé de deux articles, aussi long que les trois précédents réunis.

Long. $0^m,0033$ à $0^m,0042$ (1 l. 1/2 à 2 l.). — Larg. $0^m,0015$ à $0^m,0020$ (2/3 l. à 9/12 l.).

Corps ovale-oblong; pubescent. *Tête* noire; ponctuée; garnie d'un duvet cendré ou cendré fauve, médiocrement épais. *Antennes* d'un roux fauve. *Palpes* d'un fauve testacé. *Prothorax* élargi en ligne courbe sur les côtés; étroitement rebordé à ceux-ci; sans rebord à la base; prolongé en arrière en angle un peu obtus, dans la partie médiane de celle-ci; échancré faiblement en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière; près d'une fois plus large à la base qu'à son bord antérieur; plus finement ponctué que la tête; noir, luisant, garni d'un duvet concolore; paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes transversales de duvet blanc ou blanc cendré: la bande antérieure, près du bord antérieur: l'autre, naissant vers les deux tiers ou trois quarts des côtés, traversant la ligne médiane un peu après la moitié de sa longueur, émettant en arrière, sur chaque tiers externe de la largeur des segments trois lignes ou prolongement qui la lient à la base. *Ecusson* petit, noir, pubescent. *Elytres* subparallèles, jusqu'aux deux tiers ou trois quarts, obtusément arrondies ensuite; munies d'un rebord latéral étroit; munies d'un rebord sutural postérieurement au moins aussi prononcé, avancé, en s'affaiblissant, presque jusqu'à l'écusson; à fossette humérale assez faible; médiocrement convexe; ruguleusement ponctuées: noires, souvent graduellement moins obscures ou brunes à l'extrémité; garnies d'un duvet concolore; parées chacune de divers signes de duvet blanc ou cendré: 1° un ovale transverse, étendu depuis la suture jusqu'au calus huméral, joignant la base, en devant, prolongé presque jusqu'au quart de leur longueur; 2° trois taches, peu nettement limitées: l'antérieure, liée au quart du bord externe; la seconde liée aux trois septièmes environ de sa suture, paraissant parfois presque unies à la précédente de manière à constituer une bande obliquement transverse: la troisième, joignant le bord externe, vers la moitié ou un peu plus de leur longueur et couvrant environ les deux cinquièmes externes de la largeur de chaque étui; 3° une bande transversale, située vers les cinq septièmes de leur longueur; 4° une bordure

apicale. *Dessous du corps* noir; ponctué; garni d'un duvet d'un gris fauve médiocrement épais. *Pieds* : cuisses noires ou brunes. *Tibias* et *Tarses* d'un rouge roux.

Cette espèce est méridionale. Nous l'avons prise une seule fois en Provence, sous les écorces des arbres avec les dépouilles de chenilles.

Obs. Elle a tant d'analogie avec la *T. nigra*, sous le rapport du dessin du dessus du corps, qu'elle semble n'en différer que par la massue fusiforme des antennes, qui commence au 4e ou au 5e article.

AA. Antennes à massue de quatre (♀) ou cinq (♂) articles (*S. G. Trogoderma*).

2. **Trogoderma testaceicornis**; Perris.

Oblong. Antennes entièrement testacées. Tête et Prothorax noirs: le prothorax garni sur la seconde moitié d'une pubescence grisâtre. Elytres variées de noir et de rouge terne: les parties noires, garnies d'une pubescence concolore: les parties rouges revêtues ou garnies d'une pubescence d'un blanc cendré: ces parties rouges constituant sur chaque élytre deux cercles à disque noir: l'un basilaire, lié à une tache latérale: l'autre sur les deux septièmes postérieurs; et, vers les trois septièmes de la suture, une espèce d'X commune. Pieds d'un rouge terne: partie basilaire des cuisses et parfois extrémité des jambes obscures.

♂ ?

♀ Antennes moins longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax; la massue aussi longue que la tige, de quatre articles: les trois derniers presque de même grosseur: le dernier en ogive, à peine plus long que le précédent.

Trogoderma versicolor. J. du Val, Genera, pl. 61, fig. 304.
Trogoderma testaceicornis. Perris, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 4e série, 1862, p. 198 (type).

Long. 0m,0045 (2 l.) — Larg. 0m,0022 (1 l.).

Corps oblong. *Tête* planiuscule; densément et ruguleusement ponctuée; noire, à peine pubescente. *Antennes* testacées ou d'un flave roussâtre. *Prothorax* élargi en ligne courbe depuis les angles antérieurs jusqu'aux postérieurs; légèrement rebordé ou relevé sur les côtés; sans rebord à la base; prolongé en arrière en angle obtus, dans la

partie médiaire de celle-ci; échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; plus convexe en devant qu'en arrière; une fois et demie aussi large que long; noir; luisant; pointillé; à peine garni sur sa moitié antérieure d'une courte pubescence concolore; revêtu sur sa moitié postérieure d'une pubescence grisâtre peu épaisse, presque nulle sur la ligne médiane. *Ecusson* en triangle à côtés curvilignes; noir; superficiellement ponctué. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement; laissant le pygidium à découvert; à peine rebordées latéralement; médiocrement convexes sur le dos, convexement subperpendiculaires sur les côtés; légèrement rebordées sur les deux tiers postérieurs de leur suture; chargées d'un calus huméral saillant, et marquées d'une fossette humérale apparente; finement ponctuées; variées de noir et de rouge terne ou légèrement brunâtre: les parties noires garnies d'une pubescence concolore, peu apparente: les parties rouges revêtues ou garnies d'une pubescence d'un blanc cendré: les parties rouges constituant sur chacune: 1° un cercle, à disque noir, joignant la base, en devant, depuis l'écusson jusqu'à la fossette humérale, prolongé en arrière jusqu'au quart ou un peu plus de leur longueur: ce cercle, lié, après le calus, à une tache latérale couvrant le quart antérieur des côtés; 2° sur les deux cinquièmes de la suture, se montre une sorte d'X commune, dont la branche antérieure se dirige vers le cercle précité, vers le quart ou le tiers interne de chaque étui, et dont la branche postérieure se dirige d'une manière oblique, jusqu'à la moitié ou un peu plus de la longueur de l'élytre et la moitié de la largeur de celle-ci, puis d'une manière un peu onduleusement transversale jusqu'au bord latéral, mais ordinairement interrompue sur cette moitié externe de la largeur et réduite à une petite tache latérale; 3° un ovale transversal, à disque noir, dont le bord antérieur commence aux cinq septièmes de la suture, et un peu plus avant sur les côtés, et dont la partie postérieure couvre le bord apical; l'ovale transversal antérieur séparé du postérieur par un espace varié de noir et de rouge, offrant sur chaque élytre sept taches noires disposées sur deux rangées: quatre sur la première: trois sur la postérieure. *Dessous du corps* noir, garni d'une pubescence d'un cendré grisâtre ou flavescent. *Pieds* d'un rouge terne;

base en majeure partie de la cuisse, et parfois extrémité des jambes. obscures ou noirâtres.

Cette espèce nous a été communiquée par M. Perris.

Sa larve avait été trouvée par notre savant ami, dans une pièce de bois de pin dans laquelle avaient vécu et vivaient encore diverses larves; elles se nourrissaient de leurs dépouilles et probablement aussi de leurs excréments.

Près du *T. testaceicornis*, se place l'espèce suivante :

Trogoderma versicolor; Creutzer. *Ovale-oblong; noir; pubescent. Prothorax paré, d'une tache antiscutellaire et de deux bandes parfois obsolètes de duvet cendré ou cendré grisâtre. Elytres ornées chacune de diverses bandes ou taches d'un rouge ou roux testacé, revêtues de duvet blanc cendré ou grisâtre mélangé de roux, savoir : diverses taches constituant une bande transversale onduleuse étendue de la partie postérieure du calus au sixième de la suture : une tache didyme, sur le disque, au tiers : une bande transversale onduleuse, vers la moitié : une autre, aux cinq septièmes ; une dernière, apicale. Antennes et pieds d'un noir ou brun de poix. Tarses d'un rouge testacé livide.*

Trogoderma versicolor. Creutzer, Entom.-Vers., p. 117, 9, pl. 2, fig. 21e.
Anthrenus elongatulus. Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 26, 3.
Trogoderma versicolor. Erichs., Naturg., t. III, p. 448, 1. — Sturm, Deutsch. faun., 19, p. 98, 1. — Kuster, Kaef. Eur., 22, 35. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 399.

Long. $0^m,0045$ (2 l.). — Larg. $0^m,0028$ (1 l. 1/5).

Corps ovale-oblong. *Tête* noire; ponctuée; garnie d'un duvet grisâtre, mêlé à un duvet concolore. *Antennes* brunes. *Prothorax* noir, pubescent; paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes transversales de duvet grisâtre : la bande antérieure, rapprochée du bord antérieur ; la postérieure, émettant en arrière, trois prolongements sur chaque tiers externe de sa base. *Elytres* noires, pubescentes, parsemées chacune de diverses taches d'un roux rouge ou testacé, recouvertes d'un duvet cendré ou grisâtre, mélangé de roux, savoir : 1° une bande transverse rouge, dirigée du calus huméral vers le sixième de la suture : cette bande formée de taches unies, ordinairement interrompue dans

son milieu et offrant au-devant de cette interruption, une tache rouge; 2° une tache, sur le disque, au tiers environ de leur longueur : 3° une bande onduleuse, liée aux quatre septièmes environ du bord externe, souvent raccourcie du côté de la suture; 4° une bande transverse, onduleuse, liée aux cinq septièmes du bord externe, atteignant à peine la suture, et souvent unie, près de celle-ci, à une bande ou bordure apicale. *Dessous du corps* noir, garni d'un duvet concolore. *Pieds* noirs ou bruns. *Tarses* d'un rouge testacé ou d'un rouge testacé livide.

Patrie : L'Autriche.

Obs. Dans la figure donnée par Creutzer, la bande antérieure forme sur chaque étui un arc dirigé en arrière et bifestonné, et remonte presque vers l'écusson : la seconde bande atteint la suture, en formant près de celle-ci un angle dirigé en avant, et la 4e bande se continue en arrière en se confondant avec la bordure apicale. Malgré ces variations, le *T. versicolor* se distingue facilement du *testaceicornis* par le dessin de ses élytres, par ses antennes, ses cuisses et tibias et par le duvet du ventre, noirs ou d'un noir brun.

Nous avons vu dans la belle collection de M. Reiche un Trogoderme rapproché du *T. versicolor*, mais d'une taille un peu plus petite et paraissant devoir constituer une espèce particulière (*T. Costæ*).

Les élytres sont aussi parées de divers signes rouges et ornées chacune de taches ou bandes de duvet blanc ou d'un blanc cendré, mélangé de roux, savoir : 1° un ovale tranverse joignant la base par son arc antérieur, reposant sur le calus à son côté externe, et formant postérieurement une bordure transversale, prolongée du sixième du bord latéral, presque au cinquième de la suture; 2° deux bandes noires sur la suture et au bord externe, naissant des trois septièmes de la suture, à la moitié du bord externe, bifestonnée en devant : la 2e liée aux deux tiers de la suture, transversalement étendue jusqu'aux trois quarts environ du bord externe : 3° une ou deux taches de duvet entre cette bande et l'extrémité. Les élytres sont rouges ou d'un rouge roux sous la moitié interne de l'arc antérieur de l'ovale antérieur; sous presque toute la longueur de la bande qui joint la partie postérieure du calus; sous la

majeure partie des deux bandes suivantes ; elles offrent deux lignes longitudinales d'un rouge roux; l'externe, naissant de la branche postérieure de l'ovale antérieur, vers la moitié de leur largeur, et prolongée jusqu'à la bande postérieure : l'autre, un peu plus interne, naissant aussi de la bande postérieure de l'ovale antérieur et prolongée jusqu'à la bande bifestonnée; les élytres rougissent un peu vers l'extrémité, et les pieds sont d'un rouge testacé.

Elle a été trouvée dans les environs de Naples, par M. Ach. Costa.

3. **Trogoderma albo-notata**; Reiche.

Ovalaire ; garni en dessus d'une fine pubescence noire ou obscure. Prothorax noir, paré de deux rangées transversales de mouchetures ou taches et d'une tache antéscutellaire, de duvet blanc : la 1re rangée formée de quatre ou cinq taches : la 2e de six ou sept. Elytres brunes ou brunâtres, ornées chacune d'environ 15 à 19 petites mouchetures ou taches de duvet blanc : quelques-unes de celles-ci formant vers le milieu de leur longueur une rangée transversale, un peu onduleuse, de cinq taches. Antennes et pieds d'un rouge ou roux fauve.

Trogoderma albo-notata. (Reiche).

♀ Antennes prolongées jusqu'à la moitié des côtés du prothorax, à massue de 4 articles.

Long. $0^m,0033$ (1 l. 1/2). — Larg. $0^m,0018$ (4/5 l.).

Corps ovalaire ; pubescent. *Tête* noire, concolore. *Antennes* d'un rouge fauve. *Prothorax* prolongé en angle obtus au-devant de l'écusson ; faiblement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur ; noir ; garni d'une fine pubescence concolore ; paré d'une moucheture antéscutellaire et de deux rangées plus antérieures de petites mouchetures de duvet blanc : la rangée antérieure formée de quatre ou cinq taches ; l'autre rangée naissant au-devant des angles postérieurs, traversant la ligne médiane vers les deux tiers de sa longueur, composée de six ou sept taches. *Cuisses* petites. *Elytres* faiblement rétrécies en ligne un peu courbe jusqu'aux deux tiers, plus sensiblement ensuite jusqu'à l'angle sutural ; légèrement ciliées et rebor-

dées sur les côtés: médiocrement convexes, brunes ou d'un brun marron; garnies d'une fine pubescence obscure; parées chacune d'environ dix-neuf mouchetures ou petites taches blanches : les 1re et 2e rapprochées de leur base, sur la moitié interne de leur largeur : les 3e à 7e constituant une rangée transversale un peu onduleuse ou un peu irrégulière : les 3e et 6e plus avancées : la 3e, voisine de la suture au huitième de leur longueur ; parfois nulle, ainsi que les 4e et 5e : la 7e rapprochée du bord externe, vers le cinquième de leur longueur, formant avec la 2e ou subbasilaire externe et la 6e une rangée obliquement longitudinale : les 8e à 12e, formant une rangée transversale un peu onduleuse : la 8e, ou interne assez voisine de la suture, au tiers : la 12e voisine du bord externe, aux deux cinquièmes de leur longueur : les 13e à 17e composant une rangée transversale un peu avant les deux tiers de leur longueur : la 13e voisine de la suture : les 14e et 15e souvent nulles : la 17e voisine du bord externe : la 18e, voisine de la suture, vers les cinq sixièmes de leur longueur : la 19e, vers l'angle sutural. *Dessous du corps* brun : garni d'un duvet grisâtre. *Pieds* d'un roux fauve ou rouge fauve.

Cette espèce remarquable, faisant partie du cabinet de M. Reiche, a été prise dans les Pyrénées.

4. **Trogoderma elongatula**; Fabricius.

Ovale oblong; noir; pubescent. Elytres passant parfois postérieurement au brun de poix ou brun rougeâtre. Prothorax paré d'une tache antéscutellaire et de deux bandes, de duvet peu serré, grisâtre. Elytres noires, ornées d'un duvet grisâtre, peu serré, formant ordinairement cinq bandes souvent raccourcies ou peu déterminées. Antennes et Pieds d'un roux rouge. Cuisses parfois obscures.

♂ Antennes prolongées jusqu'aux deux tiers ou trois quarts des côtés du prothorax, à massue fusiforme une fois plus longue que la tige, de cinq articles; les derniers comme divisés, aussi longs que les deux précédents réunis.

♀ Antennes prolongées à peine plus loin que le tiers des côtés du prothorax : à massue fusiforme, un peu plus longue que la tige, et paraissant n'avoir que quatre articles.

Etat normal. Elytres à couleur foncière entièrement noires. Cuisses obscures. Tibias et tarses d'un rouge brun ou d'un rouge brunâtre.

Anthrenus glaber. Herbst, Kaef, t. VII, p. 331. 5?
Anthrenus elongatulus. Fabr. Syst. Eleuth., t. I, p. 106. 3.
Anthrenus ruficornis. Latr., Gener., t. II., p. 49. 4.
Trogoderma elongatula. Erichs. Naturg. de Ins. Deutsch. t. III, p. 448. 2. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 99. 2., pl. 359, fig. a. A. — Kuster, Kaef. Eur., 22. 36. — L. Redtenb., Faun aust., 2e édit., p. 399.

Var. β. Elytres à couleur foncière noire, passant postérieurement au brun ou au brun rougeâtre. Pieds d'un rouge testacé.

Anthrenus niger. Herbst, Kaef., t. VII, p. 338. 16, pl. 115, fig. 12?
Dermestes subfasciatus. Gyllenh. Ins. suec., t. I, p. 155, 12.
Trogoderma elongatula. Heer., Faun. Col. helv., p. 439. 1.
Trogoderma nigra. Erichs, Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 449. 3. — Sturm, Deutsch. Faun., t. XIX, p. 101. 3, pl. 358. — Kuster, Kaef. Eur. 22. 37. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 399.

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0025$ (1 l. à 1 l. 1/2). — Larg. $0^m,0013$ à $0^m,0016$ (3/5 l. à 3/4 l.).

Corps ovale oblong. *Tête* noire: garnie de poils concolores mélangés à des poils grisâtres. *Antennes* d'un rouge roux ou d'un roux testacé. *Prothorax* élargi en ligne courbe, moins prononcée postérieurement, depuis les angles de devant jusqu'aux postérieurs: à peine rebordé sur les côtés, sans rebord à la base: en angle obtus et dirigé en arrière sur la partie médiane de celle-ci; légèrement échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière; noir, pubescent; garni d'un duvet peu serré, grisâtre sur les côtés, tirant en partie sur le fauve sur le disque: ce duvet constituant une tache antéscutellaire et deux bandes transversales laissant peu de place au duvet noir: la première, près du bord antérieur; la seconde, plus développée sur les côtés, parfois presque interrompue dans son milieu, émettant un prolongement ou une sorte de tache au-devant de chaque quart externe de la base. *Ecusson* noir; cordiforme, plus large que long. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux

tiers, obtusément arrondies postérieurement; étroitement rebordées sur les côtés; munies d'un rebord sutural; avancées en s'affaiblissant jusqu'au quart antérieur; peu convexes; à fossette humérale faible; finement ponctuées; noires, passant parfois insensiblement vers l'extrémité au brun de poix ou au brun rougeâtre; garnies d'un duvet concolore; ornées d'un duvet blanc cendré ou cendré grisâtre, constituant sur chaque élytre: 1° une bande bordant la base depuis l'écusson jusqu'au calus; 2° une bande transversale naissant au cinquième environ de la suture, à peine arquée en arrière, s'unissant ordinairement à la précédente vers le calus, et aboutissant au sixième du bord latéral; 3° deux taches joignant le bord externe, l'antérieure au quart ou un peu plus, l'autre vers la moitié de leur longueur; 4° une tache aux trois septièmes de la suture, ayant de la tendance à constituer tantôt avec la première, tantôt avec la seconde des précédentes, une bande interrompue dans son milieu; 5° une bande transversale naissant aux cinq septièmes de la suture et aboutissant un peu plus avant, au bord externe; 6° une bordure apicale. *Dessous du corps* noir; garni d'un duvet gris ou grisâtre fauve, fin et peu serré. *Pieds* d'un roux rouge ou testacé. *Cuisses* parfois brunes ou obscures.

Cette espèce habite diverses zones de la France. On la trouve dans les environs de Lyon, sur le bois mort. Elle nous a été envoyée des Basses-Alpes par M. l'abbé Pestre.

Obs. Le duvet pâle des élytres varie du blanc cendré au cendré grisâtre ou tirant sur le fauve. Il est plus ou moins apparent suivant la fraîcheur des individus. Quand il est en partie épilé, les bandes sont plus ou moins incomplètes ou peu distinctes.

Cette espèce varie suivant le défaut de matière colorante noire.

Dans l'état que nous avons considéré comme normal, les élytres ont leur couleur foncière entièrement noires; les cuisses sont noires ou brunes, les tibias et les tarses d'un rouge brun ou brunâtre, ou parfois d'un rouge presque testacé.

Chez divers individus, les élytres passent postérieurement au brun de poix plus ou moins rougeâtre. Les pieds sont alors entièrement d'un rouge testacé ou avec les cuisses noires claires (var. β).

Chez d'autres, les élytres sont d'un rouge brunâtre ou d'un rouge

testacé sous la bordure grisâtre apicale et sous la bande transversale qui la précède (var. γ).

Le *T. nigra* de Sturm paraît représenter un individu de cette variété, dont les bandes, en partie épilées, sont dénaturées.

Dans nos provinces les plus méridionales on trouve des exemplaires chez lesquels les élytres offrent en outre une tache rougeâtre après le calus (var. δ).

Enfin, d'autres fois, comme chez le *Dermestes subfasciatus* de Gyllenhal, la couleur noire, par défaut de matière colorante, passe du noir au brun testacé (var. ε).

A cette section appartient l'espèce suivante :

Trogoderma meridionalis ; Kraatz. *Ovale oblong, noir ; pubescent. Elytres parées de trois bandes et de diverses taches brunes, hérissées d'un duvet d'un gris fauve. Antennes, genoux et tibias roux.*

Trogoderma meridionalis. Kraatz, Berl., Entom. Zeitsch, 1858, p. 146.

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0033$ (1 l. à 1 l. 1/2).

Patrie : La Grèce, la Sicile.

Corps un peu plus court, et, par là, un peu plus large que le *T. elongatula*, Fabr. ; un peu subdéprimé, noir. *Antennes* noires. *Prothorax* assez densement revêtu sur les côtés de duvet blanchâtre. *Elytres* ornées chacune de trois bandes d'un brun obscur, revêtues d'un duvet plus épais que chez le *T. elongatula*, et paraissant ainsi plus fortes : les 2e et 3e bandes s'unissent ensemble et avec leurs pareilles, sur la suture, de manière à constituer une sorte d'X. Entre la 1re et la 2e bande, se montrent, sur la moitié externe de chaque élytre, quelques petites taches revêtues d'un duvet grisâtre : d'autres taches analogues existent entre la 2e et la 3e bande, sur la moitié interne de chaque étui. *Dessous du corps* garni d'un duvet grisâtre. *Pieds* noirs, avec les *genoux* et les *tarses* d'un rouge roux.

AAA. Antennes à massue de trois articles.

B. Massue des antennes obtriangulaire ou oblongue (S. G *Phradonoma*, J. du Val).

Trogoderma quinquefasciata; Jacquelin du Val. *Corps ovalaire; noir légèrement luisant; revêtu d'une pubescence noire, inclinée, courte mais serrée. Prothorax paré, notamment sur les côtés, de taches formées de poils blancs. Elytres parées chacune de cinq fascies blanches, ondulées, transversales, composées de taches formées de poils blancs: la première basilaire: la dernière, apicale. Antennes ferrugineuses, à massue de trois articles. Cuisses d'un noir brunâtre. Jambes et tarses ferrugineux.*

Trogoderma quinquefasciata. Jacq. du Val, Genera, t. II, p. 257.

Long. 0m,0035 (1 l. 1/2).

Antennes un peu plus courtes que la tête, avec leurs deux premiers articles un peu brunâtres: massue de trois articles d'égale épaisseur: le second un peu plus court: le troisième non ou à peine plus long que le premier, subovalaire. *Méso* et *postpectus* couverts de poils blancs.

Cette espèce a été trouvée dans le laboratoire d'anatomie comparée du Muséum de Paris, et vraisemblablement elle est exotique.

5. **Trogoderma villosula**; Duftschmidt.

Ovalaire; d'un noir luisant, hérissé en dessus d'un duvet noir ou osbcur. Prothorax ordinairement déprimé au-devant de chaque côté du prolongement basilaire. Antennes noires ou obscures. Tibias d'un brun fauve. Tarses fauves.

♂ Antennes plus longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax : à dernier article en ogive, aussi long que les deux précédents réunis.

♀ Antennes à peine aussi longuement prolongées que la moitié des côtés du prothorax : à dernier article subarrondi à l'extrémité, moins long que les deux suivants réunis.

Anthrenus villosulus (Megerle). Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 28, 7.
Trogoderma villosula. Erichs., Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III, p. 444, 4. — Sturm. Deutsch. Faun., XIX, p. 103, n° 4, pl. 359, fig. b. B. — Kuster, Kaef. Eur. XXII, 38. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 399.

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0029$ (1 l. à 1 l. 1/3). — Larg. $0^m,0013$ à $0^m,0018$ (3/5 à 4/5 l.).

Corps ovalaire: noir, luisant: hérissé en dessus d'un duvet noir, noirâtre ou d'un gris obscur. *Tête* ponctuée. *Antennes* à massue noire: la tige obscure ou avec les 3e à 7e articles fauves. *Prothorax* élargi en ligne peu courbe sur les côtés; étroitement rebordé à ceux-ci, sans rebord à la base; prolongé en arrière en angle émoussé dans le milieu de celle-ci; échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur; convexe en devant, médiocrement en arrière: ordinairement marqué d'une dépression au-devant de chaque tiers externe de la base; pointillé; noir: hérissé d'un duvet concolore. *Ecusson* triangulaire; noir. *Elytres* subparallèles ou très-légèrement rétrécies jusqu'aux deux tiers; subarrondies; prises ensemble à l'extrémité; munies d'un léger rebord latéral: à peine rebordées à la suture: à calus huméral peu prononcé; à fossette humérale nulle; moins finement ponctuées que le prothorax; d'un noir luisant; hérissées d'un duvet ordinairement de même couleur, quelquefois d'un gris obscur. *Dessous du corps* noir garni d'un duvet obscur. *Pieds*: cuisses noires. *Tibias* souvent fauves ou d'un fauve brunâtre. *Tarses* fauves.

Cette espèce paraît peu commune en France. On la trouve principalement dans les provinces du Midi.

BB. Massue des antennes orbiculaire, comprimée, composée d'articles serrés (S.-G. *Orbeola*).

Trogoderma hirsutula (Reiche). *Ovalaire; d'un noir luisant; hérissé en dessus d'un duvet noir. Antennes ordinairement d'un flave roux, quelquefois nébuleuses; à massue orbiculaire, comprimée. Pieds ordinairement d'un flave roux. Cuisses parfois obscures.*

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0033$ (1 l. à 1 l. 1/2).

Patrie: La Syrie (Reiche).

Obs. Les ♂ paraissent avoir les antennes et les pieds d'un roux pâle ou flavescent ou d'un flave roux: les ♀ ont parfois les antennes nébuleuses et les cuisses obscures ou noirâtres.

Genre *Tiresias*, TIRÉSIE; Curtis.

Curtis, Brit. entom., t. VI (1829), 244.

CARACTÈRES : *Mésosternum* plus large que long; divisé en deux parties, entre lesquelles se prolonge la pointe du prosternum. *Front* chargé d'un ocelle, sur la ligne médiane, un peu après le niveau du bord postérieur des yeux. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux ; de 11 articles ; à massue comprimée, composés d'articles plus ou moins en forme de dent à leur côté interne : le premier de ladite massue plus long que le 2e : le dernier triangulaire. *Antépectus* creusé, de chaque côté, d'un sillon profond, destiné à loger les antennes dans l'état de repos : ce sillon, joignant le bord tranchant des côtés du prothorax, et prolongé jusqu'aux deux tiers de ces côtés. *Yeux* plus longs que larges ; légèrement échancrés au côté interne. *Prothorax* élargi en ligne plus ou moins courbe, sur les côtés ; offrant à la base un angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson et plus prolongé que les angles postérieurs ; échancré en arc entre cette partie médiane et chaque angle postérieur : ceux-ci, un peu dirigés en arrière. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant la base de la bouche, en laissant à découvert les mandibules et une partie des mâchoires. *Repli des élytres* rétréci depuis les épaules jusqu'au niveau du bord postérieur du postpectus, réduit ensuite à une tranche : la partie voisine de la poitrine subhorizontale ou plutôt un peu oblique et laissant un peu apercevoir son bord interne, quand l'insecte est examiné par côté. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'au tiers ou aux deux cinquièmes internes du bord postérieur du postépisternum. *Tarses* tous libres, dans l'état de repos. *Premier arceau du ventre* examiné vers la moitié de la longueur des hanches postérieures, à peu près égal au 2e. *Tarses* offrant les quatre premiers articles courts : le 1er un peu moins court que le 2e. *Corps* garni de poils fins.

Les Tirésies sont de petits insectes de couleur obscure, se cachant ordinairement sous les écorces, et paraissant vivre, comme dans leur premier état, aux dépens des dépouilles.

La larve du *T. serra* a été décrite par M. Waterhouse (Entom.

magaz., t. II, 1835, p. 273, pl. 10, fig. 3, a-e), — et cette description, soit isolée, soit accompagnée de la figure, a été reproduite par M. Westwood (Introd. to the Mod. Classif., t. I (1839), p. 159, fig. 14). — Erichson (Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III (1848), p. 451). — Sturm (Deutsch. Faun., t. XIX, p. 107). — Chapuis et Candèze (Catal., 1853, p. 102, pl. 3, fig. 2).

M. Perris en a donné, d'après nature (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, 2e série., t. IV (1846), p. 379, pl. IX, fig. 4, *f*, *g*, *h*, *i*), une description nouvelle, et une figure qui diffère sensiblement de celle donnée par M. Waterhouse.

Quoi qu'il en soit, cette larve a beaucoup d'analogie avec celle des Anthrènes. Sa tête offre aussi, de chaque côté six ocelles. Son corps présente aussi sur les côtés des 5e à 8e segments de l'abdomen, des franges très-longues et très-touffues de poils raides, couchés dans l'état de repos, mais susceptibles de se redresser sous l'influence de la volonté de l'animal et de former quatre panaches transversaux.

1. **Tiresias serra**; Fabricius.

Ovalaire-oblong ; d'un noir luisant ; légèrement ponctué, et garni de poils fins, couchés, concolores, en dessus. Front creusé d'une fossette. Dessous du corps noir. Antennes et pieds d'un roux testacé. Cuisses souvent d'un roux brunâtre.

Dermestes serra. Fabr., Entom. syst., t. I, p. 234, 40. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 319, 39. — Illig., Kaef. preuss., p. 319, 8. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 244, 4. — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 153, 10. — Schoenh., Syn. ins., t. 21, p. 94, 42. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 38, 12.
Anthrenus viennensis. Herbst, Kaef., t. VII, p. 336, pl. 115, fig. 10.
Attagenus serricornis. Latr., Hist. nat., t. IX, p. 244.
Megatoma serra. Latr., Gen., t. II, p. 35, pl. 8, fig. 10.
Tiresias serra. Curtis, Brit. entomol., t. VI (1829), p. 244. — Steph., Man., p. 143, 1158. — Shuck, Col. 29, 265, pl. 35, fig. 3. — Heer, Faun. col. helv., p. 437. — Erichs., Naturg., t. III, p. 451, 1. — Sturm, Deutsch. faun. XIX, p. 108, 1, pl. 360. — Kuster, Kaef. Europ., 22, 41. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit. p. 400. — J. Du Val, Génér., pl. 62, fig. 306.
Ctesias serra. Steph., Illustr., t. III, p. 119, 171.

Long. 0m,0039 à 0m,0052 (1 l. 3/4 à 2 l. 1/4). — Larg. 0m,0020 à 0m,0025 (9/10 à 1 l. 1/8).

Corps ovale-oblong; d'un noir luisant en dessus, ou parfois brun sur le prothorax et surtout sur les élytres, et garni de poils concolores fins, couchés. *Tête* finement ponctuée; creusée d'une fossette sur le milieu du front. *Antennes* d'un roux testacé. *Prothorax* élargi en ligne peu courbe, depuis les angles de devant jusqu'au postérieurs; étroitement rebordé sur les côtés; obtusément tronqué au-devant de l'écusson, à la base, faiblement échancré en arc entre cette troncature et les angles postérieurs qui sont peu vifs et dirigés en arrière; moins large et plus convexe en devant qu'en arrière; finement et peu densement ponctué. *Ecusson* noir. *Elytres* munies d'un rebord basilaire; subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes, rétrécies ensuite en ligne courbe, subarrondies, prises ensemble, à l'extrémité; munies d'un rebord latéral peu visible quand l'insecte est examiné en dessus; médiocrement convexes; creusées d'une fossette humérale faisant ressortir le calus qui la joint; faiblement rebordées sur la seconde moitié de la suture; finement ponctuées. *Dessous du corps* noir, luisant, ponctué, peu pubescent. *Pieds* d'un roux testacé. *Cuisses* souvent en partie d'un roux ou fauve brunâtre.

Cette espèce habite la plupart des provinces de la France. On la trouve sous les écorces, au milieu des dépouilles de chenilles.

Sa larve se trouve dans les mêmes lieux.

Genre *Anthrenus*. Anthrène; Geoffroy.

Geoffroy, Hist. abr. d. Ins., t. I. 1762, p 113.

Caractères : *Mésosternum* plus large que long; entaillé en devant, pour recevoir la pointe du prosternum. *Yeux* une fois environ plus longs que larges; plus ou moins sensiblement échancrés à leur côté interne. *Front* chargé d'un ocelle sur sa ligne médiane. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux; d'un nombre d'articles variables; logées dans un sillon sur la tranche des côtés du prothorax ou même un peu en dedans de celle-ci; de manière à laisser plus ou moins apercevoir l'antenne, dans son état de repos, quand l'insecte est examiné perpendiculairement en dessus. *Prothorax* élargi d'avant en arrière; sinué latéralement par le sillon antennaire;

transverse : offrant la partie médiane de sa base dirigée en un angle au-devant de l'écusson, et plus prolongée en arrière que les angles postérieurs : ceux-ci, un peu dirigés en arrière et embrassant la partie antérieure de l'épaule. *Ecusson* petit. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les mâchoires et les mandibules. *Repli des étytres* rétréci depuis sa partie antérieure, jusqu'à l'extrémité de la poitrine, réduit ensuite à une tranche ; sa partie antérieure formant très-brièvement un angle avec le bord externe des étuis, et paraissant ensuite former la continuation de ceux-ci, pour embrasser les côtés de la poitrine. *Premier arceau du ventre* sensiblement plus long que le 2e. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'au cinquième ou au quart interne du bord postérieur du postépisternum. *Tibias* reçus dans le repos, dans une rainure des cuisses. *Tarses* grêles : tous libres, dans l'état de repos : les 4 premiers articles presque égaux : le dernier aussi long que les deux ou trois précédents réunis. *Corps* revêtu de petites écailles.

Les Anthrènes sont de petits insectes remarquables par leur corps revêtu, comme les ailes des papillons, d'écaillettes souvent parées de vives couleurs, et constituant des dessins variés suivant les espèces : mais ces ornements gracieux et légers sont faciles à enlever par le frottement, et les parties ainsi dénudées n'offrent plus alors qu'une couleur foncière noire ou obscure.

Dans l'état parfait, ces coléoptères se rencontrent communément sur les fleurs : surtout sur les ombellifères. Ils viennent s'y abreuver de leurs sucs emmiellés. Qui dirait qu'avec des goûts si recherchés, sous leur forme parfaite, ces insectes sont, dans leur jeune âge, les ennemis les plus redoutables de nos collections ?

Quand après avoir goûté les jouissances passagères de la terre, ils songent à assurer le sort de leurs descendants, les femelles, guidées par une sensibilité olfactive d'une finesse incroyable, sont attirées dans les lieux où leur postérité trouvera une nourriture facile ; quelques-unes, dans ce but, pénètrent dans nos maisons, dans nos magasins de pelleteries, et surtout dans nos cabinets d'histoire naturelle, malgré les obstacles que nous opposons à leur introduction, et viennent déposer, sur les trésors que nous y conservons, des œufs funestes, qui seront bientôt la cause de leur ruine.

Une foule d'auteurs ont parlé des larves de ces insectes et de leurs ravages (1).

La description que nous donnerons ci-après de celle de l'*A. verbasci*, suffira pour offrir une idée de toutes les autres de ce genre.

Les Anthrènes n'ont généralement qu'une génération dans l'année : et bien que le printemps soit l'époque ordinaire pendant laquelle elles déposent leurs œufs, leur ponte est échelonnée pendant plusieurs mois, et leurs œufs mettent un temps variable à éclore. Aussi trouve-t-on leurs larves dans toutes les saisons. Il est donc indispensable de visiter souvent les collections, pour prévenir les dégâts qu'elles peuvent y occasionner.

On voit parfois ces larves sur les murs de nos appartements, cherchant sans doute fortune : et si, chemin faisant, elles rencontrent les restes d'une mouche ou de tout autre insecte dont une araignée aurait sucé les humeurs, elles se hâtent d'en faire leur profit. Leur démarche est lente et timide : elles semblent glisser sur la voie qu'elles parcourent. Si elles sont saisies de quelque crainte, si surtout on vient à les toucher, elles inclinent la tête et restent immobiles pendant quelque temps. C'est vers la fin de l'été que leurs ravages sont le plus à craindre, parce qu'elles ont alors acquis toute leur grosseur. Elles passent l'hiver dans l'engourdissement, et se transforment en nymphe au retour du printemps.

Quand elle passe à ce nouvel état, la larve se détache de sa peau, mais elle ne la rejette pas, plissée et chiffonnée, vers l'extrémité de son corps, à la manière des chenilles. Cette enveloppe se fend longitudinalement sur le dos, présente béante une ouverture elliptique, entre les bords de cette fente, et montre la nymphe, reposant, comme dans un

---

(1) Geoffroy (Hist. abr., t. I (1762), p, 115). — De Geer (Mém., t. IV (1774) p. 205). — Olivier (Encycl. méth., t. IV (1789), p. 148. — et Entom., II, nº 14, p. 4). — Herbst (Naturs., Kaef., t. VII (1797), p. 325). — Latr. (Hist. nat., t. IX (1804), p. 215. — et Nouv. Dict. d'Hist. nat., t. II (1826), p. 160). — Ponza. (Mém. de l'Acad. de Turin (1805), 2e part., p. 44, 85). — Sturm (Deutsch. Faun., t. II, (1807), p. 122). — Brullé (Hist. nat., t. V (1835), p. 367). — Kollar (Naturg. I. schead. Insect. (1837), p. 403). — Westwood (Introd. to the mod. Classif. (1839), t. I, p. 156, fig. 14). — Erichs. (Naturg. d. Ins. Deutsch., t. III (1848), p.

berceau, dans cette dépouille flétrie : quelques jours après se montre l'insecte parfait.

Les Anthrènes de notre pays se répartissent de la manière suivante :

A. Antennes de 11 articles, dont les trois derniers forment la massue (S.-G. *Anthrenus*)

b. Sillon antennaire prolongé jusqu'au tiers des côtés du prothorax. Dernier arceau du ventre noir sur toute la longueur de sa partie médiane.

c. Elytres parées d'une bande suturale d'un rouge de brique, dilatée au moins vers la moitié et les trois quarts de sa longueur; ornées en outre de trois taches latérales : les deux premières blanches : la dernière d'un rouge de brique. *Scrophulariæ*.

cc. Elytres sans bordure suturale d'un rouge de brique, ou n'en offrant qu'une étroite et sans dilatation.

d. Elytres ornées chacune de trois taches blanches presque liées à la suture et de deux taches blanches et d'une tache d'un rouge de brique unies au bord externe. *Funestus*.

dd. Elytres parées chacune d'une bande transversale et de quelques taches plus postérieures, blanches.

e. 1er arceau ventral ordinairement marqué d'une tache noire sur les côtés.

f. Bande transversale blanche des élytres couvrant, après le calus, du sixième au tiers de leur longueur, et le septième antérieur de la suture; séparée par un espace égal au quart de leur longueur d'une tache suturale et d'une autre latérale, blanches. *Delicatus*.

ff. Bande transversale blanche des élytres couvrant, après le calus, du 6e au 2/5e de leur longueur, et le quart antérieur de la suture; liée ou presque liée à son bord postérieur à deux taches blanches : l'une, suturale : l'autre juxta-marginale. *Pimpinellæ*.

ee. 1er arceau ventral ordinairement sans tache blanche sur les côtés.

g. Bande transversale blanche des élytres couvrant, après le calus, du 6e à la moitié de leur longueur, le 6e antérieur de la suture, et, sur le quart interne de leur largeur, du 6e presque à la moitié de leur longueur. *Goliath*.

bb Sillon antennaire prolongé presque jusqu'à la moitié environ des côtés du prothorax. Dernier arceau ventral marqué seulement d'une tache apicale noire. Elytres parées chacune de trois bandes cendrées, d'un jaune roux ou en partie noires entre les bandes, et à la base et à l'extrémité. *Verbasci*.

AA. Antennes de huit articles, dont les deux derniers forment la massue. Sillon antennaire prolongé au moins jusqu'à la moitié des côtés du prothorax. Dernier arceau ventral marqué d'une tache apicale obscure (S.-G. *Florilinus*).

Elytres noires, parsemées d'écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtre, et parées chacune de trois bandes transversales souvent incomplètes, formées d'écaillettes en partie non contiguës. *Museorum*.

AAA. Antennes seulement de cinq articles, dont le dernier allongé et graduellement en massue. Sillon antennaire prolongé au moins jusqu'à la moitié (♀) ou presque jusqu'aux trois quarts (♂) des côtés du prothorax. Dernier arceau ventral marqué d'une tache apicale noire ou obscure (S.-G. *Helocerus*).

Elytres noires, parsemées de quelques écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtres, et ordinairement parées chacune de trois bandes transversales formées par des écailles semblables : ces bandes souvent interrompues, parfois à peine indiquées. *Fuscus*.

1. **Anthrenus scrophulariæ**; Linné.

Prothorax noir, paré de chaque côté d'une large bordure blanche ou blanche et rousse, échancrée entre ses angles antérieurs, et d'une bordure basilaire blanche. Elytres parées d'une bordure suturale d'un rouge de brique, dilatée au tiers, à la moitié et aux deux tiers : chacune de ces dilatations constituant, avec une tache latérale, une bande transversale le plus souvent interrompue : les deux premières taches latérales, blanches : la postérieure, d'un rouge de brique. Ventre blanc ou blanc et d'un rouge de brique, paré d'une tache obtriangulaire noire de chaque côté des quatre derniers arceaux, et noir sur la partie médiane du dernier.

Dermestes scrophulariæ. Linné, Syst. nat., 10e édit., t. I, p. 356, 20. — Id. Faun. suec., p. 145, 425. — De Geer, Mém., t. IV, p. 200, b, pl. 7, fig. 20.
Byrrhus scrophulariæ. Linné, Syst. nat., 12e édit., t. I, p. 568, 1.
Anthrenus scrophulariæ. Fabr., Syst. entom., p. 61, 2. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 107, 4 — Oliv., Encycl. méth., IV, p. 151, 4. — Id. Entom., t. II, n° 14, p. 9, 4, pl. 1, fig. 5. — Panz., Faun. germ., 3, 11. — Herbst, Naturs., t VII, p. 326, 1, pl. 115, fig. 1. — Illig., Kaef. preuss., p. 398, 1. — Payk, Faun. suec., t. II, p. 2, 2. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 219, pl. 79,

fig. 1. — Id. Gen., t. II, p. 38, 1. — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 161, 2. — SCHOENH., Syn. ins., t. I, p. 114, 5. — STURM, Deutsch. Faun., t. II, p. 123, 1, pl. 36. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 26, 2. — STEPH., Illustr., t. III. p. 130, 4. — Id, Man., p. 144, 1163. — HEER, Faun. col. helv., p. 440, 1. — CASTELN., Hist. nat., t II, p. 36, 1. — KUST., Kaef. Europ., 1. 27. — ERICH., Naturg., t. III, 454, 1. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 400 — J. DU VAL, Gen., pl. 62, fig. 307.

Long. 0m,0033 à 0m,0036 (1 l. 1/2 à 1 l. 2/3). — Larg. 0m,0020 (9/10 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire; revêtue de petites écailles de même couleur et parée d'écaillettes blanches au côté interne des yeux et ordinairement marquée de quelques autres disséminées sur sa surface. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; noires, avec la tige parfois moins obscure. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire jusqu'au tiers de ses côtés; en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson; noir; revêtu sur son disque d'écaillettes de cette couleur; paré d'une bordure latérale, d'une bordure basilaire et d'un trait sur la ligne médiane formée d'écaillettes blanches, ou en partie d'écaillettes d'un rouge de brique : chaque bordure latérale couvrant plus du tiers externe de la base, échancrée en devant entre les angles avancées où à peu près jusqu'au bord antérieur : chacune de ces bordures latérales unies à la base par une bordure peu développée : le trait lié au bord antérieur ou à peu près et plus ou moins prolongé sur la ligne médiane : les écaillettes d'un rouge de brique constituant une bordure étroite à la base, parfois une bordure interne aux taches latérales blanches et le trait : ces écaillettes passant avec l'usage de la vie, au blanc flavescent ou au blanc sale. *Ecusson* petit; noir. *Elytres* subparallèles jusqu'aux deux tiers, obtusément arrondies postérieurement; prises ensemble très-médiocrement convexes; noires, en partie recouvertes d'écaillettes de même couleur; parées d'une bordure suturale dilatée au tiers, à la moitié et aux trois quarts de leur longueur. et formé d'écaillettes ordinairement d'un rouge de brique, mais parfois pâle. Chacune de ces dilatations formant avec une tache latérale transverse qui leur correspond une bande transversale entière ou souvent interrompue dans son milieu : la tache latérale antérieure et celle du milieu, blanches : la postérieure, rousse; ornées en outre chacune

d'une ligne ou tache blanche, naissant du tiers interne de la base, et prolongée jusqu'à la première bande, en enclosant entre elle l'écusson et la dilatation suturale antérieure un espace noir ovalaire. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes blanches ou en partie d'un rouge de brique : seconde moitié des postépisternums en partie noire. *Ventre* marqué de chaque côté des 2e à 5e arceaux, d'une tache noire : celle des 3e et 4e arceaux plus large que longue : dernier arceau ventral noir sur sa partie médiane, et, par là, paraissant noir, paré de deux taches obtriangulaires formées par des écaillettes blanches. *Cuisses* noires, revêtues d'écaillettes blanches, jaunâtres ou roussâtres. *Tibias* et *tarses* d'un rouge brun ou d'un brun rougeâtre.

Cette espèce est commune sur les fleurs, principalement sur les ombellifères et sur diverses composées. On la trouve souvent dans les maisons.

Obs. Les écaillettes d'un rouge roux ou d'un roux rouge assez vif chez les individus nouvellement éclos, pâlissent avec l'âge et deviennent jaunâtres ou blanchâtres.

A cette variation se rapportent :

Anthrenus histrio. FABR., Syst. Eleuth., t. I, p. 106, 2.
Anthrenus verbasci. HERBST, Naturs., t. VII, p. 328, 2, pl. 115, fig. 2.

Elle offre diverses autres variations :

1° Les bordures latérales blanches du prothorax ordinairement sans taches sont parfois marquées sur leur disque d'une tache ponctiforme noire (var. β);

2° La bordure suturale des élytres manque quelquefois dans sa partie antérieure (var. γ) ;

3° Les taches latérales des élytres n'atteignent souvent pas les dilatations suturales, et forment ainsi des bandes transversales interrompues, près de ces dilatations (var. δ) ;

4° Parfois les taches latérales des élytres sont réduites à une trace plus ou moins marquée, formée par de petites écaillettes blanches (var. ε) ;

5° La ligne des élytres est parfois en partie obsolète (var. ζ).

Chez les individus qui ont subi des frottements, les écaillettes ont plus

ou moins disparu et le dessin normal est alors difficile à reconnaître.

De Geer (Mémoires, t. IV, p. 205), et Erichson (Naturg. d. ins. Deutsch., p. 454), ont décrit la larve de cette espèce.

Près de l'*A. scrophulariæ*, vient se placer l'espèce suivante :

Anthrenus gravidus; Kuster. *Prothorax noir, paré de chaque côté d'une large bordure blanche : chacune d'elles unies par une bordure basilaire : chaque bordure latérale entaillée entre ses deux angles antérieurs. Elytres parées d'une bordure suturale d'un rouge de brique pâle; tantôt noires, avec une ligne longitudinale basilaire, deux bandes transversales, deux taches postérieures et l'extrémité blanches ou mélangée d'écailletes rousses; tantôt revêtues d'écaillettes blanches avec les épaules, deux bandes plus ou moins réduites et une tache ponctiforme subapicale, noires. Ventre blanc, paré d'une tache noire obtriangulaire de chaque côté des quatre derniers arceaux, et noir sur la partie médiane du dernier.*

Anthrenus gravidus. Kuster, 13, 37.

Long. $0^m,0022$ à $0^m,0033$ (1 l. à 1 l. 1/2).

Patrie : La Dalmatie, Constantinople, la Syrie (Reiche).

Obs. Cette espèce a quelque analogie avec l'*A. scrophulariæ*; chaque bordure latérale du prothorax, formée par des écaillettes blanches, couvre aussi, plus du tiers externe de la base, s'avance jusqu'à l'angle extérieur, à son angle antéro-externe, et seulement jusqu'à la moitié, à son angle antéro-interne; mais de ce dernier elle émet une ligne blanche, convergeant avec sa pareille vers la partie médiane du bord antérieur, de ce point naît aussi une ligne blanche plus ou moins prolongée. Ses élytres, dans l'état qui peut-être est le normal, paraissent noires, avec une bordure suturale rousse ou d'un roux orangé; parées d'une ligne basilaire, de trois bandes onduleuses (au quart, aux trois cinquièmes et au quatre cinquièmes), et d'une bordure apicale, formées d'écaillettes d'un blanc sale ou cendré, plus ou moins mélangées d'écaillettes rousses : la tache basilaire part du côté externe du prolongement scutiforme du prothorax, et se lie au tiers interne de la première bande

enclosant une tache noire entre elle et la suture : la bordure apicale, en s'unissant, par ses extrémités à la dernière bande, laisse au-devant d'elle une tache ponctiforme noire.

Mais quand les écaillettes blanches ont pris plus de développement, il ne reste qu'une tache humérale, deux bandes plus ou moins restreintes et un point subapical, noirs. Les côtés des quatre derniers arceaux du ventre ont une tache noire et le dernier est noir sur sa partie médiane; les cuisses et la massue des antennes sont noirs : la tige de celle-ci, les tibias et les tarses, d'un rouge brunâtre. D'autres fois les bandes et autres parties, blanches ou d'un blanc sale, ont pris un tel développement, que les élytres semblent blanches ou d'un blanc sale, parées chacune d'une tache humérale, de deux bandes transversales arquées en arrière (au moins la seconde), et d'une tache subapicale, noires. Les parties blanches sont plus ou moins bordées d'écaillettes d'un rouge de brique.

Kuster, l. c., var. a.

Long. 0m,0022 à 0m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2).

Patrie : La Dalmatie, l'Asie-Mineure, la Syrie (Chevrolat, Reiche).

2. **Anthrenus funestus**; Mulsant et Rey.

Prothorax noir, paré, de chaque côté, d'une bordure en partie blanche, en partie d'un rouge de brique, avancée seulement jusqu'à la moitié à son angle antéro-interne, de deux points et d'une ligne blanche, et d'une étroite bordure basilaire rousse. Elytres noires, ornées d'une bordure suturale d'un rouge de brique, et chacune d'un trait basilaire et de six taches, ordinairement blanches : trois juxta-suturales ponctiformes : au sixième, aux trois septièmes, aux quatre cinquièmes : trois marginales : au cinquième, aux quatre septièmes, aux cinq sixièmes : les deux premières plus ou moins transverses. Ventre d'un blanc sale, marqué sur les côtés des 2e à 5e arceaux d'une tache obtriangulaire noire : le dernier noir sur sa partie longitudinale médiane.

Anthrenus verbasci. Oliv., Entom., t. II, pl. 1, fig. 2?
Anthrenus pictus (Megerle). Germar, Magaz., t. I, 1, p. 121, 9?
Anthrenus delicatus. J. du Val, Gener., pl. 62, fig. 308?

Long. 0^m,0021 à 0^m,0033 (1 l. à 1 l. 1/2). — Larg. 0^m,0013 à 0^m,0018 (3/5 l. à 4/5 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire, ordinairement marquée de cinq taches ponctiformes blanches : deux au côté interne de chaque œil, l'autre sur le vertex : ces points, parfois unis par une trace blanche, d'autres fois en partie peu distincts. *Antennes* de 11 articles, prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax : d'un rouge ou roux brun, avec la massue le plus souvent obscure. *Prothorax* sinué jusqu'au tiers par le sillon antennaire : anguleusement prolongé en arrière au-devant de l'écusson ; noir, paré de chaque côté d'une bordure blanche aux angles postérieurs, en partie blanche et d'un rouge de brique sur le reste, couvrant chaque quart externe de la base, avancée jusqu'à l'angle antérieur à son côté externe et jusqu'à la moitié à son angle antéro-interne, marquée sur son milieu d'une tache ponctiforme noire : orné en outre d'une ligne blanche sur la moitié ou sur le tiers antérieur de la ligne médiane, d'un point blanc de chaque côté de cette ligne, et d'une bordure basilaire grêle, d'un roux de brique, ordinairement interrompue dans son milieu, et parfois non liée aux bordures latérales. *Ecusson* petit, peu apparent. *Elytres* subparallèles ou à peine arquées en dehors depuis le sixième jusqu'aux deux tiers ou un peu plus de leur longueur, obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement ; médiocrement convexes, noires, parées d'une bordure suturale d'un rouge de brique, et chacune d'un trait basilaire et ordinairement de six taches blanches et de quelques taches d'un rouge ou roux de brique : le trait, naissant du tiers interne de sa base et longitudinalement prolongé jusqu'au sixième de leur longueur : trois des taches blanches liées à la bordure suturale : la 1re au sixième de leur longueur, souvent unie au trait basilaire par des écaillettes blanches ou d'un rouge de brique, parfois nulle ou d'un roux de brique : la 2e, aux trois septièmes environ : la 3e aux quatre cinquièmes de leur longueur : les trois autres taches unies au bord latéral : la 1re située environ au quart de leur longueur, unie extérieurement à une bordure d'un rouge ou roux de brique, avancée jusqu'à l'épaule : cette tache est d'un développement variable, parfois presque ponctiforme, plus

ordinairement transverse sur le tiers interne ou un peu plus de leur largeur ; la 2e située aux quatre septièmes ou un peu plus de leur longueur, tantôt transverse jusqu'à leur moitié, tantôt plus réduite, ou divisée en deux taches, dont l'interne ponctiforme, plus petite : la 3e, ponctiforme, située aux cinq sixièmes de leur longueur : cette tache, parfois roussâtre, séparée de celle qui lui correspond près de la suture, par un trait obliquement longitudinal, d'un rouge de brique ou d'un rouge ou roux fauve : chargées d'écaillettes de même couleur entre les deux taches antérieures : ces écaillettes constituant ordinairement un trait obliquement longitudinal : offrant en outre des écaillettes de même couleur entre les deux secondes taches, et sur l'espace compris entre ces taches et les postérieures. *Dessous du corps* revêtu d'écaillettes d'un blanc sale ou flavescent. *Ventre* marqué sur les côtés des 2e à 5e arceaux d'une tache obtriangulaire noire : le dernier marqué sur sa partie médiane d'une bande longitudinale triangulaire ou rétrécie d'arrière en avant. *Cuisses* noires, garnies d'écaillettes blanches. *Tibias* d'un rouge brun ; *Tarses* obscurs.

Cette espèce se trouve sur les fleurs, principalement sur les ombelles, dans le midi de la France, en Espagne et dans l'Algérie.

Obs. Dans l'état le plus complet, le trait basilaire blanc se lie ou à peu près à la première tache juxta-suturale, en enclosant entre lui et la suture un espace ovalaire ; mais, souvent il ne s'unit à la tache précitée que par des écaillettes roussâtres ; quelquefois, enfin, ce trait et la tache sont seulement roussâtres, au lieu d'être blancs.

Les secondes taches offrent aussi diverses variations : la juxta-suturale est parfois peu apparente ou d'un roux de brique ; la marginale offre un développement transversal variable.

Les taches postérieures passent quelquefois du blanc au rouge de brique pâle.

Les écaillettes d'un rouge ou roux de brique pâlissent plus ou moins, en prenant une teinte plus sombre, ou sont moins apparentes.

Enfin, les élytres sont quelquefois comme poudrées de petites écailles blanches, sur les parties noires de leur surface.

Malgré ces diverses variations, cette espèce est facile à reconnaître entre les espèces à antennes de 11 articles, par les bordures latérales

de son prothorax, avancées seulement jusqu'à la moitié, à leur angle antéro-interne ; par ses élytres parées, outre le trait basilaire, de six taches ordinairement blanches, dont les trois juxta-suturales et la marginale postérieure, ponctiformes, et par les deux autres habituellement transverses; par la bande noire de la ligne médiane du dernier arceau ventral rétrécie d'arrière en avant. Elle se distingue d'ailleurs de l'*A. scrophulariæ* par les bordures latérales du prothorax, toujours marquées d'une tache noire; par la bordure suturale d'un rouge de brique des élytres simple ou n'offrant pas d'une manière distincte trois dilatations, etc.

Elle s'éloigne des *A. pimpinellæ, delicatus* et *Goliath* par leurs élytres sans bande transversale blanche; et des deux premières, par le 1er arceau ventral, sans tache noire sur les côtés.

Nous avons vu notre *funestus*, indiqué à tort dans quelques collections, sous le nom de *A. signatus*, Erichson.

3. **Anthrenus delicatus**; Kiesenwetter.

Prothorax noir, paré de chaque côté d'une large bordure variée de blanc et de roux de brique et marquée vers la moitié de sa longueur d'un point noir; orné de deux bandes transverses, de deux taches basilaires d'un roux de brique et d'un trait blanc raccourci, sur la ligne médiane. Elytres noires, ornées sur leurs trois quarts postérieurs d'une étroite bordure suturale d'un rouge de brique; parées chacune d'une bande transversale et de quatre taches blanches, et de divers signes roux : la bande couvrant, après le calus, du sixième au tiers de leur longueur et le sixième antérieur de la suture, bidentée en devant, tridentée en arrière sur les trois cinquièmes externes : la 1re *tache liée à la suture vers la moitié: la* 2e, *aux trois cinquièmes du bord externe : les deux autres situées aux cinq sixièmes. Ventre blanc, marqué de chaque côté des cinq arceaux du ventre d'une tache noire, avec la partie médiane du dernier, noire.*

Anthrenus delicatus. Kiesenwetter, Ann Soc. entom. de Fr., 1851, p. 579.

Long. 0m,0028 à 0m,0036 (1 l. 1/4 à 1 l. 2/3). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (4/5 l. à 1 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire, revêtue d'écaillettes d'un rouge de brique mélangées à quelques écaillettes blanches: celles-ci formant une tache sur le vertex; marquée de deux taches noires, en devant de cette tache verticale. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'au tiers environ des côtés du prothorax, d'un rouge brun ou d'un brun rouge. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire jusqu'au tiers environ de ses côtés: en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson; noir, paré de chaque côté d'une large bordure, de deux bandes transversales et de deux taches basilaires formées par des écaillettes colorées: chaque bordure d'un roux orangé ou d'un rouge de brique, marquées de taches blanches, couvrant le septième externe de la base, et le côté externe du bord antérieur jusqu'au niveau du côté interne des yeux, enclosant vers la moitié de sa longueur, une tache noire ponctiforme: les bandes grêles, ordinairement d'un roux orangé, étendues d'une bordure à l'autre: l'antérieure, bifestonnée en arrière, avancée dans son milieu jusqu'au bord antérieur: la seconde bande transversale, située vers les trois cinquièmes de la longueur du segment; les deux taches basilaires, d'un roux orangé bordant de chaque côté la partie scutiforme de la base: offrant ordinairement, sur la ligne médiane, les traces d'un trait blanc, entre la première et la seconde bande. *Ecusson* petit, noir. *Elytres* légèrement arquées sur les côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur; obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble: très-médiocrement convexes; noires, recouvertes en partie d'écaillettes de même couleur; parées sur leurs trois quarts postérieurs d'une bordure suturale étroite d'un roux de brique, et chacune d'une bande transversale et de quatre ou cinq taches blanches, et de divers signes ou lignes roux: la bande transversale, remontant extérieurement jusqu'à l'épaule, couvrant, après le calus, du sixième au tiers ou un peu plus de leur longueur, transverse sur les trois cinquièmes externes de leur largeur, moins développée à son côté interne et obliquement avancée jusqu'à l'écusson, bidentée en devant et tridentée en arrière sur les trois cinquièmes externes de sa largeur, ne couvrant à son côté interne que le sixième antérieur de la suture: la 1re tache blanche, ponctiforme, presque contiguë à la suture, vers la moitié ou un peu moins de leur longueur: la 2e, ordinairement divisée en deux, vers les

trois cinquièmes ou un peu plus du bord externe : les 4e et 5e, vers les cinq sixièmes de leur longueur : la 4e ou interne, en parallélogramme oblique, liée à la bordure suturale par un appendice naissant de son angle postéro-externe, qui la fait paraître ordinairement échancrée en demi-cercle à son bord postérieur : la 5e ou externe, liée au bord externe, et séparée de la précédente par un trait roux obliquement dirigé vers le bord postéro-externe des 2e et 3e taches ; offrant près de la base une tache rousse tridigitée en arrière ; quatre lignes longitudinales rousses, entre la bande transversale et les 1re et 2e taches : les deux internes de ces lignes liées ensemble postérieurement : la suivante, prolongée en arrière jusqu'au trait qui sépare les deux dernières taches blanches. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes blanches. *Ventre* marqué d'une tache obtriangulaire noire de chaque côté des 2e à 5e arceaux : la 1re ordinairement marquée aussi de noir de chaque côté, et de deux lignes noires sur l'endroit où reposent les tarses dans l'état de repos : le dernier arceau, marqué sur la partie médiane d'une bande longitudinale noire, plus large en arrière qu'en avant. *Cuisses* noires, en partie revêtues d'écaillettes blanches. *Tibias* d'un brun rouge. *Tarses* obscurs.

Cette espèce est principalement méridionale : mais on la trouve aussi dans les environs de Lyon, sur les fleurs, principalement sur les ombelles.

Obs. Elle a tant d'analogie avec l'*A. pimpinellæ* qu'en l'examinant superficiellement on serait tenté de la regarder comme une variété de celle-ci ; mais, outre que la bande transversale blanche des élytres est moins développée, elle est bidentée en devant et tridentée en arrière, sur les trois cinquièmes externes de la largeur de chaque étui, au lieu d'être unidentée en devant et bidentée en arrière ; son bord interne ne couvre environ que le sixième antérieur de la suture, au lieu du quart. Par suite du moindre développement de la bande transversale, la 1re tache, ou la juxta-suturale antérieure, se trouve éloignée de cette bande d'un quart au moins de la longueur d'un étui, et se montre d'ailleurs placée plus en arrière que chez l'espèce précédente, et la tache antéro-externe, souvent représentée par deux taches, est aussi notablement éloignée de la bande transversale.

Le dessin est souvent altéré par le frottement. La bande antérieure est parfois interrompue.

4. **Anthrenus pimpinellæ**; Fabricius.

Prothorax paré de chaque côté d'une large bordure variée de blanc et de rouge de brique, marquée d'une tache ponctiforme noire; noir entre ces bordures, et paré de deux bandes transverses et de deux taches basilaires, rousses. Elytres noires, ornées sur leur seconde moitié d'une bordure suturale étroite, d'un rouge de brique, et chacune d'une bande transversale et de quatre taches blanches : la bande, couvrant, après le calus, du sixième aux deux cinquièmes, moins développée au côté interne, remontant jusqu'à l'écusson et couvrant le quart de la suture : unidentée sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur : cette bande unie ou presque unie à deux taches blanches. L'une, suturale : l'autre, marginale : les deux autres taches aux cinq sixièmes de leur longueur. Ventre blanc, marqué d'une tache noire sur les côtés des cinq arceaux, avec la partie moyenne du postérieur, noire.

L'*Anthrène à broderie*. Geoffr., Hist. abr., t. I, p. 114, pl. 1, fig. 7.
Anthrenus scrophulariæ. Fourcr., Entom. par., t. I, p. 27, 1.
Anthrenus pimpinellæ. Fabr. Syst. entom., p. 61, 1. — Id. Syst. Eleuth., t. I, p. 106, 1. — Oliv., Ent., t. II, n° 14, p. 7, 1, pl. 1, fig. 4 — Herbst, Natursyst., t. VII, p. 330, 4, pl. 115, fig. 4, D. — Illig., Kaef. Preuss., p. 398, 2. — Payk, Faun. suec., t. II, p. 1, 1. — Gyllenh., Ins. suec., t. I, p. 114, 2. — Schoenh., Syn. Ins., t. I, p. 114, 2. — Sturm, Deutsch. Faun., t. II, p. 125, 2. — Duftsch., Faun. austr., t. III, p. 25, 1. — Steph. Illustr., t. III, p. 130, 5. — Id. Man., p. 144, 1164. — Heer, Faun. col. helv., p. 440, 2. — Kuster, Kaef. Eur., 1, 28 — Erichs., Naturg., t. III, p. 454, 2. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 401.

Long. 0m,0028 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 1/4). — Larg. 0m,0018 à 0m,0022 (4/5 l. à 1 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire : revêtue d'écaillettes blanches ou en partie d'un rouge de brique, constituant une bordure au côté interne de chaque œil et une ligne médiane parfois réduite à quelques taches ou écaillettes. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'au tiers environ des côtés du prothorax ; de 11 articles, d'un rouge brun, ou d'un brun rouge. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire, jusqu'au tiers environ

des côtés : en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson ; noir, ou en partie revêtu sur le disque d'écaillettes de même couleur ; paré de chaque côté d'une large bordure, de deux bandes transverses, de deux taches basilaires, et d'un trait sur la ligne médiane, formés par des écaillettes colorées : chaque bordure, d'un roux orangé, marquée de taches blaches, couvrant le septième externe de la base et le bord antérieur jusqu'au niveau du bord interne des yeux, enclosant vers la moitié de sa longueur une tache noire ponctiforme, ordinairement marquée d'un point noir plus petit, au milieu de son bord antérieur : les bandes, grêles, ordinairement d'un roux orangé, étendues d'une bordure à l'autre : la bande antérieure bifestonnée en arrière, avancée dans son milieu jusqu'au bord antérieur : la seconde bande transverse, située vers les trois cinquièmes de la longueur du segment : les deux taches basilaires, bordant chaque côté de la partie scutiforme de la base : le trait, blanc, prolongé sur la ligne médiane de la 1re à la 2e bande transverse. *Ecusson* petit, noir. *Elytres* légèrement arquées sur les côtés jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble ; très-médiocrement convexes ; noires, recouvertes en parties d'écailles de même couleur, parées sur leurs trois cinquièmes postérieurs d'une bordure suturale d'un rouge de brique ou d'un roux orangé, graduellement moins étroite vers l'extrémité, et chacune d'une bande transversale et de quatre taches blanches, et de quelques signes d'un roux orangé : la bande remontant antérieurement jusqu'à l'épaule, couvrant après le calus du sixième, ou un peu plus, aux deux cinquièmes de leur longueur, transverse sur les trois cinquièmes externes de leur largeur, moins développée à son côté interne et obliquement avancée jusqu'à l'écusson : couvrant environ le quart antérieur de la suture ; anguleusement avancée en devant, et bidentée en arrière sur les trois cinquièmes externes de leur largeur, ordinairement liée par la dent externe de son bord postérieur à une tache blanche située près de la suture aux trois septièmes de leur longueur, et enclosant avec cette tache, un espace ovale, noir, juxta-sutural ; liée ou presque liée par une dent de son bord postérieur à une autre tache blanche située près du bord latéral, vers les quatre septièmes de leur longueur, et enclosant avec celle-ci un espace noir.

ovalaire, juxta-marginal : les deux taches blanches postérieures situées aux cinq sixièmes ou un peu moins de leur longueur, constituant avec leurs pareilles une rangée transversale à peine arquée en devant : la tache interne joignant la bordure suturale, en forme d'accent circonflexe ou de triangle élargi : la tache externe, liée au bord latéral, séparée de la précédente par une bande d'un rouge de brique ou d'un roux orangé, bordant d'abord le bord externe depuis les quatre septièmes de leur longueur, puis obliquement dirigée vers l'angle sutural, moins étroite entre les deux taches qu'elle sépare. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré. *Ventre* marqué de chaque côté des 2e à 5e arceaux d'une tache obtriangulaire noire : le 1er, souvent marqué de noir de chaque côté, et ordinairement de deux lignes noires, sur l'endroit sur lequel reposent les tarses : le dernier arceau marqué, sur sa partie médiane, d'une bande longitudinale noire, plus large en arrière qu'en avant. *Cuisses* noires, revêtues d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré. *Tibias* et *tarses* d'un rouge brun ou d'un brun rouge.

Cette espèce est commune dans les environs de Lyon, sur les fleurs, principalement sur les ombelles. On la trouve dans toutes les provinces de la France.

Obs. Le dessin du prothorax et des élytres et la teinte des écaillettes colorées, se modifient nécessairement suivant l'état de fraîcheur des individus. Les taches blanches des bordures latérales du prothorax varient dans leur nombre et leur développement : les deux taches situées après le bord postérieur de la bande des élytres sont ou non liées à cette bande, etc.

Néanmoins, cette espèce est toujours facile à distinguer de l'*A. scrophulariæ* par la bordure suturale rouge des élytres, nulle en devant et non biramifiée sur ses quatre cinquièmes postérieurs : par ses élytres parées d'une bande transversale blanche très-développée à son côté externe et deux taches postérieures, au lieu d'offrir chacun trois bandes transversales ; par les bordures latérales du prothorax unies par des bandes transverses d'un rouge orangé, etc.

Chez des exemplaires provenant des environs de Constantinople, la bande transversale blanche des élytres est moins anguleuse en devant

sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur; elle couvre à son côté interne jusqu'à la moitié de leur longueur, en laissant une tache suturale commune, noire, plus ou moins nette; la tache juxta-marginale antérieure est plus développée, située un peu plus en arrière (des quatre septièmes aux deux tiers). De tels individus sembleraient à première vue constituer des types spécifiques (*A. incertus*): mais ne peuvent être considérés que comme une variation du dessin normal de l'*A. pimpinellæ*.

On trouve en Algérie des exemplaires dont la bande transversale blanche des élytres couvre, après le calus, du sixième à la moitié de leur longueur, laissant entre elle et sa pareille une tache suturale commune, noire, ovale, couvrant du sixième à la moitié de leur longueur; dont les élytres offrent une bordure basilaire d'un roux fauve, étendue à peu près sur toute leur largeur, et divers signes de même couleur, entre la bande transversale et les deux taches blanches; dont le premier arceau ventral, enfin, n'offre pas de tache noire sur les côtés. De tels individus qui sembleraient, par les différences, constituer une espèce nouvelle (*A. dorsatus*), ne sont vraisemblablement qu'une variété de l'*A. pimpinellæ*.

A cette dernière variété de l'*A. pimpinellæ*, se lie la suivante:

Anthrenus Isabellinæ: Küster. *Prothorax paré de chaque côté d'une large bordure variée de rouge de brique et de blanc, marquée d'une tache ponctiforme noire; noir entre ces bordures et paré de deux bandes transverses et de deux taches basilaires, rousses. Elytres tantôt noires, parées chacune d'une bande transversale blanche, couvrant, après le calus, et jusqu'au quart interne de leur largeur, du sixième aux trois septièmes de leur longueur; de quatre ou cinq taches et de divers signes, blancs: les deux taches antérieures, situées un peu après la moitié: l'une, juxta-suturale: l'autre, juxta-marginale; tantôt d'un blanc flavescent, parées chacune d'une ou de deux taches blanches postérieures et de deux taches noires basilaires.*

Long. $0^{m},0033$ (1 l. 1/2); — Larg. $0^{m},0022$ (1 l.).

Patrie: L'Espagne et l'Algérie, la Lozère (Reiche).

Obs. Dans l'état que nous considérons comme normal, les élytres offrent : 1° liées à la moitié interne de sa base, trois courtes lignes cendrées ou blanchâtres; 2° une bande transversale blanche, remontant sur les côtés jusqu'à la suture, couvrant après le calus et jusqu'au quart interne de leur largeur, du sixième aux trois septièmes ou à la moitié de leur longueur, obliquement raccourcie d'arrière en avant sur leur partie interne et remontant vers l'écusson, laissant entre elle et leur pareille une tache suturale noire, triangulaire : cette bande unianguleuse sur les trois cinquièmes externes de leur bord antérieur: 3° trois taches blanches ponctiformes, situées un peu après la moitié de leur longueur : l'une, juxta-suturale: l'autre, juxta-marginale, liées ou presque liées à la bande transversale : l'interne enclosant entre elle et le bord externe une tache noire: 4° trois ou quatre lignes longitudinales d'un roux blanchâtre ou d'un blanc roussâtre ; 5° deux taches blanches : l'une aux cinq sixièmes de leur longueur, voisine de la suture : l'autre, un peu plus postérieure, souvent moins apparente, voisine du bord externe, séparées de la précédente, par le prolongement de l'une des lignes, d'un roux blanchâtre, précitées.

Dans cet état, que paraît n'avoir pas connu M. Küster, l'*A. Isabellinus* a tant d'analogie avec l'*A. pimpinellæ*, qu'elle paraît n'en être qu'une variété. Elle en diffère par la bande transversale plus développée dans sa longueur, et offrant surtout ce développement jusqu'au quart interne de sa largeur : par les taches antérieures situées un peu plus en arrière ; par les lignes d'un roux blanchâtre existantes entre la bande transversale et les taches postérieures : par le premier arceau ventral sans tache noire sur les côtés.

Chez d'autres individus, les parties rousses ou roussâtres du prothorax et des élytres passent au blanc sale ou flavescent, la bande transversale prend un plus grand développement, les taches et lignes qui la suivent se dilatent et s'unissent, et les élytres finissent par se montrer couvertes d'écaillettes d'un blanc flavescent, parées chacune d'une à trois taches blanches : la 1re moins petite, située aux cinq sixièmes de leur longueur, près de la suture : la 2e, une plus postérieure, voisine du bord externe, souvent peu apparente : la 3e souvent nulle, ponctiforme, à l'angle sutural : les écaillettes d'un blanc flavescent

laissent généralement à la base une tache scutellaire et sur chacune deux taches, noires : sur celle-ci, on voit des traces plus ou moins marquées, rousses ou blanchâtres, des courtes lignes basilaires de l'état normal.

A cette variation se rapporte :

Anthrenus Isabellinus. Kuster, Kaef. Eur., 13, 38.

5. Anthrenus Goliath ; Saulcy.

Prothorax noir, paré de chaque côté d'une bordure blanche et d'un rouge de brique, subparallèle, couvrant les deux cinquièmes externes de la base et marquée d'un point noir : noté de deux taches basilaires et ordinairement de deux lignes transverses, d'un blanc sale ou d'un roux de brique. Elytres noires, souvent ornées postérieurement d'une étroite bordure suturale d'un rouge de brique, et chacune d'une bande transversale et de deux taches postérieures, d'un blanc sale ou flavescent : la bande couvrant, après le calus, du sixième à la moitié, remontant jusqu'à l'écusson, couvrant, au quart interne, du cinquième à la moitié de leur longueur, liée à une tache ponctiforme blanche à chacun de ses angles postérieurs. Ventre blanc : 2e à 5e arceaux marqués de chaque côté d'une tache noire : le 5e noir sur sa partie médiane.

Anthrenus Goliath. Saulcy (*ægyptus*, Olim).

Long. 0m,0045 à 0m,0052 (2 l. à 2 l. 1/3). — Larg. 0m,0033 (1 l. 1/2).

Corps ovalaire. *Tête* noire, garnie ou revêtue d'écaillettes d'un blanc sale. *Antennes* de 11 articles : prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax ; de 13 articles, d'un rouge roux ou d'un rouge brun. *Prothorax* sinué par le sillon antennaire jusqu'au tiers environ de ses côtés : en angle dirigé en arrière au-devant de l'écusson : noir, revêtu de chaque côté d'une bordure latérale surchargée d'écaillettes blanches et d'un rouge de brique, couvrant les deux neuvièmes de la base, avancée jusqu'au bord antérieur sur une largeur presque égale : marquée sur son milieu d'un point noir ou brun ; paré de deux bandes transverses, étendues d'une bordure latérale à l'autre, et de deux taches

basilaires, d'un rouge de brique ou en partie blanches. Les bandes, souvent confuses ou peu distinctes : l'antérieure, contiguë au bord antérieur : la postérieure, vers la moitié de sa longueur : les taches situées sur les côtés de la partie prolongée en arrière de la base. *Ecusson* petit, obscur. *Elytres* subparallèles depuis le sixième jusqu'aux trois quarts de leur longueur, obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble : médiocrement convexes; parées sur leur seconde moitié d'une bordure suturale d'un rouge de brique, étroite et souvent peu apparente, et chacune d'un trait basilaire, d'une bande transversale postérieurement liée à deux taches ponctiformes, de deux taches postérieures, blanches, et de diverses taches d'un rouge de brique : le trait longitudinal, naissant des deux septièmes ou du tiers interne de la base, et lié à la bordure transversale : celle-ci, remontant jusqu'à l'épaule près du bord externe ; couvrant , après le calus, du sixième à la moitié de leur longueur, remontant à son côté interne jusqu'à l'écusson, couvrant, après celui-ci, le sixième ou le cinquième de la suture ; couvrant, au quart interne de leur largeur, du cinquième à la moitié de leur longueur : cette bande, peu ou pas sensiblement anguleuse sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur ; liée par son angle postéro-interne à une tache ponctiforme, et par son angle postéro-externe, à une autre tache, avec laquelle elle enclôt une tache marginale ponctiforme noire : des deux taches postérieures blanches : l'interne, moins petite, liée à la bordure suturale, vers les quatre cinquièmes de leur longueur : l'autre plus petite, un peu plus postérieure, liée au bord externe ; souvent marquées, en outre, d'un petit point blanc à l'angle sutural ; parées de quelques petites taches d'un rouge de brique sur les trois cinquièmes externes de la base ; de quelques autres, sur l'espace compris entre la bande transversale et les deux taches postérieures, et d'un trait obliquement longitudinal, entre ces dernières. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes blanches ou d'un blanc sale. *Ventre* marqué d'une tache noire obtriangulaire, sur les côtés des 2e à 5e arceaux : le dernier, noir sur la partie longitudinale médiane. *Cuisses* noires, garnies d'écaillettes blanches. *Tibias* d'un roux fauve. *Tarses* noirs.

Cette espèce habite l'Egypte, l'Algérie (Chevrolat, Reiche, Saulcy).

mais se trouve aussi dans les parties méridionales de la France (Reiche).

Obs. Elle se distingue de toutes les autres, par sa taille moins petite: par le plus grand développement de la bande transversale blanche des élytres, par cette bande n'offrant pas d'avancement auguleux sensible sur les trois cinquièmes externes de son bord antérieur; par les bordures latérales du prothorax moins larges, d'une largeur parallèle, etc.

Quelquefois le premier arceau du ventre semble offrir une petite tache noire sur les côtés.

Anthrenus exilis; Mulsant et Rey. *Prothorax noir, paré de chaque côté d'une bordure, couvrant le quart externe de la base, le tiers externe du bord antérieur, enclosant dans son milieu (excepté souvent à son côté interne) une tache noire subarrondie: cette bordure formée d'écaillettes flaves sur sa moitié antérieure, blanches sur la postérieure; noté d'une petite tache roussâtre de chaque côté de la partie médiane de sa base, et d'une tache blanche vers la partie antérieure de la ligne médiane. Elytres noires, parées chacune d'une tache juxtascutellaire et de trois bandes, souvent interrompues dans leur milieu, formées d'un mélange d'écaillettes blanches et roussâtres. Ventre revêtu d'écaillettes blanches; marqué de chaque côté des 2e à 4e arceaux d'une tache obtriangulaire noire, et d'une bande médiane noire sur la 5e. Tibias et tarses roux.*

Long. 0m,0016 (3/4 l.). — Larg. 0m,0011 (1/2 l.).

Tête noire: garnie d'écaillettes blanchâtres, peu serrées. *Antennes* prolongées environ jusqu'au tiers des côtés du prothorax; de 11 articles, dont les trois derniers forment la massue; brunes. *Elytres* noires, parées chacune d'une tache juxta-scutellaire roussâtre, et de trois bandes transversales souvent interrompues dans leur milieu, surtout les deux dernières: la 1re liée à une bordure marginale roussâtre avancée jusqu'à l'épaule, naissant du quart environ du bord externe et dirigée vers le tiers de la suture, plus développée sur la moitié externe: la 2e transversale, vers la moitié de leur longueur: la 3e vers les quatre cinquièmes, formée de deux taches, rapprochées, l'une de

la suture, l'autre, du bord externe. *Poitrine* revêtue, comme le ventre, d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré. *Cuisses* brunes ou rousses garnies d'écaillettes blanches.

Patrie: L'Algérie, l'Egypte, etc.

Obs. Nous avons vu cette espèce inscrite dans diverses collections sous le nom de *A. minutus* (Parreyss). La trop courte description de cette dernière espèce, décrite par Erichson, se rapporterait assez bien à notre insecte; mais le naturaliste de Berlin place son *A. minutus* après son *claviger* (*fuscus*, Oliv.), dont les antennes réduites à cinq articles offrent le dernier allongé et graduellement renflé en massue. Notre *A. exilis* ne peut dont pas être le *minutus* d'Erichson, à moins que cet auteur n'ait eu sous les yeux qu'un exemplaire incomplet dont il n'ait pas pu vérifier le nombre des articles des antennes.

Nous avons reçu, sous le nom d'*A. minutus*, Parreyss, de taille encore plus petite, un anthrène rapprochée de notre *A. exilis*; mais qui doit constituer une espèce particulière.

Anthrenus liliputianus; Mulsant et Rey. *Prothorax noir, paré de chaque côté d'une bordure formée d'écaillettes blanches, couvrant le quart externe de la base, et au moins le tiers externe du bord antérieur sans tache noire sur son milieu; noté d'une tache d'écaillettes blanches sur la partie médiane de sa base. Elytres variant du noir au brun rougeâtre; parées chacune d'un cercle de deux bandes formées d'écaillettes blanches: le cercle, étendu depuis la suture presque jusqu'au bord externe et depuis la moitié de la base jusqu'aux deux cinquièmes: la 1re bande transversale vers la moitié: la 2e vers les quatre cinquièmes de leur longueur. Ventre revêtu d'écaillettes blanches, peu ou point marqué près du bord antérieur des 2e à 5e arceaux d'un trait transverse noirâtre.*

Long. $0^m,0013$ (3/5 l.). — Larg. $0,^m0010$ (2/5 l.).

Tête noire, revêtue d'écaillettes blanchâtres. *Antennes* prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; de 11 articles dont les trois derniers forment la massue. *Poitrine* et *Ventre* revêtus d'écaillettes blanches ou d'un blanc cendré; le ventre sans taches ou presque sans taches sur les côtés des arceaux. *Pieds* roux. *Cuisses* garnies d'écaillettes blanchâtres.

Patrie: L'Egypte.

A la même section A. appartienent les espèces suivantes:

Anthrenus albidus; Brullé. *Prothorax et élytres parfois entièrement revêtus d'écaillettes blanches: le prothorax marqué sur sa partie médiane antérieure d'une tache obtriangulaire, tantôt d'un roux orangé, tantôt noire. Elytres tantôt ornées chacune d'une tache humérale, de deux taches opposées ou d'une bande transversale vers le tiers, d'une autre bande vers les deux tiers et d'une tache subapicale externe, d'un roux ou jaune orangé, tantôt avec les diverses parties noires ou obscures, séparées par trois bandes blanches. Ventre revêtu d'écaillettes blanches: 2e à 5e arceaux marqués sur la moitié antérieure de leurs côtés d'une tache noire: le dernier, avec la partie médiane noire. Tibias d'un rouge brun.*

Anthrenus albidus. Brullé, Exp. sc. de Morée, t. III, p. 164. 262.

Long. 0m,0028 à 0m,0039 (1 l. 1/2 à 1 l. 3/4).

Patrie: La Grèce.

(Var. d). Quelquefois tout le dessus du corps est revêtu d'écaillettes blanches

Anthrenus proteus, var. *Senex*. Kraatz, Berl. Entom. Zeitschr. 1857, p. 147. Var. C (*Senex*).

(Var. c). Semblable à la var. d, avec une tache humérale d'un flave roux sur chaque élytre

(Var. b). Offrant de plus que dans la var. c. une tache sur la partie antéro-médiane du prothorax d'un flave roux ou flave orangé et divers signes de même couleur sur les élytres: 1° une tache huméra; 2° deux taches ponctiformes: l'une liée aux deux septièmes de la suture: l'autre au tiers du bord externe; 3° une bande un peu obliquement transversale dirigée des trois cinquièmes de la suture aux deux tiers du bord externe: cette bande formée de quatre taches, ou plus moins incomplètes

Kraatz, l. c., var. b (*A. albidus*, Brullé).

Chez d'autres individus qui n'ont pas passé sous nos yeux, et qui seraient peut-être l'état normal de cette espèce, les écaillettes d'un flave ou jaune roux passent au brun ou au noir, les signes qu'ils forment prennent plus d'extension, et le prothorax est revêtu d'écaillettes blanches avec une tache obtriangulaire noire sur sa partie antéro-médiaire et les élytres sont noires, parées de trois bandes d'écaillettes blanches.

Anthrenus proteus. Kraatz, l. c. (*A. proteus*).

Anthrenus molitor; Aubé. *Noire, mais entièrement revêtue d'écaillettes d'un blanc jaunâtre. Ventre sans taches noires sur les côtés. Antennes prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; de* 11 *articles, dont les trois derniers forment la massue; noires, avec la tige parfois moins obscure.*

Anthrenus molitor. Aubé, Ann. de la Soc. entom. de Fr., 1850, p. 335. 46.

Long. 0m,0022 (1 l.). — Larg. 0,0016 (3/4 l.).

Patrie : L'île de Crète, Candie (Chevrolat), Blidah (Reiche).

Anthrenus ochraceus; Reiche. *Noire; revêtue en dessus d'écaillettes d'un jaune d'ocre, passant au flave pâle sur les côtés du prothorax et des élytres; revêtue en dessous d'écaillettes blanches ou d'un blanc légèrement cendré sur la poitrine et sur la base du ventre, passant ensuite au blanc flave et au jaune pâle. Ventre sans taches noires sur les côtés. Antennes prolongées jusqu'au tiers des côtés du prothorax; noires ou brunes; de* 11 *articles, dont les trois derniers forment la massue.*

Anthrenus ochraceus, Reiche.

Long. 0m,0022 (1 l.). — Larg. 0m,0016 (3/4 l.).

Patrie : La Syrie, (Reiche).

Obs. Le dernier arceau du ventre de l'exemplaire qui a passé sous nos yeux offre deux entailles à son bord postérieur.

6. **Anthrenus verbasci**; LINNÉ.

Prothorax revêtu d'écaillettes d'un roux flave, paré d'une tache antéscutellaire et d'une bordure latérale blanches : chacune de celles-ci ordinairement étroite sur les côtés, et couvrant, sur son tiers postérieur, le quart externe de la base. Elytres revêtues d'écaillettes d'un roux jaune ou flave, et parées de trois bandes transversales d'un blanc cendré : les espaces séparant les bandes, souvent en partie noirs. Dessous du corps revêtu d'écaillettes d'un blanc cendré ou grisâtre : 2e à 5e arceaux du ventre marqués sur la moitié antérieure de leurs côtés, d'une tache noire ordinairement roussâtre à son côté interne : le 5e marqué d'un point apical noir. Tibias et tarses noirs.

Byrrhus verbasci. LINNÉ, Syst. nat., 12e édit., t. I, p. 568, 3.
L'*Anthrène amourette*. GEOFFR. Hist. abr., t. I, p. 115, 2.
Anthrenus florilegus. FOURCR., Entom., Paris, t. I, p. 27, 2.
Anthrenus varius. FABR., Entom. syst., t. I, 2, p. 264, 6. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 108, 8.— PANZ., Faun. germ., 100, 3.— ILLIG., Kaef. Preuss., p. 399. 3, *a*. — STURM, Deutsch. Faun., t. II, p. 127, 3. — DUFSCH., Faun. austr. t. III, p. 27, 4. — STEPH., Illustr., t. III, p. 130. — Id. Man., p. 144, 1162. — ERICHS., Naturgesch., t. III, p. 455, 3. — KUSTER, Kaef. Eur., 10, 46. — WOLLAST., Ins. mader , p. 205, 162. — L. REDTENB., Faun., austr., 2e édit., p. 401.
Anthrenus verbasci. OLIV., Entom., t. II, n° 14, p. 7, 2, pl. 1, fig. 2. — PAYK., Faun. suec., t. II, p. 4, 4. — LATR., Hist. nat., t. IX, p. 219, 3. — Id. Gen., t. II, p. 39, 2. — GYLLENH., Ins. suec., t. I, p. 163, 4. — HEER, Faun. col. helv., p. 441, 5.

Long. 0,0018 à 0,0033 (4/5 l. à 1 l. 1/2). — Larg. 0m,0013 à 0m,0022 (3/5 l. à 1 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire, revêtue d'écaillettes d'un roux flave ou d'un jaune roux. *Antennes* de 11 articles; prolongées jusqu'aux deux cinquièmes ou trois septièmes des côtés du prothorax; noires. *Prothorax* sinué sur les côtés jusqu'aux trois septièmes environ de ses côtés, anguleusement prolongé en arrière au-devant de l'écusson; noir, revêtu sur les côtés d'une bordure couvrant le quart externe au moins de la base et plus du tiers externe du bord antérieur, formée d'écaillettes blanches exté-

rieurement et sur sa moitié ou sur son tiers postérieur, et garnie d'écaillettes d'un roux flave ou d'un jaune roux moins rapprochées ou en partie nulles sur le reste, parfois marquée d'un point noir sur son milieu; paré d'une tache anté-scutellaire blanche; tantôt presque entièrement revêtu d'écaillettes d'un roux flave sur le reste de sa surface, tantôt en partie noir sur son disque, avec une ligne d'un roux flave, sur la moitié antérieure de sa ligne médiane. *Ecusson* petit. *Elytres* presque parallèles ou faiblement arquées en dehors, depuis le sixième jusqu'aux deux tiers de leurs côtés, obtusément arrondies, postérieurement, prises ensemble; médiocrement convexes; noires, revêtues d'écaillettes d'un jaune roux ou d'un roux flave couvrant la base, l'extrémité, et formant deux bandes transversales : ces parties d'un jaune roux souvent en partie dénudées ou marquées de taches noires; ornées chacune de trois bandes onduleuses blanches ou d'un blanc cendré : la 1re, naissant du quart du bord externe et remontant vers l'épaule et vers l'écusson : la 2e, naissant de la suture, vers la moitié de leur longueur : aboutissant, plus en arrière; au bord externe : la 3e, située vers les quatre cinquièmes ou un peu plus de leur longueur : la 1re, arquée en arrière, paraissant variablement composée de deux à quatre taches unies, parfois interrompue sur son tiers interne : la seconde, paraissant variablement composée de trois ou quatres taches, anguleuse en devant sur son quart interne, anguleuse en arrière vers la moitié de sa largeur. *Dessous du corps* revêtu d'écaillettes d'un blanc grisâtre. *Ventre* marqué de chaque coté, des deuxième à cinquième arceaux, d'une tache noire extérieurement, ordinairement d'un jaune roussâtre au côté interne, plus large que longue, ne couvrant que la moitié antérieure des côtés de chaque arceau : le dernier, marqué d'une tache noire, ou noire et rousse sur le milieu de son bord postérieur; souvent échancré dans ce point. *Pieds* noirs : cuisses revêtues d'écaillettes blanchâtres.

Cette espèce habite toutes les parties de la France. On la trouve sur les ombelles et sur diverses autres fleurs. Elle n'est que trop commune dans les collections d'insectes, dont sa larve est la plus redoutable ennemie.

Obs. Le dessin du dessus de son corps varie : souvent les bordures la-

térales du prothorax n'offrent point de point noir, ou n'en offrent qu'une trace plus ou moins faible; d'autres fois ce point est bien marqué.

Dans l'état qui semble normal, les élytres ont quatre bandes d'un jaune roux : la 1re basilaire, étendue depuis l'écusson jusqu'au calus : la 4e, apicale : les deux autres transversales : ces bandes alternant avec trois bandes transversales blanches ou d'un blanc cendré; mais souvent les bandes d'un jaune roux laissent plus ou moins apparente la couleur foncière noire (var. β).

Anthrenus verbasci, Oliv., Encycl. méth., t. IV, p. 151, 2.

D'autres fois les écaillettes d'un jaune roux ne forment qu'une bordure plus ou moins grêle aux bandes blanches des élytres, et la majeure partie de l'espace compris entre ces dernières est noir. Dans ce cas, la bande basilaire d'un jaune ou flave roux ne dépasse pas ordinairement la moitié interne de chaque élytre (var. γ).

Anthrenus museorum. Oliv., Encycl. méth., t. IV, p. 151, 3. — Id. Entom., t. II, n° 14, p. 7, 2 (suivant l'insecte typique de la collection d'Olivier, conservé dans celle de M. Chevrolat). — (La planche 1, fig. 2, a-d, ne répond pas à la description.)

Anthrenus festivus. (Musée de Berlin), suivant Erichson, Naturg., t. III, p. 458).

Plus rarement les écaillettes d'un blanc sale ou cendré couvrent la majeure partie des élytres, constituent trois bandes plus développées, plus déformées et moins nettement limitées, et les parties d'un flave roussâtre sont plus restreintes; le fond noir des élytres est à peu près entièrement voilé; les taches noires des côtés du ventre sont plus petites, peu rousses à leur côté interne. Les dernières ou les deux dernières et celle de la partie médiane du dernier arceau sont même parfoi nulles (var. δ).

Les écaillettes roussâtres varient du jaune roux ou du roux orangé au flave roussâtre; elles pâlissent plus ou moins suivant les circonstances ou les usages de la vie, et se distinguent alors moins nettement des écaillettes blanches ou d'un blanc cendré.

Quelquefois le ventre offre des taches rousses de chaque côté de la ligne médiane des 2e à 4e arceaux.

Malgré ses diverses variations, cette espèce se distingue assez nettement des précédentes, ayant comme elle 11 articles aux antennes, par ces organes moins courts; par le dessin des élytres; par son ventre grisâtre ou d'un blanc grisâtre, offrant sur les côtés des 2e à 5e arceaux du ventre des taches noires, extérieurement ordinairement roussâtres à leur côté interne, ne couvrant que la moitié antérieure des côtés de chaque arceau, habituellement plus larges que longues, et par le dernier arceau marqué seulement d'un point noir. Ce dernier arceau du ventre est ordinairement échancré ou entaillé dans le milieu de son bord postérieur, surtout chez les ♀ ; d'autres fois il se termine en angle très-ouvert. La tache apicale s'allonge quelquefois en une ligne médiane obscure étroite et à peine avancée jusqu'au bord antérieur.

Suivant Erichson, l'*A. pictus* de Germar (Magaz., t. I, p. 121, 9), serait une variété de l'*A. verbasci*, fondée sur des individus d'une taille moins petite ou plus avantageuse, offrant les deux bandes des élytres interrompues de manière à constituer sur chaque étui sept taches isolées, et dont les écaillettes blanches du prothorax couvrent entièrement les côtés de ce segment, en enclosant une tache jaune.

La larve de l'*A. verbasci* est le plus redoutable fléau des collections d'insectes, et, dans nos pays, c'est à cette espèce que s'appliquerait, avec le plus de raison, le nom d'*A. museorum*. En voici la description :

Corps subelliptique *Tête* inclinée, convexe; livide, roussâtre; garnie de poils couchés, de même couleur; parsemée sur sa surface et plus densement hérissée sur les côtés, de soies plus longues de même couleur. *Labre* brun ou brun noir. *Mandibules* peu saillantes dans le repos au-delà du labre; obtusément terminées à l'extrémité; noires à celle-ci, roussâtres à la base. *Mâchoires* à deux lobes : l'interne, corné et incourbé à son extrémité. *Palpes maxillaires* coniques, de trois articles : le premier plus court. *Menton* plus long que large. *Palpes labiaux* de deux articles. *Antennes* moins avancées que les mandibules dans le repos ; de quatre articles : le 1er court, les 2e et 3e cylindriques : le 2e près d'une fois moins long que le 3e : le 4e conique, ordinairement terminé par une petite soie. *Ocelles* peu apparents, au nombre de six de chaque côté. *Corps* composé de douze anneaux ; graduellement élargi jusqu'au sixième, progressivement rétréci ensuite ; médiocrement convexe; presque entièrement

semi-corné et ordinairement d'un brun de poix sur le premier arceau; marqué d'une bande transversale de même nature et de même couleur sur le dos des neuf arceaux suivants, membraneux et d'un blanc flavescent sur les intersections des arceaux, les côtés et le dessous du corps: les trois segments thoraciques portant chacun en dessous une paire de pieds: le prothoracique presque aussi grand que les deux suivants réunis, garni à son bord antérieur de poils dirigés en avant, et de soies plus grossières relevées: les 2e et 3e arceaux un peu plus grands que les suivants, hérissés à leur bord antérieur de soies relevées assez grossières: les trois arceaux suivants hérissés de soies semblables: les 7e, 8e et 9e arceaux munis de chaque côté d'un faisceau de poils relevés sur le dos d'une manière convergente avec leurs pareils, de manière à former avec ceux-ci un angle dirigé en arrière: chacun de ces faisceaux susceptibles de se relever et de s'épanouir en éventail, sous la volonté de l'animal: les poils de ces faisceaux paraissant, à un fort grossissant, composés de pièces obtriangulaires ajoutées bout à bout, et terminées par un renflement lancéolé. *Dessous du corps* membraneux; d'un blanc flavescent; garni au bord postérieur des arceaux de poils sétiformes de même couleur, moins longs et moins grossiers que ceux du dessus, hérissés, chez les trois arceaux thoraciques, couchés et dirigés en arrière chez les autres. *Pieds* d'un blanc flavescent: composés de quatre pièces : la hanche, la cuisse, le tibia et un tarse onguiforme: la cuisse et le tibia garnis de poils fins à leur côté interne. *Stigmates* au nombre de neuf paires.

Latreille (*Nouv. Dict.* t. II, p. 161) et Ericshon (*Naturg.*, t. III, p. 456) ont dit quelques mots de cette larve.

On a proposé divers moyens pour préserver les collections entomologiques de ses ravages. Une des premières précautions à prendre, consiste à passer au nécrentome (1) les insectes provenant des divers

(1) Les nécrentomes varient de forme. Ils consistent ordinairement en une boîte cylindrique de fer-blanc capable d'être très-exactement fermée par le couvercle. On place dans cette boîte des rondelles de liége disposées en étagères, sur lesquelles sont piqués les insectes. Quand on veut s'en servir on place le nécrentome dans une marmite pleine d'eau bouillante. La chaleur de cette eau élève bientôt la température de celle de la boîte de manière à faire périr les larves et même les germes contenus dans les œufs parasites qui s'y trouvent.

envois qui nous sont adressés. Quant aux autres soins à employer, ils se réduisent à avoir des boîtes, des cartons et des meubles fermant exactement, à faire des visites fréquentes, à placer dans chaque cadre un godet contenant du coton imbibé d'huile de houille ou de dissolution d'acide phénique, qu'on a soin de renouveler de temps en temps.

Près de l'*Anthrenus verbasci* vient se placer l'espèce suivante :

Anthrenus signatus; Erichson. *Prothorax paré de chaque côté d'une bordure latérale couvrant le tiers externe de la base et marquée d'un point noir, et d'une bordure basilaire, blanches; en partie noir au-devant de celle-ci, roussâtre sur le reste. Elytres parées d'une bordure suturale d'un roux de brique et chacune de trois bandes d'un blanc cendré : l'antérieure plus développée, remontant vers l'écusson : la 2e formée de trois taches onduleuses : la 3e interrompue ou formée de deux taches : ces bandes laissant la moitié externe de la base et deux bandes, noires, parsemées d'écaillettes roussâtres. Ventre garni d'écaillettes cendrées; marqué, sur la moitié antérieure des 2e à 5e arceaux, d'une tache obtriangulaire noire : le dernier, noir sur sa partie longitudinale médiane. Tibias et tarses d'un rouge brun.*

Anthrenus signatus. Erichson, Naturgesch, t. III, p. 456, 4.

Long. $0^{m},0028$ à $0^{m},0033$ (1 l. 1/4 à 1 l. 1/2). — Larg. $0^{m},0018$ à $0^{m},0022$ (4/5 l. à 1 l.).

Patrie : L'Autriche.

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec l'*A. verbasci*, surtout avec les exemplaires de celle-ci dont les bandes blanches sont séparées par des espaces noirs; mais chaque bordure latérale du prothorax, formée par des écaillettes blanches ou d'un blanc cendré, s'avance d'arrière en avant, sur une largeur presque égale jusque près du bord antérieur, près duquel elle est roussâtre, et chacune de ces bordures est marquée d'un point noir. Le prothorax au lieu d'avoir une tache blanche anté-scutellaire est paré d'une bordure basilaire blanche, grêle, servant à unir les deux bordures latérales. Les élytres sont parées d'une bordure suturale d'un rouge ou roux de brique; leur bande an-

térieure blanche ou d'un blanc cendré, couvre la moitié interne de la base, presque le quart antérieur de la longueur vers la suture, et du huitième au quart de la longueur près du bord externe où elle se lie à une bordure roussâtre avancée jusqu'à l'épaule : cette première bande est entremêlée de quelques écaillettes roussâtres, et son développement près de la base semble formé par la réunion de diverses taches contiguës : la 2e bande blanche ou blanchâtre est onduleuse et obliquement transversale, formée de trois taches unies : l'une, subponctiforme, liée à la bordure suturale, un peu avant la moitié de leur longueur : la 2e, de grosseur à peu près égale, liée par son angle antéro-interne à l'angle postéro-externe de la précédente : la 3e un peu obliquement transverse, couvrant des quatre septièmes aux deux tiers de leur longueur et la moitié externe au moins de chaque étui : la 3e interrompue dans son milieu, ou plutôt formée de deux taches blanches : l'une juxta-suturale ; l'autre, juxta-marginale : l'extrémité est roussâtre : le reste de chaque élytre est noir, parsemé de quelques écaillettes roussâtres : les parties noires couvrent la moitié interne de la base et forment deux bandes transversales : l'une, entre la 1re bande blanche et la 2e ; l'autre, entre celle-ci et les deux taches blanches subapicales. Le dessous du corps est revêtu d'écaillettes : les postépisternums sont blancs, marqués d'une tache d'un roux orangé. Le ventre est revêtu d'écaillettes cendrées, ordinairement marqué sur les côtés des 1er et 2e arceaux d'une tache obtriangulaire plus blanche : les 2e à 5e arceaux offrent chacun sur les côtés une tache noire obtriangulaire, petite sur le 2e arceau, ne dépassant pas la moitié antérieure sur les autres : le dernier marqué d'une bande longitudinale médiane noire. Les tibias et les tarses sont d'un rouge brun ou brunâtre.

7. **Anthrenus museorum**; Linné.

Prothorax noir, paré de chaque côté d'une large bordure, blanche postérieurement, d'un cendré roussâtre et moins garnie antérieurement, parfois marquée d'un point noir ou obscur ; orné d'une tache anté-scutellaire blanche. Elytres revêtues d'écaillettes noires, parsemées d'écaillettes d'un cendré fauve et ordinairement ornées de trois bandes transversales et d'une tache juxta-scutellaire, formées d'oreillettes semblables, en partie non con-

tiqués. Ventre revêtu d'écaillettes d'un blanc grisâtre, marqué sur la moitié antérieure des côtés des 2e à 4e arceaux, d'une petite tache obscure, isolée du bord latéral : le dernier, marqué d'une tache apicale obscure. Tibias et tarses roux ou d'un roux fauve.

Dermestes museorum. LINN., Faun suec., p. 145. 130. — DE GEER., Mém. t. IV, p. 203. 7, pl 8, fig. 1-14.
Byrrhus museorum. LINNÉ, Syst. nat., 12e édit., t. I, p. 568, 2.
Anthrenus museorum. FABR., Syst. entom., p. 61. 3. — Id. Syst. eleuth., t. I, p 103. 5. — HERBST, Naturg , t. VII, p. 329. 3, pl. 115, fig. 3. — LATR., Hist. nat., t. IX, p. 219, 4. — GYLLENH, Ins. suec., t. I, p. 162, 3.— ZETTERST., Faun. lapp., p. 134. 1. — Id. Ins. lapp., p 94. 1. — STEPH., Illustr., t. III., p. 129, 2. — HEER, Faun. col. helvet., p. 441, 4. — ERICHS., Naturg., t. III, p. 457, 5. — KUSTER, Kaef. Europ., 10, 49.
Anthrenus verbasci. PANZ., t. IX, p. 100. 2? — STURM., Deutsch. Faun., t. II, p. 129. 4, pl. 37. — DUFTSCH., Faun. aust., t. III, p. 27. 5.
Anthrenus varius. ILLIG., Kaef. Preuss. p. 400. Var. γ.

Long. 0m,0022 à 0m,0028 (1 l. à 1 l. 1/4). — Larg. 0m,0013 à 0m,0018 (3/5 l. à 4/5 l.)

Corps ovalaire. *Tête* noire, revêtue d'écaillettes noires; parsemée d'écaillettes cendrées ou d'un cendré roussâtre, plus rapprochées près du côté interne des yeux, où elles forment une sorte de bordure. *Antennes* de huit articles ; prolongées jusqu'à la moitié ou aux quatre septièmes des côtés du prothorax ; d'un brun rouge ou fauve ; à massue de deux articles. *Prothorax* sinué sur les côtés par le sillon antennaire. jusqu'à la moitié (♀) ou aux quatre septièmes (♂) des côtés du prothorax, élargi ensuite en ligne presque droite ; prolongé en arrière au-devant de l'écusson en un angle obtus ou subarrondi, moins large à sa base que le tiers du bord postérieur du segment ; noir, revêtu d'écaillettes d'un cendré grisâtre. constituant une tache anté-scutellaire. et une bordure latérale couvrant chaque tiers externe de la base , cette bordure d'une étendue variable, tantôt plus développée, liée ou presque liée à la base à la bordure anté-scutellaire, un peu graduellement rétrécie d'arrière en avant et couvrant au moins chaque tiers interne du bord antérieur ; tantôt couvrant le tiers externe de la base et à peine plus du quart externe du bord antérieur et profondément échancrée à son bord interne ; offrant quelquefois des écaillettes cendrées consti-

tuant une sorte de ligne longitudinale sur la moitié antérieure de la ligne médiane. *Ecusson* petit, noir. *Elytres* subparallèles depuis le sixième ou le septième de leur longueur jusqu'aux deux tiers, arrondies, prises ensemble postérieurement; médiocrement convexes; recouvertes d'écaillettes noires; ornées chacune de trois bandes transversales, d'une tache juxta-scutellaire transverse et d'une tache apicale ponctiforme, formées d'écaillettes grisâtres, d'un cendré grisâtre ou d'un cendré fauve ou roussâtre, non contiguës : la tache juxta-scutellaire couvrant la moitié interne de la base, liée, par la suture, à la 1re bande : celle-ci, située vers le quart de leur longueur, variable dans son développement, tantôt interrompue près du bord externe, tantôt liée à une tache remontant jusqu'à l'angle huméral, limitée à son côté interne par le calus huméral : la 2e bande située vers la moitié de leur longueur, souvent la plus grêle; la 3e, naissant vers les trois quarts de la suture, graduellement un peu moins développée et dirigée un peu plus en arrière vers le bord postérieur; la tache apicale ponctiforme, située à l'angle sutural; parsemées en outre d'écaillettes de même couleur : celles-ci constituant souvent une tache longitudinale servant à unir la première bande à la seconde, sur le milieu de leur largeur. *Dessous du corps* revêtu d'écaillettes cendrées ou d'un blanc cendré légèrement azuré. *Ventre* marqué de chaque côté des 2e à 5e arceaux d'une petite tache obscure ordinairement isolée du bord latéral et ne dépassant pas la moitié de l'arceau : le dernier ordinairement marqué d'une petite tache noire sur le milieu du bord postérieur; ordinairement échancré dans ce point, au moins chez la ♀. *Pieds* : cuisses d'un roux brun, garnies d'écaillettes cendrées; *Tibias* et tarses roux ou d'un roux fauve.

Cette espèce habite principalement les parties froides et montagneuses. On la trouve à la Grande-Chartreuse sur les ombelles.

Obs. Elle varie beaucoup pour le dessin. Le prothorax offre des bandes latérales formées d'écaillettes blanches et serrées sur la moitié ou le tiers postérieur de sa longueur, d'un cendré roussâtre ou d'un roux flave, moins rapprochées ou en partie nulles sur la partie antérieure : ces bordures ont des dimensions variables, et s'avancent plus ou moins vers la ligne médiane, paraissent tantôt marquées d'une tache poncti-

forme noire, d'autres fois n'en offrent pas de traces. Quelquefois la ligne médiane présente une bande longitudinale formée d'écaillettes roussâtres, tantôt ne dépassant pas la moitié de sa longueur, tantôt prolongée presque jusqu'à la tache anté-scutellaire. Les bandes d'un cendré roussâtre des élytres varient beaucoup dans leur développement ; souvent l'une d'elles ou plusieurs sont incomplètes ou quelquefois à peine indiquées. Les antennes sont tantôt d'un rouge brun ou d'un roux fauve avec la massue noire, tantôt entièrement d'un roux fauve ou d'une teinte rapprochée.

Malgré ces diverses variations, elle se distingue aisément de toutes les espèces françaises précédentes par ses antennes n'ayant que huit articles, ordinairement prolongées un peu plus longuement que la moitié des côtés du prothorax.

Elle a sans doute été confondue, par divers auteurs, avec l'*A. verbasci*, dont elle se rapproche quelquefois, chez les individus dont les bandes des élytres formées d'écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtre sont plus nettement indiquées ; mais elle se distingue de celle-ci, par le sillon antennaire prolongé ordinairement un peu plus longuement que la moitié des côtés du prothorax, au lieu d'atteindre à peine cette moitié ; par ses élytres recouvertes en majeure partie d'écaillettes noires, parsemées ou comme poudrées d'écaillettes d'un cendré fauve ou roussâtre et parées ordinairement de trois bandes formées par des écaillettes semblables : ces bandes très-variables dans leur développement, souvent au moins en partie nulles, et surtout dont les écaillettes sont peu ou pas contiguës ; par le ventre revêtu d'écaillettes d'un blanc cendré ou grisâtre ou légèrement azuré, marqué sur les côtés des 2e à 5e arceaux, de taches obscures plus petites, ordinairement un peu isolées du bord externe, et par ses tibias et tarses roux ou d'un roux fauve.

Il est difficile de dire si l'*A. brevasci* de Fabricius et de quelques autres auteurs se rapporte au *Byrrhus verbasci* de Linné ou aux exemplaires de l'*A. museorum* chez lesquels les trois bandes d'un cendré fauve des élytres sont nettement indiquées.

La larve de l'*A. museorum* paraît se montrer plus fréquemment dans les collections du Nord que dans celles de nos pays.

Elle a été décrite et figurée par de Geer (Mém., t. VI, p. 205, pl. 8.

fig. 1 à 10). Voyez aussi Kollar, Naturg. d. schaed. Insect., p. 403. — Westwood. Introd. to the mod. classif., t. I, p. 160, fig. 14, n° 20. — Erichs., Naturg. d. Ins. deutsch., t. III, p. 458.

8. **Anthrenus fuscus**; Olivier.

Dessus du corps revêtu d'écaillettes noires. Prothorax paré sur les côtés d'une bordure cendrée, couvrant chaque tiers externe de la base, en majeure partie mélangée de taches noires sur sa moitié antérieure. Elytres parsemées de quelques écaillettes roussâtres ou d'un cendré fauve: parées chacune de trois bandes transversales formées d'écaillettes de même couleur: la 1re au quart des côtés, remontant sur la suture jusqu'à l'écusson: la 2e, de la moitié de la suture aux trois cinquièmes du bord externe: la dernière aux quatre cinquièmes: ces bandes souvent incomplètes ou presque nulles. Antennes, tibias et tarses d'un rouge fauve ou testacé.

Anthrenus fuscus. Olivier, Encycl. méth., t. IV, p. 152, 5. — Id. Entom., t. II, n° 14, p. 19, 5, pl. 1, fig. 3 (suivant l'exemplaire typique existant dans la collection de M. Chevrolat). — Latr., Gener. t. II, p. 39, 3.
Anthrenus claviger. Erichs., Naturg., t. III, p. 458, 6. — Kuster, Kaef. Eur. 10, 50.

Long. 0m,0017 à 0m,0028 (3/4 l. à 1 l. 1/4). — Larg. 0m,0012 à 0m,0015 (3/5 l. à 2/3 l.).

Corps ovalaire. *Tête* revêtue d'écaillettes cendrées sur la partie antérieure, au côté interne des yeux et sur une partie du front, marquée de taches noires sur celui-ci, et noire sur le vertex. *Antennes* de cinq articles; prolongées au moins jusqu'à la moitié (♀) ou presque jusqu'aux trois quarts (♂) des côtés du prothorax; d'un roux fauve ou d'un rouge testacé. *Prothorax* élargi d'avant en arrière; sinué latéralement par le sillon antennaire jusqu'à la moitié au moins (♀) ou presque jusqu'aux trois quarts (♂) de ses côtés; prolongé en arrière, au-devant de l'écusson, en un angle obtus, formant à sa base les deux cinquièmes du bord postérieur: noir sur sa partie dorsale, paré sur les côtés d'une bordure formée d'écaillettes cendrées, couvrant au moins chaque tiers externe de sa base ainsi que du bord antérieur: cette bordure, marquée d'une tache ou bande transverse et de quelques autres taches noires

sur la moitié antérieure; à peine orné d'écaillettes cendrées ou d'un cendré fauve constituant une légère bordure sur la partie anguleuse de la base, et parfois une ligne plus ou moins courte sur la ligne médiane. *Ecusson* peu apparent. *Elytres* subparallèles depuis le sixième des côtés jusqu'aux deux tiers; obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement; médiocrement convexes; noires; revêtues d'écaillettes en majeure partie noires ou d'un brun noir; parées chacune ordinairement de trois bandes transversales souvent interrompues et d'une tache juxta-scutellaire formée d'écaillettes cendrées ou d'un cendré fauve ou roussâtre: la 1re bande, naissant vers le quart ou un peu moins de la longueur des côtés, liée un peu plus avant à la suture, et remontant jusqu'à l'écusson en se liant à la tache: la 2e bande, un peu obliquement transversale, de la moitié de la suture, aux trois cinquièmes des côtés: la 3e, transversale, aux quatre cinquièmes ou un peu plus de leur longueur; parsemées en outre de quelques écaillettes de même couleur. *Dessous du corps* noir, revêtu d'écaillettes cendrées ou d'un cendré légèrement azuré ou roussâtre. *Ventre* sans tache ou presque sans tache sur les côtés du 2e arceau; marqué sur les côtés des 3e à 5e arceaux d'une petite tache noire, un peu isolée du bord latéral, et dépassant à peine la moitié antérieure de chaque arceau; marqué d'une tache noire sur la moitié ou le tiers postérieur de la ligne médiane du dernier. *Pieds*: cuisses souvent brunes ou d'un roux brun, garnies d'écaillettes cendrées. *Tibias* et tarses d'un roux ou rouge testacé.

Cette espèce paraît habiter toutes les parties de la France; elle est assez commune sur les fleurs, principalement sur les ombelles.

Obs. Les écaillettes pâles du prothorax et des élytres varient du cendré au fauve testacé.

Dans l'état le plus développé, les élytres sont parées de trois bandes transversales très-marquées, dont la 1re remonte le long de la suture jusqu'à la base sur les côtés de l'écusson, en se confondant avec la tache juxta-scutellaire.

D'autres fois, cette tache reste isolée de la bande antérieure ou se trouve réduite à de faibles traces, ou même n'en offre plus.

Les bandes varient dans leur développement; souvent elles sont interrompues et comme formées de taches ou mouchetures plus ou moins rapprochées (var. β).

D'autres fois, l'une des bandes ou même toutes offrent à peine des traces de leur existence (var. γ).

Enfin, les élytres se montrent quelquefois noires ou d'un noir brun, à peine parsemées d'écaillettes cendrées ou d'un fauve cendré.

Malgré ces variations, cette petite espèce se distingue de toutes les précédentes par ses antennes de cinq articles seulement ; par le dernier article allongé en massue, surtout chez le ♂ ; par le sillon antennaire prolongé presque jusqu'aux trois quarts des côtés du prothorax chez ce dernier sexe.

Genre *Trinodes*, Trinode ; Latreille.

Latreille, Règne anim., 1829, t. IV, p. 513.

Caractères : *Mésosternum* plus large que long ; entaillé en devant pour recevoir la pointe du prosternum. *Yeux* ovalaires. *Front* chargé d'un ocelle sur sa ligne médiane. *Antennes* insérées près de la partie antéro-interne des yeux : de 11 articles : les deux premiers, moniliformes ou globuleux, moins petits que les six suivants : ceux-ci assez serrés : les trois derniers constituant une massue. *Prothorax* élargi d'avant en arrière ; offrant la partie médiane de sa base prolongée en arrière, au-devant de l'écusson ; échancré en arc entre cette partie médiane et les angles postérieurs qui sont dirigés en arrière et embrassant un peu les épaules. *Ecusson* assez grand, très-apparent. *Repli des élytres* rétréci depuis sa partie antérieure jusqu'à l'extrémité de la poitrine, réduit ensuite à une tranche : sa partie antérieure formant d'abord un angle émoussé avec le côté externe des élytres, mais paraissant ensuite former presque la continuation de ceux-ci et s'appliquer contre les côtés de sa poitrine. *Antépectus* non creusé, au moins sur la moitié antérieure de ses côtés, d'un sillon pour loger les antennes. *Prosternum* avancé en mentonnière, voilant les mâchoires et les mandibules. *Premier arceau du ventre* faiblement plus grand, à partir du bord postérieur des hanches, que le 2e. *Hanches postérieures* étendues seulement jusqu'aux postépisternums. *Tibias* reçus, dans le repos, dans une rainure des cuisses. *Tarses* grêles, tous libres dans

l'état de repos : les quatre premiers articles presque égaux : le dernier le plus long. *Corps* garni ou mi-hérissé de poils.

Les Trinodes sont de petits insectes rapprochés des Anthrènes par leur forme ; mais dont le corps est hérissé de poils fins au lieu d'être recouverts d'écaillettes. Ils manquent d'ailleurs de fossette ou de sillon sur les côtés de l'antépectus pour loger les antennes.

Ces coléoptères se tiennent principalement sous les écorces des arbres, où ils trouvent leur nourriture dans les dépouilles des chenilles ou autres larves d'insectes. Les ♂ se distinguent des ♀ par un plus grand développement du dernier article des antennes.

1. **Trinodes hirtus**; Fabricius.

Ovale ; d'un noir mi-brillant ; hérissé en dessus de poils assez épais, fins, noirs ou d'un noir brun ; garni en dessous de poils bruns, couchés. Antennes et pieds d'un fauve testacé.

Nitidula hirta. Fabr., Mant. Ins., t. I, p. 52, 20.

Anthrenus hirtus. Fabr., Entom. syst., t. I, p. 265, 8. — Id. Syst. eleuth., t. I, p. 108, 11. — Panz., Faun germ., 11, 10. — Herbst, Kaef., t. VII, pl. CXV, fig. 9, 6. — Illig., Kaef. preuss., p. 402, 4. — Fallen, Obs. entom., t. I, p. 7. — Latr., Hist. nat., t. IX, p. 220, 5. — Gyllenh. Ins. suec., t. I, p. 164, 5.—Sturm, Deutsch. Faun., t. II, 135, 5.— Duftsch.. Faun. austr., t. III, p. 29, 8.

Scymnus pilosus. Herbst. Kaef., t. VII, p. 343, 6.

Trinodes hirtus. (Megerle) (Dejean). Cat. 1821, p. 47. — Latr., Regn. an. 1829, t. IV, p. 513. — Steph., Illustr.. t. III, p. 132, 1. — Id. Man., p. 145, 1166. — Schuck., Coleopt., 29, 270, pl. 36, fig. 1. — Heer, Faun. col. helv., p. 418, 1. — Erichs., Naturg., t. III, p. 460, 1. — L. Redtenb., Faun. austr., 2e édit., p. 401. — J. Du Val, Gener., pl. 62, fig. 309.

Long. $0^m,0022$ (1 l.). — Larg. $0^m,0014$ (2/3 l.).

Corps ovalaire ; d'un noir presque brillant ; hérissé en dessus de poils assez épais, fins, noirs ou d'un noir brun. *Tête* indistinctement ponctuée. *Antennes* prolongées presque jusqu'aux angles postérieurs du prothorax, variant du rouge brunâtre au fauve testacé. A dernier article arrondi chez la ♀, plus long et ovalaire chez le ♂. *Prothorax* élargi

d'avant en arrière; prolongé au-devant de l'écusson en un angle obtus ou tronqué, à peine pointillé; hérissé comme les élytres de poils fins noirs ou d'un noir brun; offrant souvent une légère fossette au-devant de chaque échancrure de la base; rayé près des bords latéraux d'une strie ou d'un sillon longitudinal plus ou moins apparent. *Ecusson* assez grand, très-apparent, en triangle, plus long que large. *Elytres* légèrement arquées en dehors, obtusément arrondies postérieurement; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives latéralement; munies sur les côtés d'un léger rebord; munies d'un rebord sutural, nul ou peu distinct sur leur quart ou tiers antérieur; chargées d'un calus huméral saillant, subcomprimé, et creusées au côté intérieur de celui-ci d'une fossette apparente; finement ponctuées; hérissées de poils noirs. *Dessous du corps* d'un noir luisant ou mi-brillant; finement pointillé; garni de poils bruns, fins, presque couchés. *Pieds* d'un fauve testacé avec les tarses un peu plus pâles.

Cette espèce se trouve dans le tronc des arbres caverneux, au milieu des dépouilles de chenilles dont elle se nourrit.

Obs. La couleur du corps est ordinairement d'un noir mi-brillant; mais quand la matière colorante a plus ou moins fait défaut, cette couleur devient moins obscure; les bords du prothorax et des élytres passent au brun ou brun fauve ou au fauve brunâtre; tout le corps montre quelquefois cette décoloration.

La larve de cette espèce vit dans les arbres caverneux, ou sous les écorces détachées de l'aubier, aux dépens des dépouilles de chenilles ou autres pellicules rejetées par d'autres insectes.

Elle se rapproche de celle des Anthrènes, mais les poils dont son corps est hérissé, au lieu d'être renflés à l'extrémité, sont des soies grossières d'un diamètre uniforme; et les parties latérales des derniers arceaux, au lieu d'offrir des faisceaux de poils susceptibles de se relever et de s'épanouir en éventail, sont pourvues de soies dirigées en bas et paraissant servir à la progression.

Erichson a dit quelques mots de cette larve (Naturg. t. III, p. 460), d'après une peau desséchée qui lui avait été communiquée par Wattl; en voici la description plus complète :

Suballongée. *Tête* perpendiculaire; assez convexe; rousse ou d'un

roux jaune; garnie de poils concolores, fins et un peu frisés; paraissant imponctuée. *Antennes* très-courtes, de 4 articles graduellement rétrécis. *Ocelles* au nombre de deux : l'antérieur, près de la base des mandibules, paraissant, à un très-fort grossissement, composé de trois ocelles ponctiformes noirs; l'autre, situé plus en arrière et un peu plus en dedans, paraissant aussi composé de deux ou trois points noirs. *Epistome* transversal, très-court. *Labre* transversal; d'un roux jaune ou d'un flave jaunâtre; garni de poils fins, et de cils de même couleur. *Mandibules* peu ou point saillantes, dans l'état de repos; terminées par une pointe obtuse; noires sur leur bord externe et à l'extrémité. *Mâchoires* à lobe interne incourbé. *Palpes maxillaires* de trois articles, *Palpes labiaux* courts, de deux articles. *Corps* de 12 anneaux; d'un blanc sale ou flavescent, avec l'arceau prothoracique, les intersections des autres, une large bande longitudinale sur la partie dorsale médiane des 2e à 11e arceaux d'un fauve obscur ou brunâtre; subparallèle jusqu'au 8e arceau, graduellement rétréci ensuite; peu fortement convexe: l'anneau prothoracique presque égal en longueur aux trois suivants réunis; paraissant imponctué; hérissé de longues soies brunes et grossières, plus clairsemées sur son milieu : les arceaux méso et métathoraciques égaux, à peine plus grands que les suivants : les 2e à 12e, lisses ou brièvement pubescents sur la bande longitudinale médiane, hérissés sur le reste de leur surface de soies grossières nulles ou presque nulles sur les côtés des 2e à 7e ou 8e arceaux, plus longues sur les côtés de la bande médiane que près des bords latéraux : celles-là plus longues que le diamètre transversal du corps; 8e à 12e arceau garnis sur les côtés de soies inférieurement dirigées et paraissant servir à la progression. *Dessous du corps* d'un blanc flavescent ou d'un flave pâle, garni d'un léger et fin duvet concolore. *Pieds* au nombre de six, disposés par paires sous les trois anneaux thoraciques; médiocrement allongés; d'un blanc flave ou d'un flave pâle assez densement garnis de poils fins et concolores; composés chacun de quatre pièces : une hanche, une cuisse, un tibia et un ongle.

Longueur 0m,0028 (1 l. 1/4).

DEUXIÈME RAMEAU

LES ORPHILATES.

CARACTÈRES : *Tarses antérieurs* susceptibles de se relever et de se loger dans un sillon au côté interne des tibias, dans l'état de repos. *Mésosternum* entier. *Parties inférieures de la bouche* cachées par les hanches de devant. *Hanches postérieures* étendues jusqu'au bord externe des côtés du postpectus.

Ce rameau est réduit au genre suivant :

Genre *Orphilus*, ORPHILE ; Erichson.

Erichson, Naturg. d. Ins. deutsch., t. III, 1848, p. 461.

CARACTÈRE : *Mésosternum* plus large que long ; entier ; tronqué ou à peine arqué en devant, à son bord antérieur ; tronqué ou à peine échancré en arc à son bord postérieur. *Tête* marquée d'un ocelle, près du vertex. *Yeux* plus longs que larges ; échancrés vers les deux tiers de leur côté interne. *Antennes* insérées à peu près au niveau du bord antérieur des yeux ; de 11 articles : les trois derniers constituant une massue, dont le 1er article est un peu moins court que le 2e. *Ecusson* assez grand. *Prothorax* élargi d'avant en arrière ; offrant la partie médiane prolongée en arrière au-devant de l'écusson ; échancré en arc entre cette partie médiane et les angles postérieurs qui sont dirigés en arrière et embrassent un peu l'épaule. *Antépectus* creusé, près des angles antérieures du prothorax, d'une fossette profonde, pour loger la massue des antennes, dans l'état de repos. *Prosternum* non avancé en forme de mentonnière ; court. *Hanches antérieures* voilant la bouche, dans l'état de repos : les postérieures, étendues à peu près jusqu'au bord externe du postpectus. *Repli des élytres* rétréci depuis les épaules jusqu'à la partie postérieure de la poitrine, sinué à ce niveau et réduit ensuite à une tranche ; presque appliqué contre les côtés du corps, sillonné près du bord externe des élytres, qui, par là, forme une légère carène. *Tarses* intermédiaires et postérieurs libres, dans l'état de repos : les

antérieurs susceptibles de se relever et de se cacher au moins en partie sous le côté inférieur du tibia. *Premier article des tarses postérieurs* plus court en dessus, plus long en dessous que le 2e.

Les Orphiles se distinguent des autres Trogodermaires par les caractères sus indiqués, par la faculté que présente chaque tarse antérieur de pouvoir se relever dans l'état de repos et de se cacher en partie ou en totalité sous le tibia ; il forment une transition naturelle aux BYRRHIDES.

On ne connaît pas encore le premier état de ces insectes; sous leur forme parfaite, on les trouve sur diverses espèces de fleurs.

1. **Orphilus niger**; ROSSI.

D'un noir luisant ; paraissant glabre ; ponctué. Antennes et tarses d'un fauve testacé. Elytres chargées d'un calus saillant et d'un rebord sutural formant avec son pareil une carène sensible sur les trois quarts postérieurs de leur longueur.

Byrrhus niger. ROSSI, Faun. etr., t. I (1790), p. 39, 95.—Id., édit. HELW., t. I, p. 42. 95.
Anthrenus glaber (CREUTZER). PANZ., Faun. germ., 35, 95.
Anthrenus glabratus. FABR. Syst. eleuth. t. I, p. 109, 14. — STURM, Deutsch. Faun., t. II, p. 136, 6. — DUFTSCH., Faun. austr., t. III, p. 28, 6. — HEER, Faun. col. helvet., p. 441. 6.
Orphilus glabratus. ERICHS., Naturg, t. III, p. 462. 1. — KÜSTER, Kaef. Eur. 22, 42. — L. REDTENB., Faun. austr., 2e édit., p. 402. — J. DU VAL, Gener., pl. 62, fig. 316.

Long. 0m,0033 (1 l. 1/2.) — Larg. 0,0020 (9/10 l.).

Corps ovalaire. *Tête* noire ; marquée de points assez gros et rapprochés; déprimée sur la partie antérieure du front. *Antennes* d'un fauve testacé, avec le 1er article ordinairement noir. *Prothorax* élargi d'avant en arrière ; incliné sur les côtés; tranchant et à peine relevé à ses bords latéraux; prolongé en un angle émoussé, subarrondi, ou obtusément tronqué au-devant de l'écusson : cette partie anguleuse à peine égale à sa base au sixième de la largeur du bord postérieur ; à angles postérieurs vifs et dirigés en arrière; noir; marqué de points presque plus faibles que ceux de la tête. *Ecusson* en triangle plus large que

long; assez grand; d'un noir luisant; presque imponctué. *Elytres* subparallèles jusqu'aux trois cinquièmes ou un peu plus, obtusément arrondies, prises ensemble, postérieurement; peu convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés; d'un noir luisant; marquées de points assez gros, assez rapprochés, séparés par des intervalles à peu près lisses; chargées d'un calus huméral saillant, longitudinal; munies d'un rebord sutural relevé, formant avec son pareil une sorte de carène sur la moitié postérieure, affaiblie depuis la moitié jusqu'au quart antérieur, nulle ou à peu près en devant. *Dessous du corps* noir, luisant; grossièrement ponctué sur la poitrine, plus densement et plus finement sur le ventre. *Pieds* noirs, avec les tarses d'un fauve testacé: les antérieurs susceptibles de se relever, dans l'état de repos, et de se cacher, au moins en partie, sous la partie inférieure ou interne de la jambe; les autres, étendus dans l'état de repos.

Cette espèce est principalement méridionale. On la trouve dans nos provinces du Midi sur les fleurs d'églantier et de quelques autres plantes.

ERRATA

Page 32, ligne 1 et 15. au lieu de *sibericus* lisez *sibiricus*..
62, — 4. — 14 — 15.
65, — 9. — 15 — 16.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

ESPÈCES DE SCUTICOLLES

DÉCRITES DANS CETTE MONOGRAPHIE

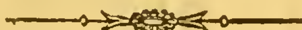
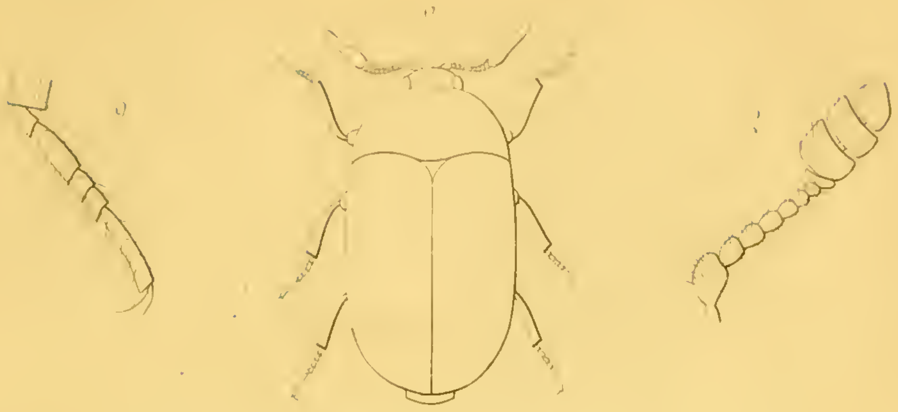
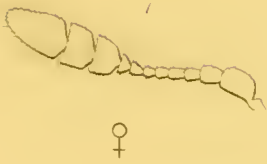


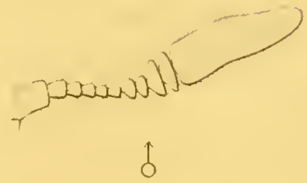
PLANCHE I.

Figures 1. *Dermestes lardarius.*
2. Antenne du même.
3. Larve du même insecte.
4. Nymphe du même.
5. Ventre du ♂ du même.
6. *Attagenus pellio.*
7. Antenne du ♂.
8. Antenne de la ♀.
9. Tarse postérieur.
10. Larve du même insecte.













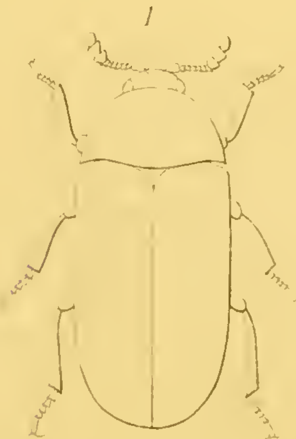




PLANCHE II.

Figures 1. *Tiresias serra.*

2. *Anthrenus scrophulariae.*

3. La même, vue en dessous.

4. Larve de cet insecte.

5. *Trinodes hirtus.*

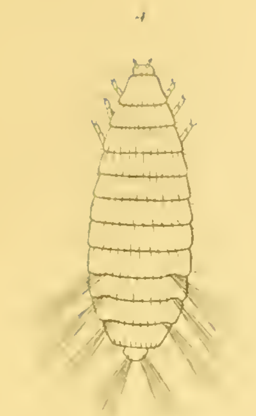
6. Larve de cet insecte.

7. *Orphilus niger.*

8. Tibia et tarse antérieurs de cet insecte.

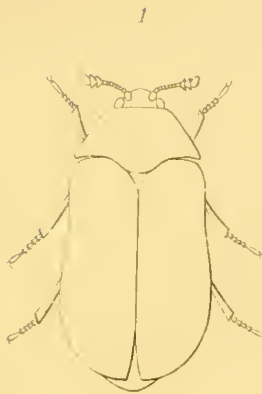
SCUTICOLLES

4

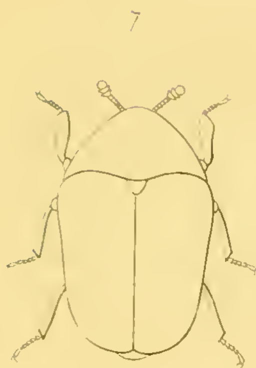


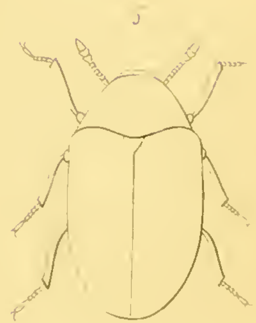


1

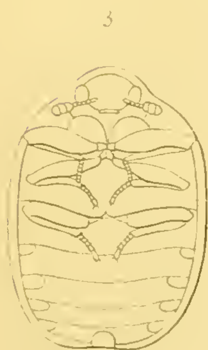


7

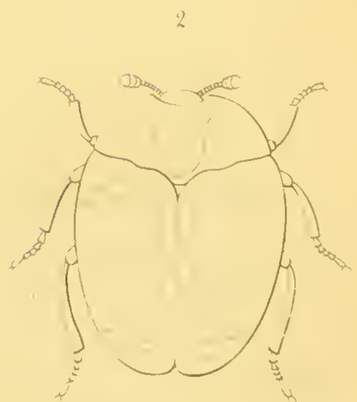








2




THE LIBRARY
SMITHSONIAN INSTITUTION
FOR THE INCREASE AND DIFFUSION OF KNOWLEDGE AMONG MEN
SMITHSONIAN INSTITUTION WASHINGTON 1846


SMITHSONIAN INSTITUTION
THE LIBRARY


SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES
3 9088 00830 6995